

**Enquête publique organisée du
Lundi 19 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus**

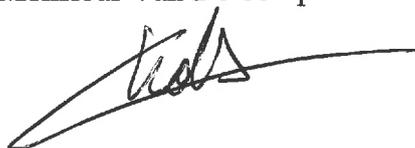
Portant sur :

**Une demande d'autorisation présentée par la SAS Parc éolien de La Foye
pour exploiter un parc éolien comportant 3 éoliennes et 2 postes de livraison
sur la commune de Saint-Vincent-La-Châtre**

Liste des contributions enregistrées au niveau du registre dématérialisé

Remise à Monsieur Van De Sompele le 27/10/2022

Le Demandeur
ERG Développement
Représentée par
Monsieur Van De Sompele



Le commissaire enquêteur
Pierre GULLON



**SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE : demande
d'autorisation environnementale
présentée par la SAS PARC EOLIEN DE
LA FOYE relative à un projet
d'exploitation d'un parc éolien
comportant trois éoliennes et deux
postes de livraison sur la commune**

<https://www.registre-dematerialise.fr/4133/>

Dates

Du lundi 19 septembre 2022 à 00h00 au vendredi 21 octobre 2022 à 23h59

Référence du Tribunal Administratif

Décision en date du 29 avril 2022 - Tribunal Administratif de POITIERS

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2022

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Pierre GUILLON

Maître(s) d'ouvrage

SAS PARC EOLIEN DE LA FOYE
16 boulevard Montmartre
75009 PARIS

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Pierre
(pierre.moulias@gmail.com)
Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 09h49
Adresse postale : 2, la Braudière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Je suis défavorable à ce projet éolien La Foye.

Je suis pour le développement d'énergie éolien sur l'ENSEMBLE du territoire national.
La multiplication excessive de parcs éoliens sur le Pays Mellois est suffisant et ne doit plus s'implanter en respect pour l'environnement et ses habitants.
Merci.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Brangier valerie
(berthe.brangier@orange.fr)
Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 11h43
Adresse postale : 4 lieu-dit moissac 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Monsieur le commissaire enquêteur. Je suis défavorable au projet La Foye parce que les éoliennes sont trop près des maisons et nocives pour la santé humaine et animal . Respectueuses salutations. Madame Brangier Galipaud

Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 12h59

Je viens souvent en vacances et je ne veux pas voir de nouvelles éoliennes qui ne servent à rien sauf engraisser les promoteurs et les fond de pension étranger avec nos impôts et taxes
Je suis contre ce projet

Contribution n°4 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 13h15
Adresse postale : 18 La Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) souligne l'importance de deux corridors d'importance régionale à préserver relatifs à la Trame verte et bleue dans la zone d'implantation du projet .

L'aire d'étude immédiate correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces volantes autour de la ZIP.

La zone d'étude est traversée par un couloir migratoire notamment de grues cendrées .

Le pétitionnaire ne pouvait l'ignorer.

Les atteintes à la biodiversité vont être prégnantes pour les chiroptères dont 20 espèces vulnérables ont été identifiées : les noctules , les murins , le grand et le petit Rinolophe, le Minioptère de Schreibers en danger d'extinction , les pipistrelles communes et de Kühl sur la liste rouge des espèces menacées et la Sérotine commune.

En choisissant d'installer des machines dont le rotor est de 150 m et la garde au sol de 30m. le porteur de projet ne pouvait ignorer les prescriptions d'Eurobats et de la SFPEM qui recommandent de bannir les rotors supérieurs à 90m et les gardes au sol inférieures à 50m.

Le pétitionnaire se démarque en proposant des périodes de bridage mais il ne fait jamais la démonstration qu'il n'y aura pas de perte nette d'individus ni de perte d'habitat.

Il aurait pu s'appuyer sur le suivi de mortalité des parcs déjà en fonctionnement dans le Mellois, par exemple celui

de Lusseray -Paizay le Tort : 5,6 chauves -souris tuées par éolienne en un an (source MRAE).Cela semble peu , mais rapportée aux 167 éoliennes dans le Mellois , cela fait 935,2 chauves -souris sur un an et sur 20 ans 18700 individus : une hécatombe sachant qu'une femelle ne met au monde qu'un petit par an.

Le porteur de projet ne pouvait ignorer l'article 411-1 et 411-2 du Code de l'environnement qui proscrit la perte nette de biodiversité .

Une jurisprudence du Conseil d'Etat du 4 février 2022 stipule en la matière
- que toute destruction même involontaire de spécimens d'une espèce protégée nécessite une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées

Le porteur de projet s'est exempté de la demander .

Monsieur le Commissaire , les données de l'étude de l'état initial de la biodiversité aurait raisonnablement dû conduire le porteur de projet à chercher une autre zone d'implantation .

Je suis donc défavorable au projet la Foye .

Contribution n°5 (Web)

Proposée par FERRU Nadia

(nadia.djabali@orange.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 14h56

Adresse postale : 73, Route de Chef-Boutonne 79500 SAINT-VINCENT LA CHATRE

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de LA FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire.

L'horizon est déjà saturé de parcs éoliens.

Les feux rouges qui clignotent sont insupportables et préjudiciable à notre paysage de campagne.

Le patrimoine immobilier perdra de sa valeur en raison de la proximité des éoliennes.

Je vous prie d'accepter Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Nadia FERRU

Contribution n°6 (Web)

Proposée par FERRU Jean-François

(jean-francois.ferru@orange.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 15h04

Adresse postale : 73, Route de Chef-Boutonne 79500 SAINT-VINCENT LA CHATRE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous informe que je suis défavorable au projet de LA FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et qu'actuellement nous en avons de trop sur notre territoire.

Nous subissons des préjudices visuels, qui gâchent énormément le paysage de notre paisible campagne.

Tous ces éclairages qui clignotent sont vraiment insupportables.

Ce qui est inquiétant c'est l'impact que ces parcs éoliens peuvent engendrer sur notre santé.

Je souhaite que le paysage de notre chère campagne ne soit pas plus enlaidi par ces parcs .

Je dis donc stop au projet de LA FOYE.

Veillez agréer Monsieur le commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François FERRU

Contribution n°7 (Courrier)

Proposée par MORIN Thierry

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 09h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_7_Courrier_1.pdf

contribution_7_Courrier_2.pdf

CONTRIBUTION N°6 (WEB)

Proposée par FERRU Jean-François
(jean-francois.ferru@orange.fr)
Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 15h04
Adresse postale : 73, Route de Chef-Boutonne 79500 SAINT-VINCENT LA
CHATRE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous informe que je suis défavorable au projet de LA FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et qu'actuellement nous en avons de trop sur notre territoire.
Nous subissons des préjudices visuels, qui gâchent énormément le paysage de notre paisible campagne.
Tous ces éclairages qui clignotent sont vraiment insupportables.
Ce qui est inquiétant c'est l'impact que ces parcs éoliens peuvent engendrer sur notre santé.
Je souhaite que le paysage de notre chère campagne ne soit pas plus enlaidi par ces parcs .
Je dis donc stop au projet de LA FOYE.
Veuillez agréer Monsieur le commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.
Jean-François FERRU

Contribution n°7 (Courrier)

Proposée par MORIN Thierry

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 09h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés
contribution_7_Courrier_1.pdf
contribution_7_Courrier_2.pdf

Contribution n°8 (Courrier)

Proposée par MORICE Stéphanie

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 10h07

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés
contribution_8_Courrier_1.pdf
contribution_8_Courrier_2.pdf

Contribution n°9 (Courrier)

Proposée par BOURREAU Françoise

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 10h55

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

8 documents associés
contribution_9_Courrier_1.pdf
contribution_9_Courrier_2.pdf
contribution_9_Courrier_3.pdf
contribution_9_Courrier_4.pdf
contribution_9_Courrier_5.pdf
contribution_9_Courrier_6.pdf

Contribution n°10 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par MICHENEAU Philippe et Françoise

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 11h55

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_10_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°11 (Web)

Proposée par PIERRE SARRAZIN

(eurlsarrazin@sfr.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 18h05

Adresse postale : 350 AVENUE DE NIORT 79360 BEAUVOIR SUR NIORT

tres bien ce parc eolien il nous faut de l'électricité verte

Contribution n°12 (Web)

Proposée par PIERRE

(eurlsarrazin@sfr.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 18h08

Adresse postale : 350 AVENUE DE NIORT 79360 BEAUVOIR SUR NIORT

il ne faut pas tenir compte des locaux qui ne pensent qu'à leur intérêt personnel il s'agit d'un projet d'intérêt public!!!!!!

Contribution n°13 (Web)

Proposée par Menager yann

(y.menager@orange.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 19h23

Adresse postale : 5 La Braudiere 79500 Saint Vincent La Chatre

Je suis défavorable au projet de La Foye. Les éoliennes sont une catastrophe écologique qui n'apporte rien. Trop nombreuses sur notre secteur du mellois et sont trop prêtes de nos hameaux

Contribution n°14 (Web)

Proposée par suire olivier

(suire95@hotmail.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 23h31

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis défavorable au projet de la Foye, en effet le département 79 contribue pour 31% des installations d'éoliennes industrielles de la région Nouvelle Aquitaine

Les Pyrénées-Atlantique, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, la Gironde et les Landes 0% ????

Il serait temps que ces privilégiés participent également au désastre

Bien cordialement

Adresse postale : 350 AVENUE DE NIORT 79360 BEAUVOIR SUR NIORT

il ne faut pas tenir compte des locaux qui ne pensent qu'à leur intérêt personnel il s'agit d'un projet d'intérêt public!!!!!!

Contribution n°13 (Web)

Proposée par Menager Yann

(y.menager@orange.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 19h23

Adresse postale : 5 La Braudière 79500 Saint Vincent La Chatre

Je suis défavorable au projet de La Foye. Les éoliennes sont une catastrophe écologique qui n'apporte rien. Trop nombreuses sur notre secteur du mellois et sont trop prêtes de nos hameaux

Contribution n°14 (Web)

Proposée par Suire Olivier

(suire95@hotmail.fr)

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 23h31

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis défavorable au projet de la Foye, en effet le département 79 contribue pour 31% des installations d'éoliennes industrielles de la région Nouvelle Aquitaine

Les Pyrénées-Atlantiques, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, la Gironde et les Landes 0% ????

Il serait temps que ces privilégiés participent également au désastre

Bien cordialement

Contribution n°15 (Web) / 20

Proposée par dommeizel

(lorelado@hotmail.com)

Déposée le mardi 20 septembre 2022 à 13h18

Adresse postale : 8 RUE DU SOUIL 79120 ST COUTANT

Si, auparavant, les éoliennes me laissaient indifférente, voire pouvaient me séduire par leur design et leur promesse d'une énergie écologique, depuis que je vis dans le pays mellois, j'ai l'impression qu'elles surgissent de tous côtés et de plus en plus près des habitations alors qu'elles sont de plus en plus hautes. Trop, c'est trop, et je pense que le choix des lieux de leur installation ne se fait pas par efficacité mais pour servir des intérêts économiques et politiques, faisant peu de cas du bien-être de la population locale.

Contribution n°16 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par PETIT Jean

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 11h55

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_16_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°17 (Courrier)

Proposée par Bertrand et Valérie de Belleville

Déposée le lundi 19 septembre 2022 à 11h58

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_17_Courrier_1.pdf

contribution_17_Courrier_2.pdf

Contribution n°18 (Web)

Proposée par ROLLIN, Gérard

(gerard.rollin@colas.com)

Déposée le mardi 20 septembre 2022 à 16h17

Adresse postale : 1, rue du Colonel Pierre Avia 75730 PARIS CEDEX

Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département des DEux-Sèvres.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Contribution n°19 (Web)

Proposée par suire olivier

(suire95@hotmail.fr)

Déposée le mardi 20 septembre 2022 à 20h58

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de la Foye tout comme M Attou président des maires ruraux du 79
Pour sa part, Yves Attou demande « l'arrêt de toute nouvelle implantation d'éoliennes dans les Deux-Sèvres ». En perspective de ces réunions, (une carte du département a été établie pour l'installation de nouveaux mats suite à la demande de Mme Pompelli en 2021) le président des maires ruraux du département indique avoir « organisé une consultation des maires ruraux » précisant avoir eu une « cinquantaine de retours ».

D'où il ressort que « globalement, ils ne contestent pas que la transition passe notamment par le développement d'un mix énergétique décarboné » mais il ajoute que « certains sont très réservés sur le modèle économique de la politique éolienne. Les élus locaux sont agacés par les méthodes commerciales agressives de certains porteurs de projets dont la motivation est plus économique qu'écologique ».

Contribution n°20 (Web)

Proposée par dommeizel

(lorelado@hotmail.com)

Déposée le mardi 20 septembre 2022 à 21h07

Adresse postale : 8 RUE DU SOUIL 79120 SAINT COUTANT

J'ai oublié de dire que j'étais DEFAVORABLE dans mon avis , donc je le redis :

Si, auparavant, les éoliennes me laissaient indifférente, voire pouvaient me séduire par leur design et leur promesse d'une énergie écologique, depuis que je vis dans le pays mellois, j'ai l'impression qu'elles surgissent de tous côtés et de plus en plus près des habitations alors qu'elles sont de plus en plus hautes.

Trop, c'est trop, et je pense que le choix des lieux de leur installation ne se fait pas par efficacité mais pour servir des intérêts économiques et politiques, faisant peu de cas du bien-être de la population locale.

Contribution n°21 (Email)

Proposée par MORET Yannick

(yannick.moret1@gmail.com)

Déposée le mardi 20 septembre 2022 à 15h12

Enquête publique projet éolien de la foye

Objet : Enquête publique projet éolien de la foye

Bonjour

Monsieur le commissaire enquêteur
Je suis défavorable au projet La FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire.
Respectueuses salutations
Monsieur Madame,

Mr MORET Yannick
10 lieu dit la limouziniere
79500 saint Vincent la chatre

Contribution n°22 (Email)

Proposée par MORET Antone
(cocacallo@hotmail.com)
Déposée le mardi 20 septembre 2022 à 15h12

Enquête publique projet éolien de la foye

Objet : Enquête publique projet éolien de la foye

Bonjour

Monsieur le commissaire enquêteur
Je suis défavorable au projet La FOYE parce que je crains pour la protection de la biodiversité à proximité réelle d'un des derniers massifs forestiers du territoire .
Respectueuses salutations
Monsieur Madame,

Mr MORET Antone
10 lieu dit la limouziniere
79500 saint Vincent la chatre

Contribution n°23 (Email)

Proposée par MORET Antone
(cocacallo@hotmail.com)
Déposée le mardi 20 septembre 2022 à 15h12

Enquête publique projet éolien de la foye

Objet : Enquête publique projet éolien de la foye

Bonjour

Monsieur le commissaire enquêteur
Je suis défavorable au projet La FOYE parce que je crains pour la protection de la biodiversité à proximité réelle d'un des derniers massifs forestiers du territoire .
Respectueuses salutations
Monsieur Madame,

Mr MORET Antone
10 lieu dit la limouziniere
79500 saint Vincent la chatre

Contribution n°24 (Web)

Proposée par VOIX Jacqueline
(jbvoix@orange.fr)
Déposée le mercredi 21 septembre 2022 à 14h02
Adresse postale : 15 route de Mareuil La Rousselière ST LEGER 79500 MELLE

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis défavorable au projet La FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous

en avons déjà trop sur notre territoire. Au niveau de la région Nouvelle Aquitaine, les Deux-Sèvres comptent le plus grand nombre d'éoliennes.

Respectueuses salutations

Jacqueline VOIX

Contribution n°25 (Web)

Proposée par LARAND Jean-Luc

(jean-luc.larand@orange.fr)

Déposée le mercredi 21 septembre 2022 à 14h44

Adresse postale : Les Oliviers 79400 NANTEUIL

Je suis défavorable au projet éolien La Foye.

En France, Le développement des parcs éoliens se fait sans tenir compte des hauteurs de machine de plus en plus importante alors que la distance d'implantation reste fixée à 500 m des habitations ce qui suscite opposition systématique des riverains concernés. Une harmonisation avec les normes en vigueur dans d'autres pays européens (1500 à 2000 mètre) serait plus que souhaitable. Cette option ne requiert pas la faveur des pouvoirs publics, influencés par les promoteurs. Ces derniers profitent d'ailleurs d'un financement généreux alimenté par l'argent des contribuables.

Sur notre territoire, le développement exponentiel et anarchique des parcs suscite mitage du territoire, saturation visuelle, encerclement, pollution lumineuse la nuit, impact sur la population des chiroptères, des rapaces, nuisance sonore. Les zones NATURA 2000 censées exercer une protection de la flore et de la faune ne sont absolument pas respectées dans ces projets. Les socles en béton des éoliennes sont installés sur des nappes phréatiques donc aucun respect de la ressource en eau et de la protection de la nature.

Des territoires sont fortement envahi alors que d'autres parviennent à échapper au démarchage des promoteurs...

! A noter aussi, que ce sont les territoires les plus pauvres qui sont les plus impactés.

L'énergie éolienne est intermittente, nous en avons la preuve quotidiennement, ces machines étant souvent à l'arrêt ou en mode « vitesse réduite ». Par ailleurs, pas ou peu de production quand les besoins sont importants (canicule, grand froid). L'énergie produite ne profite pas au territoire et les revenus générés pour les collectivités ne sont pas si conséquents par contre, les propriétaires loueurs engrangent chaque année des revenus non négligeables. Si les terrains loués étaient préemptés par l'Etat, les candidats ne seraient certainement pas si nombreux. Et que dire du démontage des parcs au terme de leur durée de vie : une grande inconnue existe pour les communes concernées (en être réduite à financer le démantèlement car nombre de promoteurs auront disparus d'ici là.

Cordialement

Contribution n°26 (Web)

Proposée par ASSOCIATION STRESSS

(associationstresss@gmail.com)

Déposée le mercredi 21 septembre 2022 à 21h14

Adresse postale : 1 Rue Champ Poignard 79800 SALLES

ASSOCIATION STRESSS

Sauvegarde des Territoires Ruraux de l'Espace Sainte Eanne, Salles et Soudan.

1 Rue Champ Poignard

79800 SALLES

associationstresss@gmail.com

Dès l'origine d'un projet, la rétention d'informations au profit des administrés est flagrante, savamment et sournoisement entretenue par le promoteur et les autorités régionales, départementales et locales. Cette « Omerta », véritable déni de démocratie, intervient d'une part parce que ces projets, générateurs d'énormes profits pour les promoteurs, mais cependant négligeables pour les communes, veulent absolument voir le jour, car cautionnés par nos dirigeants.

Chacun sait pourtant que l'éolien ne permettra pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre, bien au contraire !

Cette énergie présentée comme renouvelable, propre et verte, génère en fait des nuisances considérables pour l'homme, les animaux, la biodiversité et la préservation de nos territoires.

Hormis une concertation simpliste sous forme de présentation faite par le promoteur vantant uniquement les aspects positifs de ce type d'énergie et un relais volontairement minimaliste de la part des collectivités locales, rien ne permet de se faire une idée précise sur le sujet afin de prendre position en tant que premiers concernés et citoyens responsables de notre avenir.

L'association STRESSS dit :

NON au développement de l'éolien car nous ne sommes pas informés honnêtement sur les contraintes d'exploitation, les impacts avérés sur l'environnement et ses effets néfastes sur la santé des riverains et des êtres vivants,

NON au scandale environnemental engendré par cette spéculation financière incontrôlée, mais subventionnée,
NON à la mainmise des promoteurs et investisseurs privés éoliens qui piègent les élus et la population,
NON à l'alliance d'une pseudo écologie et de l'affairisme multinational aux dépens de nos valeurs rurales,
NON au mitage et à la saturation du paysage, à la confiscation de nos terres et de notre patrimoine,
NON à la pollution visuelle et à l'encerclement. Les Deux-Sèvres totalisent à elles seules 51 % de l'éolien de la Nouvelle Aquitaine,

NON à ces programmes industriels dévastateurs de notre environnement, de nos valeurs et de notre identité,
NON au déversement de milliers de tonnes de bétons (socles) et de câbles électriques dans le sous sol de nos campagnes. Ces câbles et socles seront notre héritage inconsciemment consenti aux générations futures ...

NON à la baisse de la valeur immobilière de nos biens (10 à 30% en moyenne),

NON au coût exorbitant de ces projets inutiles qui seront répercutés sur nos factures d'électricité.

On nous dit :

- «Diminution des rejets de gaz à effet de serre » : NON. L'intermittence des éoliennes augmente ces émissions à cause du soutien obligatoire de centrales thermiques à gaz et à charbon comme en Allemagne. - «Accroissement de la sécurité d'approvisionnement » : NON. Disponibilité fantaisiste et non stockable. - «Réduction du coût de l'électricité » : NON. Le courant, acheté prioritairement et obligatoirement, est payé aux producteurs deux à sept fois plus chers. Ce coût étant répercuté sur les usagers via la taxe spécifique CSPÉ (contribution au service public de l'électricité) et consultable sur nos factures. - «Création d'emplois » : NON. La main d'œuvre, généralement importée car moins chère, se déplace au gré des chantiers de montage. - «Protection des paysages, du patrimoine historique et celui des particuliers » : NON. Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés partout en France. Moins-values de 10 à 30% sur les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres. - «Relance de l'emploi local » : NON. Qui, parmi nous, connaît quelqu'un qui travaille sur les éoliennes ? Pire ! Qui, parmi nous, connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un qui travaille sur les éoliennes ?

L'association STRESSS émet un avis défavorable à ce projet.

Contribution n°27 (Web)

Proposée par ASSOCIATION STRESSS

(associationstresss@gmail.com)

Déposée le mercredi 21 septembre 2022 à 21h19

Adresse postale : 1 Rue Champ Poignard 79800 SALLES

En complément à sa précédente contribution l'association STRESSS complète son opposition en précisant qu'elle est précisément défavorable au projet de La Foye.

Contribution n°28 (Web)

Proposée par Marlet Roland

(marlet.roland@gmail.com)

Déposée le jeudi 22 septembre 2022 à 10h28

Adresse postale : 20 impasse de la vigne 79500 Melle

MARLET Roland

Je suis défavorable au projet éolien de la foye

Car il est contre nature, et contre la nature, (malgré qu'un organisme reconnu pour la protection des chiroptères ai constaté la présence de très nombreuses nichées de barbastelles venant faire leur petits a 500 mètres environ de ces éoliennes prévues a 180 mètre de haut en bout de pales présument et contestant fermement ce danger pour ces petits animaux)

le projet est pourtant toujours bien en court car des travaux de bornage ont été effectués bien avant l'Enquête publique visiblement en toute illégalité, car dénoncé conjointement par les élus et les associations

Comment peut on faire confiance a de tel promoteur dont le seul but est de gagner de l'argent sans aucun d'état d'âme.

Également ce programme inique a permis de déforester tons le petits bois alentours, dénudifiant huppés busard et autre animaux protégés sans vergogne

l'humain est lui le moins protégé car la sacro-sainte propriété privée est non seulement bafouée mais la dépréciation des maisons est réelle portant atteinte aux habitants représentant souvent pour beaucoup le placement d'une vie de labeur et de privations.

je pense, qu'il serait anormal choquant et contre nature que des personnes, des groupes des élus ajoutent crédit a de tel agissements alors que la France entière parle d'écologie pense écologie

Contribution n°29 (Web)

Proposée par blanchet Jean-Pierre
(blanchetj pierre@aol.com)
Déposée le jeudi 22 septembre 2022 à 11h56
Adresse postale : 17 rue de Judée 79110 Chef-Boutonne

le 22/9/2022

Propriétaire à la Guillonnière de Saint-Vincent La Châtre
Je suis défavorable au projet du parc de La Foye, ces éoliennes (qui sont assez nombreuses dans la région) sont installées beaucoup trop près des hameaux et ma maison perdra de sa valeur.
Mes salutations respectueuses

Contribution n°30 (Web)

Proposée par BLANCHET Marguerite
(thoiras1@aol.com)
Déposée le jeudi 22 septembre 2022 à 11h57
Adresse postale : 17 rue de Judée 79110 Chef-Boutonne

le 22/9/2022

Propriétaire à la Guillonnière de Saint-Vincent La Châtre
Je suis défavorable au projet du parc de La Foye, ces éoliennes (qui sont assez nombreuses dans la région) sont installées beaucoup trop près des hameaux et ma maison perdra de sa valeur.
Mes salutations respectueuses

Contribution n°31 (Email)

Proposée par DIVERD Chantal
(chantal.diverd@gmail.com)
Déposée le mercredi 21 septembre 2022 à 11h23

Projet éolien La Foye

Objet : Projet éolien La Foye

Madame DIVERD Chantal
7 route des silos
Les Chasseignes
79800 Sainte Éanne le 21 septembre 2022

Monsieur le commissaire enquêteur
Je suis défavorable au projet La Foye parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux, l'horizon mellois est déjà saturé de parcs et les feux rouges qui clignotent sont insupportables. Le bruit sera insupportable ainsi que l'alternance ombre/lumière provoquée par les pales.
Respectueuses salutations.
Madame Diverd Chantal

--
Chantal DIVERD

Contribution n°32 (Email)

Proposée par Isabelle Deniaud
(i.deniaud@orange.fr)

Déposée le jeudi 22 septembre 2022 à 19h02

enquête publique projet éolien La Foye

Objet : enquête publique projet éolien La Foye

Monsieur Guillon, commissaire enquêteur,

Je suis défavorable au projet éolien La Foye parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire. L'horizon mellois est saturé de parcs éoliens ce qui enlaidit le paysage même la nuit avec leurs feux rouges clignotants sans cesse. Cela fait perdre aussi de la valeur aux maisons car les éoliennes sont trop près des villages. Les infrasons et le bruit incessant des pales sont néfastes pour la santé. Je crains également pour la biodiversité, en particulier les oiseaux de nos campagnes, les oiseaux migrateurs et les chauves-souris. Ce n'est pas les haies replantées et les animations proposées aux écoles qui réduiront les effets néfastes de ces parcs éoliens. Enfin ce n'est pas ces parcs éoliens qui réduiront mes factures d'électricité qui augmentent sans cesse.

Pour toutes ces raisons, je suis très défavorable au projet éolien La Foye.

Salutations respectueuses.

Isabelle Deniaud
34 route de Melle
79500 Saint Vincent La Châtre

Contribution n°33 (Web)

Proposée par LEBLANC David
(da.leblanc@laposte.net)
Déposée le vendredi 23 septembre 2022 à 19h26
Adresse postale : 4 rue G Philippe 16710 SAINT Yrieix

Bonjour,

Je pense que le Projet éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontivillié a beaucoup de valeur ajoutée et est un plus pour notre belle région

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Suire Nicolas
(suire.95@hotmail.fr)
Déposée le vendredi 23 septembre 2022 à 22h57

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de la Foye
Mes parents y vivent depuis 5 ans en toute quiétude et leur endroit est vraiment des plus calme et reposant
Quel bonheur l'été que de pouvoir dormir la fenêtre ouverte
Pour ma part je vis en région parisienne et je n'ai pas ce luxe ; du bruit constamment, de la lumière toute la nuit
Je crains fortement que les éoliennes brisent ce havre de paix tant par leur gigantisme que par leur pollution sonore et visuelle
Comme beaucoup de jeunes de ma génération je pensais du bien de cette façon de faire de l'électricité, mais en y regardant de plus près je me suis rendu compte des méfaits de l'intermittence de ces machines. En effet pour un MW d'énergie éolienne ou photovoltaïque installé il faut dans le même temps construire un MW d'énergie pilotable. Je trouve agréable que mon train de 8 heure parte à 8 heure (mon patron aussi) donc pourquoi gaspiller autant de matières premières de toutes sortes pour des machines si peu productive si peu fiable et éphémère

Contribution n°35 (Web)

Proposée par Frédéric
(fred.flaco@sfr.fr)

Déposée le samedi 24 septembre 2022 à 18h24

Adresse postale : 2 CHEMIN DES CHAUVINIÈRES 79800 Sainte Eanne

Je suis défavorable à toute implantation supplémentaire en Deux-Sevres.
le département est un de ceux qui en compte déjà le plus.

Allez donc les construire un peu ailleurs avant de saturer notre département.

De plus, si cela était écologiquement responsable et économiquement rentable (pour nous bien sûr), on pourrait peut-être adhérer à une partie des projets. Mais là, cela ne sert qu'à enrichir les constructeurs, donc....

Cordialement et à bientôt à Sainte Eanne

Contribution n°36 (Web)

Proposée par BUCHER Vianney
(viabuch@gmail.com)

Déposée le lundi 26 septembre 2022 à 08h30

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis défavorable au projet de La Foye pour plusieurs raisons:

Etant donnée leur taille, les éoliennes sont implantées trop près des hameaux, avec un impact trop important sur l'horizon pour leurs habitants.

La répartition géographique des éoliennes n'est pas équitable dans la région Nouvelle Aquitaine. Trop d'installation dans le nord et très peu voire aucune dans d'autres zones, qui sont pourtant bien situées en termes de vent.

L'étude d'impact ne présente aucun scénario de démantèlement et de recyclage des éoliennes. Par exemple, il est de notoriété publique que les pales ne sont pas recyclables et sont souvent enfouies lors de leur remplacement.

Sincères salutations

Contribution n°37 (Email)

Proposée par LEBRUN Michèle
(denis.lebrun2@wanadoo.fr)

Déposée le vendredi 23 septembre 2022 à 14h54

Projet éolien La Foye

Objet : Projet éolien La Foye

A l'attention de Mr GUILLON, commissaire enquêteur

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Je vous informe par la présente que je suis défavorable au projet éolien LA FOYE pour les raisons suivantes :

- les éoliennes sont implantées trop près des maisons,
- l'horizon du Mellois est déjà bien saturé de parcs éoliens,
- la santé et le bien-être sont un droit du citoyen,
- je crains pour la protection de la biodiversité, des oiseaux, des chauves-souris, des migrateurs,
- ma propriété perdra avec certitude de sa valeur.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en mes respectueuses salutations.

Mme LEBRUN Michèle
6 lieu-dit la Limouzinière
79500 St Vincent la Châtre

Contribution n°38 (Email)

Proposée par LEBRUN Denis
(denis.lebrun2@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 23 septembre 2022 à 15h00

Projet éolien La Foye

Objet : Projet éolien La Foye

A l'attention de Monsieur GUILLON, commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe par la présente que je suis défavorable au projet éolien LA FOYE pour les raisons suivantes :

- les éoliennes sont implantées trop près des maisons constituant nos hameaux,
- les paysages sont enlaidis par ces parcs,
- la santé et le bien-être sont un droit du citoyen,
- je crains pour la protection de la biodiversité, des oiseaux, des chauves-souris, des migrateurs,
- ma propriété perdra avec certitude de sa valeur.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en mes respectueuses salutations.

Mr LEBRUN Denis
6 lieu-dit la Limouzinière
79500 St Vincent la Châtre

Contribution n°39 (Email)

Proposée par LEBRUN Estelle
(denis.lebrun2@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 23 septembre 2022 à 15h05

Projet éolien La Foye

Objet : Projet éolien La Foye

A l'attention de Mr GUILLON, commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe par la présente que je suis défavorable au projet éolien LA FOYE pour les raisons suivantes :

- les éoliennes sont implantées trop près des maisons,
- l'horizon du Mellois est déjà bien saturé de parcs éoliens,
- les paysages sont enlaidis par ces parcs,
- la santé et le bien-être sont un droit du citoyen
- je crains pour la protection de la biodiversité, des oiseaux, des chauves-souris, des migrateurs,
- ma propriété perdra avec certitude de sa valeur.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en mes respectueuses salutations.

Mme LEBRUN Estelle
6 Lieu-dit la Limouzinière
79500 St Vincent la Châtre

Contribution n°40 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 26 septembre 2022 à 17h53

Les temps évoluent.. Nous passons des énergies fossiles à l'énergie électrique. Peut-être qu'un jour en regardant un paysage, nous serons heureux de voir qu'il a su vivre avec son temps !

Contribution n°41 (Web)

Proposée par suivre
(suivre95@hotmail.fr)

Déposée le lundi 26 septembre 2022 à 20h57

Adresse postale : 8 rue du souil 79120 saint coutant

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de la Foye, mais également à tout autres projets partout dans le monde, vous voyez je ne suis pas sectaire. Je n'en veux pas simplement dans le fond de mon jardin, je n'en veux nulle part .

La circulaire du 16 septembre 2022 adressée aux préfets et le conseil des ministres du 26 septembre 2022 (ce jour) annoncent des moments des plus sombres pour la biodiversité.

Pour les 4 années à venir plus AUCUN RESPECT POUR LA NATURE.

En gros on rase gratis

Juste pour rappel : Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous la transmettons à nos enfants

Nos enfants, et encore plus les enfants de nos enfants devront se passer de tout ça

Quelle honte quelle indignité nous les donneurs de leçons

Tout cela pour un moyen de production complètement absurde qui engloutit des tonnes de matières premières, qui nécessite des dizaines de milliers de litres de gas-oil par machine implantée ,d'éventrer la terre sur des dizaines de kilomètres pour chaque installation et qui défigure à jamais le paysage qui font passer les châteaux d'eau pour des pièces de Lego et les bois pour des bosquets

550 000 de ces machines en France ne suffiraient pas à ce que les universités ne ferment pas cet hiver

L'Allemagne va faire des courbettes au Qatar pour quémander du gaz et nous voudrions suivre le même chemin ?

En pièce jointe un tableau très instructif

Bien cordialement

1 document associé

contribution_41_Web_1.JPG

Contribution n°42 (Web)

Proposée par Alice

Déposée le lundi 26 septembre 2022 à 22h44

Mes parents ont déménagé dans le Mellois et je suis complètement défavorable au projet de Foye.

Les éoliennes sont un projet vitrine pour cacher une énième destruction de la bio diversité au profit du capital. Les tonnes de matériaux de construction ou l'énergie déployée pour les construire ne sont même pas compensés par leurs fonctionnements. Les sols sont bétonnés, détruits pour y insérer des matériaux qui ne sont certainement pas verts.

Sous couvert de faire du bien à la planète on la détruit toujours plus. Les oiseaux sont freinés dans leurs migrations, c'est encore et toujours nos intérêts qui priment. Moi qui n'ai connu que les paysages industriels je regrette de voir les campagnes devenir des usines à électricité. A chaque fois que je viens voir mes parents j'entends toujours des nouveaux projets de construction qui risquent de ruiner le paysage et l'eco système du lieu c'est inadmissible. Les éoliennes brûleront comme le reste si nous n'arrêtons pas de détruire la nature pour satisfaire nos besoins en électricité. Je suis contre ce projet de Foye car je veux préserver la richesse des sols de cette région. Je suis contre le projet de Foye car je veux pouvoir venir voir le vol des oiseaux migrateurs. Je suis contre le projet de Foye car les moulins à vent n'arrêtent pas les incendies. La décroissance ne se fera pas avec encore plus de constructions.

Contribution n°43 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 11h54

Adresse postale : 18 La Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur Le Commissaire-enquêteur

Dans le dossier de présentation du projet éolien de Saint-Vincent la Châtre et de Fontivillié , le promoteur annonce grâce au parc l'évitement de 218 000 tonnes de CO2 au cours des 20 ans d'exploitation , soit , comme le précise une note de bas de page 1900 tonnes par an , en hypothèse où l'éolien viendrait se substituer au gaz.

J'aimerais faire une première remarque :

- comment ERG peut-il prétendre que l'éolien se substitue au gaz , quand la réalité prouve que c'est le gaz , voire le charbon(1060 gCO2/kWh)qui vient pallier l'intermittence de l'éolien quand il n'y a pas de vent .Et le gaz , c'est l'émission de 418 gCO2/kWh !
Par ailleurs, le chiffre avancé ne repose sur aucune démonstration que l'éolien remplacerait des productions moins émissives de CO2

Ma deuxième remarque concerne le TRE ou taux de retour énergétique :

Ce TAUX DE RETOUR ENERGETIQUE permet de mesurer combien d'énergie utile est récupérée par rapport à l'énergie dépensée pour l'obtenir .Il est toujours supérieur à 1 sinon ce n'est pas une source d'énergie .L'Agence internationale de l'Energie considère qu'une transformation énergétique n'est rentable que si son TRE est supérieur à 6.

Le taux de retour énergétique de l'éolien est égal à 5,2 donc loin de la rentabilité affichée.

Ma troisième remarque découle de la précédente .

En effet , ERG minimise ou ne décrit pas de manière convaincante et précise l'analyse du cycle de vie ou ACV de l'éolien .Il serait transparent de sa part qu'il nous précise d'où viennent les matériaux (cuivre, pales,béton , acier), s'ils sont exportés ou non ,combien de CO2 sont émis par l'extraction de terres rares nécessaires aux aimants d'une éolienne (néodyme , dysprosium., bore..),combien de Co2 vont émettre les 635 CAMIONS nécessaires au parc de la FOYE entre transports , bétonnage,excavation, raccordement au poste source à 15,3 km des postes de livraison et combien de Co2 vont émettre le démontage et le recyclage des éoliennes.
Cet aspect -là est abordé de façon très minimaliste par ERG .

Enfin , quand il est admis par les experts que l'éolien ne produit que 23% de la puissance installée et qu'ERG annonce des mesures de bridage de mars à octobre pour préserver la biodiversité soit 8 mois de l'année , on doit remettre en question la pertinence de ce projet.

Le jeu n'en vaut pas la chandelle comme on disait au XVIème siècle !
C'est pourquoi je réitère ma position : je suis défavorable au projet la Foye .

Je vous remercie de votre attention

Françoise Bourreau

Contribution n°44 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 14h47

Monsieur,

L'implantation de ces 3 gigantesques éoliennes va non seulement détruire nos paysages, nos chemins de randonnées (qui vont être défoncés !), nos oiseaux (y compris migrateurs), bétonner nos sols qui sont aujourd'hui en culture mais elle va aussi avoir des conséquences désastreuses sur nos vies personnelles !! (santé, valeur du patrimoine,...).

je donne donc un avis DEFAVORABLE sur ce projet.

Contribution n°45 (Courrier)

Proposée par HETTLER Violette

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 09h39

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_45_Courrier_1.pdf
contribution_45_Courrier_2.pdf

Contribution n°46 (Courrier)

Proposée par M. et Mme CASTIN

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 09h46

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_46_Courrier_1.pdf
contribution_46_Courrier_2.pdf

Contribution n°47 (Courrier)

Proposée par BONNET Marcel

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 10h57

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_47_Courrier_1.pdf
contribution_47_Courrier_2.pdf

Contribution n°48 (Courrier)

Proposée par BONNET Franck

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 10h48

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_48_Courrier_1.pdf
contribution_48_Courrier_2.pdf

Contribution n°49 (Courrier)

Proposée par BONNET Sylvie

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 11h40

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_49_Courrier_1.pdf
contribution_49_Courrier_2.pdf

Contribution n°50 (Courrier)

Proposée par ALBERT Mathieu

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 12h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_50_Courrier_1.pdf
contribution_50_Courrier_2.pdf

Contribution n°51 (Courrier)

Proposée par ALBERT Anaïs

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 12h20

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_51_Courrier_1.pdf
contribution_51_Courrier_2.pdf

Contribution n°52 (Courrier)

Proposée par BETEILLE Florent

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 12h35

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_52_Courrier_1.pdf
contribution_52_Courrier_2.pdf

Contribution n°53 (Courrier)

Proposée par GIRAULT Yannick

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 12h48

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_53_Courrier_1.pdf
contribution_53_Courrier_2.pdf

Contribution n°54 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par BOURREAU Jean-Pierre

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 12h53

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Contribution n°55 (Web)

Proposée par Julien Suire
(julienresto@hotmail.com)
Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 20h52

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis défavorable au projet éolien de la Foye.
Pour me rendre souvent dans le Mellois (mes parents y habitent) à chacune de mes nouvelles visites, au moins une fois l'an je découvre de nouvelles installations d'éoliennes industrielles.
Ces machines sont toujours plus hautes, toujours aussi près des hameaux, et la vie des habitants s'en trouve fortement perturbée. Du fait du bruit, quand elles tournent, et des lumières rouge clignotantes sans arrêt, ce qui affecte grandement le spectacle des étoiles si remarquable dans cette région ; je n'ai malheureusement pas cette chance en habitant en région parisienne, car la pollution nocturne est bien trop présente . Il serait dommageable que la campagne, source de bien-être et de repos assuré, devienne à son tour une plaine industrielle.
Sans parler de la biodiversité qui paie un très lourd tribut dans cette course à la transition énergétique et quid du démantèlement de ces structures d'ici quelques décennies ?

Pour ces motifs je suis défavorable à ce projet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Contribution n°56 (Web)

Proposée par BOURREAU Jean-Pierre

Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 21h04
Adresse postale : 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fais part de mon avis défavorable au projet éolien de la Foye pour les raisons suivantes:

Premièrement, les montages photographiques du promoteur ne tiennent pas compte des perspectives incluant les hameaux ou les villages impactés. En effet, à aucun moment nous ne voyons les prises de vues incluant dans le plan photographique les lieux de vie des habitants donnant ainsi l'impression que les éoliennes se trouvent dans un No Man's land. J'ai fait une série de montages avec en premier plan les habitations pour rendre plus crédible la réalité de ce que nous allons vivre en permanence dans notre champ visuel. Cela est tout simplement scandaleux.

Deuxièmement la distance exacte des éoliennes par rapport aux habitations n'est pas clairement établie .

Entre autre, Je tiens à préciser que la réunion du 25 avril 2019 concernant la concertation avec le public ne s'est pas déroulée dans les conditions prévues par le porteur de projet, car il y a eu une opposition de l'assistance à travailler en groupe de manière à mettre à plat les problématiques liées au projet éolien. Le dépliant distribué début septembre 2022 par le promoteur nous donne un résumé idéalisé des séances de concertation. Par ailleurs ce dépliant n'a pas été distribué jusqu'en haut du hameau de la Bernardière. Cela nous questionne sachant que nos habitations sont les plus fortement impactées.

Le parc éolien va faire perdre de la valeur à nos biens et dégrader gravement notre qualité de vie.

Veuillez recevoir Monsieur le commissaire enquêteur mes sincères salutations

Jean-Pierre Bourreau

Contribution n°57 (Web)

Proposée par Vezien Audrey
(aud.roxane@gmail.com)
Déposée le mardi 27 septembre 2022 à 21h21
Adresse postale : 5 la Forêt 79500 Marcillé

Je suis contre ce projet éolien, de la Foye
Je pense réellement que la localisation n'est pas adapté a ce genre de projet.

Avoir le plaisir de se promener dans les petits chemins qui mènent au bois de la foye, pouvoir apercevoir des animaux dans leur milieu naturel et sauvage, sera tout simplement gâché par la vue, le bruit, et les nuisances que peuvent procurer ce genre d'éoliennes.
Nous vivons dans nos belles campagnes pour avoir une certaine tranquillité, un apaisement et il faut absolument préserver ces moments d'évasions qui sont des ressources morales.
Protéger la nature, et la vie qui s'y crée, svp.

Contribution n°58 (Web)

Proposée par MARTIN Christian
(christian.martin-ds@orange.fr)
Déposée le mercredi 28 septembre 2022 à 08h39
Adresse postale : 27 Chemin de la ballade 79190 Montalembert

Monsieur le commissaire-enquêteur, Je m'oppose au projet éolien de la Foye. Pourquoi est-il encore possible de présenter un projet de centrale éolienne sur un territoire hyper saturé de ces machines industrielles? L'opposition des élus de tout bord politique de ce territoire confirme leur désir de pouvoir conserver un minimum d'attractivité environnementale. Nos territoires ruraux sont abandonnés au profit d'intérêts financiers qui se moquent totalement de la qualité de vie de leurs habitants. Les nuisances de ces monstrueux engins sont pourtant connues et reconnues: visuelles, auditives avec des répercussions sur la santé des riverains. La chute du prix de l'immobilier proche des centrales éoliennes est la meilleure preuve des conséquences de leurs nuisances. La biodiversité est aussi négativement intéressée puisque dans le cas du projet concerné, la DREAL, organisme d'état, a déconseillé ce territoire. Non seulement notre belle région est défigurée (plus de 90% de l'éolien de la Nouvelle Aquitaine installé dans l'ancien Poitou-Charentes), mais surtout pour quel résultat au niveau de production électrique.... un risque majeur de black-out en cas d'hiver rigoureux. Sans vent, pas d'électricité, donc pour compenser mise en route des centrales à gaz, à charbon....émettrices de gaz à effet de serre. On nous avait pourtant dit que les éoliennes allaient sauver la planète en évitant le réchauffement climatique...Ce type de production électrique intermittente et non pilotable est un non sens écologique. Monsieur le commissaire-enquêteur, merci de prendre en considération ma contribution pour protéger notre territoire et ses habitants. Dr Christian MARTIN

Contribution n°59 (Web)

Proposée par Mathieu, Sabine
Déposée le mercredi 28 septembre 2022 à 17h49

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je donne un AVIS DEFAVORABLE au projet éolien de La Foye.

Non, non, non et non. Nous ne voulons plus une seule éolienne sur notre territoire déjà en hyper saturation.

Non aux méthodes agressives et mensongères des industriels éolien.

On ne peut plus poser son regard sur l'horizon sans voir des forêts d'éoliennes de jour et des guirlandes clignotantes rouges la nuit.

Arrêtez de détruire notre cadre de vie, nos monuments et notre biodiversité.

Et quid de notre santé ?

Respectez la démocratie. Les élus ont voté un moratoire anti-éolien.

Le cœur de l'ancien Poitou-Charentes n'est pas la poubelle de la France et nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone sacrifiés sur l'autel de la transition énergétique.

Cordialement,
Sabine Mathieu
16700 Bernac

Contribution n°60 (Web)

Proposée par samuel française
(francoisesamuel@outlook.com)
Déposée le mercredi 28 septembre 2022 à 18h30
Adresse postale : 272 route de la treille 33660 porcheres

projet éolien de saint vincent

je tiens vraiment à cette réalisation, déjà cela m'intéressait en 2019 mais maintenant, avec les actualités récentes, il est d'autant plus important de passer à l'éolien notamment puisque nous n'aurons bientôt plus d'énergie fossile !!

j'espère beaucoup que ce projet pourra se réaliser !!

cordialement,
françoise samuel

Contribution n°61 (Web)

Proposée par Sonja et Mark Gurt
(chateau.gorce@orange.fr)
Déposée le mercredi 28 septembre 2022 à 21h20
Adresse postale : Château De Gorce 16490 Pleuville

Monsieur le commissaire enquêteur

Trois machines gigantesques de plus en Sud-Est de Deux-Sèvres où il y a déjà beaucoup trop de ces monstres seraient une aberration.

En Nord Charente, Sud Vienne et Sud-Est Deux-Sèvres il y a déjà la saturation avec trop de zones industrielles et on se sent encerclé. L'objectif des MW ici est plus qu'atteint et couvre largement les besoins. On ne peut pas dire que c'est une énergie renouvelable et écologique puisque cette énergie est intermittente, pose un grand souci et n'est pas du tout rentable (hors subvention) dans une région avec si peu de vent. Il faut bien trouver des énergies renouvelables mais qui méritent cette qualification.

- Les aérogénérateurs créent des nuisances sonores et visuelles qui constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. ARRÊT N° 659/2021 Cour d'appel de Toulouse, 3ème chambre, 8 juillet 2021, n° 20/01384 - voir l'annexe.
- Les aérogénérateurs représentent un intérêt privé mais le patrimoine est commun pour toute la France.
- Les aérogénérateurs défigurent le paysage et les monuments historiques.
- Les aérogénérateurs gâchent l'attractivité du territoire et le cadre de vie.
- Les aérogénérateurs impactent négativement la biodiversité, la faune, l'avifaune, les chiroptères et la flore.
- Les aérogénérateurs ont un impact très négatif sur le tourisme.
- Les aérogénérateurs diminuent la valeur des biens immobiliers.
- Les aérogénérateurs créent la discorde et divisent la population.
- Les aérogénérateurs ne diminuent pas le CO2 et la pollution mais les augmentent considérablement.

Nous nous opposons fermement au projet éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre et espérons vivement que vous allez donner un avis défavorable pour ne pas ajouter - entre autres - des problèmes sanitaires mais de respecter le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Bien cordialement
Sonja et Mark Gurt
Château de Gorce
16490 Pleuville

1 document associé
contribution_61_Web_1.pdf

Contribution n°62 (Email)

Proposée par Mairie de Sainte Soline
(mairie-stesoline@paysmellois.org)
Déposée le mercredi 28 septembre 2022 à 14h33

AVIS SUR PARC EOLIEN DE LA FOYE

Objet : AVIS SUR PARC EOLIEN DE LA FOYE

Bonjour,

Ci-joint la délibération du conseil municipal portant sur le projet de Parc Eolien de La Foye.

Cordialement

--

Catherine VIOLLET, secrétaire de mairie
Mairie
7, chemin de Couhé
79120 SAINTE SOLINE
Tél. : 05 49 29 46 46

1 document associé
contribution_62_Email_1.pdf

Contribution n°63 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)
Déposée le jeudi 29 septembre 2022 à 11h54
Adresse postale : 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Je souhaite attirer votre attention sur les trois variantes d'implantation des éoliennes présentées par le porteur de projet ERG :

-Quelle que soit la variante ,je ne comprends pas pourquoi le promoteur a prévu Plaine de la Lambertière une zone détachée de la zone principale qui empiète en plus pour un tiers sur le bois de la Foye . Cette partie semble incongrue . Etait - ce un leurre ?

- Les variantes 1 et 2 mettent en évidence que les 2 éoliennes représentées au sud de la ZIP sont bien plus éloignées des lisières des bois de la Garde et de Frèteveau que ne le sont celles représentées au nord de la ZIP à moins de 200m du bois de la Foye .
De ce fait,les impacts sur la biodiversité auraient été bien moindres malgré les allégations du promoteur , d'autant plus que les éoliennes dans les variantes 1 et 2 étaient plus petites avec un rotor inférieur à 150 mètres et une garde au sol acceptable .

-Il apparaît aussi que contrairement à la variante 3 qui se trouve pour une éolienne (E3) très près du chemin du Plan de la Talle ,aucun chemin de randonnée n'était impacté par les variantes 1 et 2 .

Pourquoi le porteur de projet a-t-il privilégié la variante 3 sans faire la démonstration de sa pertinence?
Que savent -ils que nous ne savons pas ?
Pourquoi n'a-t-il pas présenté des variantes avec 3 éoliennes sur la commune de Fontivillié qui était très demandeuse d'un parc?

-Le pétitionnaire peut-il assurer aux citoyens que la partie sud de la ZIP restée vierge , ainsi que l'appendice à l'est de la ZIP ne sont pas destinés in fine à un renforcement du parc La Foye dans un proche avenir, même sous une autre bannière que celle d'ERG ?

Pour conclure sur cette question du choix de la ZIP, peu d'arguments pèsent en faveur de la variante3, les explications du promoteur sont insuffisantes et bien trop minces pour convaincre .

Pour cette raison , je réitère mon avis défavorable au projet

Je vous remercie d'éclairer les zones d'ombre de ce projet .

Cordialement

Françoise Bourreau

Contribution n°64 (Email)

Proposée par anonyme
(charivari16@gmail.com)
Déposée le jeudi 29 septembre 2022 à 10h01

La Foye.

Objet : La Foye.

1 document associé
contribution_64_Email_1.pdf

Contribution n°65 (Email)

Proposée par anonyme
(harle.gerard@hotmail.com)
Déposée le jeudi 29 septembre 2022 à 10h03

Objet :

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

pour rappel :

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

Lorsqu'une collectivité ou une entreprise a un projet susceptible d'avoir des conséquences sur la propriété privée, la population et son environnement, ...

Ce que nous constatons amèrement c'est que notre avis citoyen n'a plus aucune valeur. Nous connaissons dorénavant le désastre de ses projets éoliens c'est inutile et nuisible , pourquoi persister ? pour répondre à une volonté idéologique qui profite à quelques affairistes sans aucun gain pour le citoyen lambda. Par bonheur la rébellion progresse.

en conséquence NON au projet éolien

Contribution n°66 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 30 septembre 2022 à 11h18

Bonjour,
Projet encore une fois aberrant, allant a contresens de toutes réalités écologiques et environnementales. Projet purement financier, servant a de riches entrepreneurs qui ne pensent qu'a gagner encore plus d'argent , sur le dos des modestes qui eux en perdent au travers de leurs factures et notamment de la CSPE... Quel héritage va t on laisser a nos enfants, lorsque ces gens la auront disparus, fuyant avec leur magot dans un paradis fiscal. Avec du recul on observe que cela fait travailler beaucoup de personnes, de bureaux d'études, d'administrations, etc, pour du vent.... Mais au fait, est ce que l'on a demandé son avis au vent....
Encore trois hectares de terres qui vont disparaître, venant s'ajouter au 10 de la ferme solaire située a moins d'un kilomètre. Si nous avons a subir des pénuries alimentaires, alors personne ne pourra manger une éolienne, car plus de terre . Autre problème non évoqué dans les dossiers présentés, en cas de black out total ou partiel du réseau électrique, il faudra installer des groupes électrogènes diesel, afin de maintenir les organes de distribution électriques pour que les éoliennes continuent de produire si il ya du vent. Mais ça personne n'en parle. Dans tout projet il y a toujours une cerise sur le gâteau. Il faut arrêter ce massacre et se consacrer a des projets plus vertueux, et surtout écouter la population qui n'en peut plus.....

Contribution n°67 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 30 septembre 2022 à 15h38
Adresse postale : 18 La Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

L'OMS définit la santé comme "un état de complet bien-être physique ,mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"

Le projet La Foye nous rend malades avant même d'exister .

Le bruit :

ERG a consacré à peine deux mois au mesurage acoustique (mars et mi-juin à début juillet).
Il manque tout de même 10 mois !Ce n'est pas une étude représentative .

Dans son mémoire en réponse à la Mission régionale d'autorisation environnementale page 7 , le pétitionnaire déclare:

" Compte-tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs , il sera nécessaire , APRES INSTALLATION DU PARC , de réaliser des mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur".

Dans le volume ETUDE ACOUSTIQUE page 145 , le même écrit:
Des dépassements sont constatés en période nocturne pour les 5 machines et pour les différents secteurs de vent" .

Ces deux déclarations d'un cynisme incroyable sont l'aveu que l'étude acoustique n'est ni fiable ni respectueuse de la réglementation en vigueur et va nuire à notre santé pour le restant de nos jours .

E1 se trouvant à 599 des maisons de la Bernardière (entre autres) vont incontestablement perturber notre quotidien de jour comme de nuit .

Le principe de précaution s'impose .

La Préfecture ne peut pas autoriser un parc reposant sur une étude aussi vague, incertaine et non fiable de l'aveu même du porteur de projet.

La Préfecture ne peut pas mettre les citoyens dans une situation où ils devront porter plainte pour Trouble Anormal de Voisinage ,alors qu'en amont cela aurait dû être évité.

Les effets stroboscopiques ou effets d'ombrage :

111jours/an pour la Bernardière- 138 jours/ an pour la Valtière -87 pour la Lambertièrre et 76 pour la Crénessière .

Au bruit s'ajouteront ces effets d'ombrage , l'été essentiellement quand on vit au jardin .
ERG a -t-il prévu comme pour l'avifaune et les chiroptères de brider ou d'arrêter les machines?

La proximité et les effets cumulés

L'envergure de 180 mètres en bout de pales des machines est de nature à s'imposer à la vue de très nombreux hameaux , ceux à 600mètres mais aussi ceux situés dans la zone rapprochée . La couverture végétale n'y changera rien .

Les machines équipées d'un double clignotant rouge vont nous priver des nuits étoilées , sans pollution .

Les effets cumulés seront dus tout d'abord au parc Champ Paille de 6 éoliennes à environ 3 km dont le pétitionnaire ne peut préjuger qu'il ne se fera pas .

D'autres parcs alentour , même éloignés comme ceux de St Sauvant ou Brux dans la Vienne sont visibles de la plaine de Lezay .

Il me semble que l' espace de respiration qu'offre le Bois de la Foye aurait pu être préservé .

L'étude d'impact ne semble pas avoir défini la distance entre les aérogénérateurs et les riverains de telle sorte à en MINIMISER les impacts.Or l'article L515-44 du Code de l'Environnement dispose que cette distance soit appréciée au regard de l'étude d'impact.

ERG reconnaît les incidences notables sur le voisinage,des co-visibilités avec les parcs situés au sein de l'aire d'étude rapprochée et au-delà mais n' a pas jugé nécessaire de chercher un autre lieu d'implantation et s'est affranchi de la législation.

Pour toutes ces raisons , je donne un avis défavorable au projet La Foye.

Contribution n°68 (Web)

Proposée par MICHENEAU Philippe

(ph.micheneau@outlook.fr)

Déposée le samedi 1 octobre 2022 à 09h49

Adresse postale : 27 La Bernardière 79500 St VINCENT LA CHATRE

"QUOS VULT PERDERE JUPITER DEMENTAT : Quand Jupiter veut perdre un homme, il lui ôte la raison. "

Je suis défavorable au projet éolien de La Foye : projet déraisonnable et bien argumenté par la plupart des contributions précédentes. La valeur des biens immobiliers serait affectée voire deviendrait nulle (notre maison de La Bernardière, achetée début 2022 avait eu 18 visites sans suite à la seule vue du mât de mesure...). Les notaires entre autre le constatent. Nous avons la vue sur 18 éoliennes situées entre 6.5 km et 8.7 km et les lumières sont très visibles à ces distances : donc à environ 600 mètres ce serait Noël tous les soirs ... non merci. Restons raisonnables (nous comptons sur les élus de St Vincent et autres comme déjà de Ste Soline). Disons nous que les coûts amonts et avals seront surdimensionnés et in fine la rentabilité très faible avec la tentation de vouloir augmenter le parc.

Merci de garder en tête la maxime latine du début de ma contribution.

Ph MICHENEAU

Contribution n°69 (Web)

Proposée par Bernard

(bernard.molard@orange.fr)

Déposée le samedi 1 octobre 2022 à 18h04

Adresse postale : 125 Rue de la Conciergerie 79180 Chauray

Nicolas Hulot : « Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. En bref, l'éolien c'est simplement de l'habillage »

Stéphane Bern : « Les éoliennes sont une négation de l'écologie!

C'est une supercherie ! Les bobos parisiens sont bien contents d'inonder d'éoliennes les ploucs de la campagne.

Nous les bouseux, on n'en veut pas ! »

Ce nouveau projet de Centrale Eolienne en Pays Mellois doit être combattu et annulé dans un département déjà saturé d'éoliennes inefficaces sur le pan énergétique (8500 éolienne pour 7% d'électricité intermittente), sur le plan écologique (l'intermittence est compensée par de l'électricité produite par des centrales au gaz très polluantes), sur le plan économique (importées d'Allemagne et du Danemark, elles accroissent notre déficit commercial et les promoteurs se gavent financièrement grâce aux subventions), sur le plan environnemental (elle détruisent nos paysages et génèrent des nuisances visuelles et sonores condamnées par l'OMS et l'Académie de Médecine).

Un moratoire s'impose en Deux-Sèvres pour laisser le temps au Législateur de statuer sur trois aberrations:

- la distance de 500m de toute habitation date d'une loi de 2010 lorsque les éoliennes mesuraient 80m de haut. Aujourd'hui, elles sont trois fois plus hautes. Il est URGENT de revoir cette loi et de porter la distance minimale de toute habitation à 1500m.

- les subventions éoliennes coutent 1,3 milliards d'€ aux citoyens français via la CSPE. A la vue du business éolien florissant, ces subventions doivent, comme en Allemagne, être supprimées. Cet argent serait bien plus utile pour sauver l'hôpital!

- contrairement au discours des promoteurs éoliens, les Deux-Sèvres ne sont pas situées sur un gisement de vent exceptionnel. Il y a certainement plus de "ploucs de la campagne" comme le déclare Stéphane Bern, mail il n'y a pas plus de vent qu'ailleurs. Bien au contraire, il existe en France des Département bien plus venteux mais non exploités grâce à l'opposition farouche de puissants résidents.

Enfin, en ces moments de pénurie d'énergie, nos Gouvernants laissent entendre que l'éolien on-shore et off-shore va sauver le France. Ce sont ces mêmes Gouvernants qui ont décidé, pour des raisons purement politiciennes et contre toutes les études scientifiques, de fermer la Centrale nucléaire de Fessenheim qui fonctionnait parfaitement. Des policiers sont en prison pour des "bavures" dans l'exercice de leur mission. Nos Gouvernants (nationaux et locaux) devraient être jugés pour "bavure énergétique et mensonge délibéré envers la population".

J'espère que Monsieur le Commissaire Enquêteur sera sensible à ces arguments et aura la lucidité de prononcer un avis négatif sur ce projet de Saint-Vincent-le-Chatre pour contribuer à arrêter le carnage éolien!

Je reste à sa disposition pour développer davantage mon avis.

Bernard Molard

4 documents associés

contribution_69_Web_1.jpg

contribution_69_Web_2.JPG

contribution_69_Web_3.jpg

contribution_69_Web_4.jpg

Contribution n°70 (Web)

Proposée par suire olivier
(suire95@hotmail.fr)
Déposée le dimanche 2 octobre 2022 à 12h07

Monsieur le commissaire enquêteur

Veillez trouver ci-joint l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 16/09/2022 concernant la loi de la transition énergétique
Je pense que cet avis correspond tout à fait au projet du bois de la Foye à St Vincent la Châtre

Je suis naturellement toujours et encore défavorable à ce projet
Bien cordialement

1 document associé
contribution_70_Web_1.pdf

Contribution n°71 (Web)

Proposée par GARROS Aurélien
(aurelien.garros@gmail.com)
Déposée le lundi 3 octobre 2022 à 16h50
Adresse postale : 10 Rue Jean Barrière 33700 Mérignac

Bonjour,

La transition énergétique est en marche, et tout projet allant dans ce sens doit être soutenu !

Bien cordialement

Contribution n°72 (Email)

Proposée par Geneviève BLARDAT
(gen.blard@orange.fr)
Déposée le lundi 3 octobre 2022 à 12h16

Objet :

Bonjour,
Il y a trop d'éoliennes dans notre région. Les taxes sur l'électricité sont toujours plus chères à cause de cela. J'ai 4 éoliennes dans mon champ de vision avec les lumières ça suffit.

Geneviève BLARDAT
lotissement les châtaigniers
36 route de Melle
79500 ST VINCENT LA CHATRE

Contribution n°73 (Web)

Proposée par anonyme
(laurentbertaud79@gmail.com)
Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 11h36
Adresse postale : 3 rue du parc 79120 LEZAY

Monsieur le commissaire enquêteur,
Je suis fortement défavorable au projet de La Foye parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux, et que nous en avons déjà (beaucoup) trop sur notre territoire : le projet dit de "champ paille" sur les communes de Saint-Vincent et Lezay court toujours et peut malgré les avis défavorables des collectivités et du commissaire enquêteur, sortir malgré tout de terre. Assez !
Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur mes respectueuses salutations.

Contribution n°74 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 15h59

A l'heure où nos forêts brûlent et nos glaciers fondent, le désagrément des éoliennes sur notre petit confort individuel semble bien dérisoire.

Je pense que l'heure n'est plus à se lamenter sur nos paysages qui se trouveraient modifiés si des éoliennes venaient à s'implanter. Les populations qui subissent déjà les catastrophes dues aux changements climatiques, et plus tard, les générations futures, doivent nous trouver bien égoïstes. Il est URGENT de trouver des solutions. Je suis POUR l'éolien, POUR cette énergie renouvelable à l'infini qu'est le vent !

Contribution n°75 (Web)

Proposée par OLIVIER

(olivierfanet@gmail.com)

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 16h59

Adresse postale : 81 route de la planche 87220 boisseuil

JE SUI FAVORABLE ET JE SOUTIEN SE PROJET

Contribution n°76 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 17h25

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-jointe une première observation accompagnée de deux pièces.

Avec mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY

3 documents associés

contribution_76_Web_1.pdf

contribution_76_Web_2.pdf

contribution_76_Web_3.pdf

Contribution n°77 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique

(d2pontfarcy@gmail.com)

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 17h33

Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ce projet éolien cumule tous les inconvénients.

--D'abord il vient s'ajouter à un nombre incalculable d'éoliennes dans les Deux-Sèvres ce qui conduit ce département à compter plus de 30% des éoliennes de toute la région Nouvelle Aquitaine (région qui compte 12 départements) . Y-aurait-il une raison d'intérêt public majeur qui oblige à accepter des éoliennes pour produire de l'électricité nécessaire à un département qui en manquerait? Certainement pas. Alors il convient de se reporter à la jurisprudence constante du Conseil d'Etat qui n'envisage cette possibilité que sur des territoires en déficit d'électricité.(CE.10mars 2022).

--Ensuite le même Conseil d'Etat exige qu'il n'y ait pas d'autre solution satisfaisante et que l'implantation d'éoliennes envisagée "ne nuise pas au maintien dans un état de conservation favorable des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle". Il s'agit là de l'obligation d'appliquer l'article L411-2 du code de l'Environnement empêchant la destruction d'espèces protégées.Ici encore,ce projet est en contradiction avec les règles de protection de la biodiversité et il suffit qu'il y ait le risque de destruction d'un oiseau ou d'un chiroptère pour que s'applique cette obligation .Et les mesures de bridage n'entrent pas en ligne de compte pour évaluer ce risque de destruction.

--Enfin il est une jurisprudence constante des Cours Administratives d'Appel qui s'oppose à l'encerclement des villages et hameaux par des éoliennes et exige des angles de respiration visuelle d'au moins 120° sans

éolienne. On en est très loin et il est grand temps d'arrêter ça.

Quant aux arguments concernant l'énergie verte, ils ne résistent pas longtemps au caractère intermittent de l'énergie éolienne qui doit nécessairement être couplée avec une centrale au gaz ou au charbon pour assurer une continuité de production. Autrement dit, ce couplage conduit à rejeter 339grs de CO2 par kWh produit ce qui évidemment ne correspond en rien aux objectifs européens de lutte contre les gazs à effet de serre. Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande de bien vouloir sanctionner cette enquête publique par un avis défavorable.

Contribution n°78 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 17h41

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe une deuxième contribution.

Avec mes salutations distinguées

Edith de Pontfarcy

1 document associé

contribution_78_Web_1.pdf

Contribution n°79 (Web)

Proposée par Wetzel Winfried
(wbacayron@gmail.com)

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 17h49

Adresse postale : Le Grand Bacayron 40110 Morcenx-la-Nouvelle

Je donne un avis très favorable à ce projet !

Contribution n°80 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 18h05

Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

---Le SRADDET de Nouvelle Aquitaine indique qu'il convient de rééquilibrer les implantations d'éoliennes entre le Nord et le Sud de la région mais pour le moment, cet engagement ne s'applique pas vraiment puisqu'on vient rajouter encore un projet dans un département saturé.

---La cour Administrative d'Appel de Nantes dans un arrêt du 22 mars 2022 a sanctionné un projet éolien qui "présentait des inconvénients excessifs pour la commodité du voisinage en méconnaissance des articles L181-3 et L511-1 du code de l'Environnement".

---Parmi les obligations qui incombent aux promoteurs éoliens il y a celle de produire les chiffres de suivi de mortalité occasionnés par les éoliennes. Jamais ces chiffres ne sont communiqués aux services de l'Etat mais l'hécatombe est bien réelle si l'on consulte les avis d'associations spécialisées (LPO et SFPEM); il est dénombré par des relevés effectués tous les dix jours 15 à 18 oiseaux morts par éolienne et par an mais ce chiffre ne tient pas compte des prélèvements qu'effectuent les prédateurs naturels aux pieds des éoliennes entre le premier et le dixième jour.

---on parle de lutte contre l'artificialisation des sols mais il ne faut pas oublier que le socle de chaque éolienne représente 1500 tonnes de béton et que depuis un arrêté ministériel du 22 juin 2022 "le démantèlement n'implique pas nécessairement l'excavation totale des fondations" qui peuvent demeurer dans le sol et seule une couche superficielle sera retirée.

---En dernier lieu, par une circulaire du 30 août 2022 la Commission de Régulation de l'Energie a autorisé un porteur de projet à augmenter après autorisation d'implantation de 140% la puissance de ses aérogénérateurs c'est à dire que les éoliennes envisagées pourraient mesurer en réalité 252 mètres de hauteur. Pour l'ensemble de ces raisons, il faut mettre un coup d'arrêt à ce massacre d'un territoire qui n'a que trop donné

...

Je vous remercie d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête.

Contribution n°81 (Web)

Proposée par Desableau Yvette
(bacayron@gmail.com)
Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 18h15
Adresse postale : Le GrandBacayron 40110 Morcenx-la-Nouvelle

Je suis tres favorable à ce projet !

Contribution n°82 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 18h23
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après un été qui a vu partir en fumée plus de 60 000 hectares des forêts françaises il s'impose d'être très rigoureux quant à la proximité des éoliennes avec les espaces boisés. Déjà il leur est interdit de s'implanter à moins de 200 mètres des lisières de bois pour préserver les oiseaux mais cette distance n'est jamais respectée (c'est encore le cas ici) montrant le peu de considération que les promoteurs éoliens accordent à la biodiversité. Désormais il s'agit de la vie des populations vivant à proximité des éoliennes qu'il convient de prendre en compte et la Direction de la Protection Civile demande qu'on n'installe pas d'éolienne à moins de 350 mètres des lisières compte tenu des projections observées sur 236 cas d'incendies causés par des éoliennes. La forêt de la Foye le vaut bien! Enfin il paraît utile de balayer le raisonnement cynique des promoteurs éoliens qui partent du principe qu'un territoire qui compte déjà beaucoup d'éoliennes n'a pas ou plus d'intérêt et que ce n'est pas grave d'en rajouter encore plus. Les milieux ruraux s'efforcent de développer un éco-tourisme mais leurs travail est anéanti par cette prolifération sans raison écologique réelle et il ne faut pas chercher plus loin une des causes de désertification du monde rural. Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en considération ces arguments de bon sens et d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Contribution n°83 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY
Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 18h26

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-jointe une troisième observation.

Avec mes salutations distinguées

Edith de Pontfarcy

1 document associé
contribution_83_Web_1.pdf

Contribution n°84 (Web)

Proposée par HENRY Désiré
(henry.desire@orange.fr)
Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 19h38
Adresse postale : 14 rue de cassou batiment 1 64600 ANGLET

Bonjour, je suis favorable au projet éolien de la FOYE. Il est important de développer les énergie renouvelable pour l'indépendance énergétique française et ceci d'autant plus dans ce contexte actuel de crise énergétique.

Contribution n°85 (Web)

Proposée par TISSOT Vincent

(tissot.conseils@live.fr)

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 20h01

Adresse postale : 5, rue de la futaie 16730 LINARS

Les études réalisées par NCA Environnement sont complètes et pertinentes. Le projet a été mené avec de nombreuses phases de concertations et le projet final retenu a tenu compte des observations et se veut le moins impactant en terme d'environnement. Des aménagements intéressants seront réalisés (haies, bardages bois...) et le parc éolien sera bien intégré dans son milieu.

Je suis donc très favorable à la réalisation du projet éolien de la Foye.

Vincent TISSOT

Expert foncier et agricole

Contribution n°86 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 21h08

Je suis favorable à ce projet.

Contribution n°87 (Web)

Proposée par FAURE, MICHEL

(michel.faure@yahoo.fr)

Déposée le mardi 4 octobre 2022 à 22h14

Adresse postale : Praisnaud 16490 AMBERNAC

Je vous prie de noter mon **OPPOSITION FORMELLE** au projet de site éolien « Parc éolien de la Foye » comportant trois éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 180 mètres, un rotor maximum de 150 mètres et un bas de pale à 30 mètres du sol sur la commune de Saint Vincent la Chatre à 5,5 kms de Melle présenté par le groupe italien ERG, pour les raisons suivantes :

UNE ANALYSE COMPLETEMENT FAUSSE CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE:

Le promoteur prétend qu'un site éolien d'une puissance de 16,8 MW produirait dans l'année 41.915 MWh ; ceci représente un facteur de charge moyen annuel de 28,48%. Ce facteur n'a jamais été observé même dans les secteurs les plus ventés en France. Le facteur moyen français a été de 22,6% en 2021.

Par ailleurs expliquer que ce site représentera l'équivalent de la consommation annuelle de 19.620 personnes est une présentation fautive. En effet, si on explique que les éoliennes ne produiront que 22,6% du temps (le facteur moyen français), alors comment seront alimentées ces 19.620 personnes pendant les 6780 heures de l'année où les éoliennes ne seront pas opérationnelles ?

On nous explique enfin que le site permettra l'évitement de 2180 tonnes de CO². Tout cela est totalement faux.

En effet le mix énergétique français émet 0,035 tonnes eq CO²/MWh (données RTE).

Par ailleurs, une éolienne émet sur sa durée de vie (sans prendre en compte son démantèlement, ni son intermittence) 0,014 tonnes eq CO²/MWh (données ADEME).

De sorte que le site d'ERG permettrait « d'éviter » 880 tonnes eq CO² et non 2180 tonnes.

Par ailleurs, si on prend en compte l'empreinte carbone française, elle a été de 552 millions de tonnes en 2020 soit 8,31 tonnes/ français. De sorte que le site ne permettrait d'éviter l'empreinte carbone que de 105 personnes, étant noté que le calcul ne prend pas en compte ni l'intermittence du système, ni le carbone émis pour le démantèlement ou pour le recyclage des matériaux ni les puits de carbones détruits par l'industrialisation des surfaces.

Une analyse plus précise montrerait en fait que le bilan carbone du projet est nul voire négatif. Et la lutte contre le réchauffement climatique ne justifie en rien le développement de ce projet.

LA SATURATION DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT MELLOIS :

Ce projet vient s'ajouter aux sites éoliens déjà existants dans l'environnement mellois déjà envahi d'éoliennes; dans l'aire d'étude, il y avait en 2019 déjà dix-sept parcs éoliens construits, six en autorisation et trois au stade de l'instruction.

De nombreuses habitations, dont certaines à moins de 1000 mètres du site, sont déjà complètement encerclées avec des effets de saturation insupportables ; cette saturation amène à une baisse de la valeur locative de l'immobilier, reconnue par la justice administrative (TA de NANTES du 18 décembre 2020).

UN IMPACT MAJEUR SUR LA BIODIVERSITE :

La MRAE a relevé que le projet s'implante dans un secteur riche sur le plan du milieu naturel avec cinq sites Natura 2000, 17 ZNIEFF6 de type 1 (dont la Prairie de Lezay à environ 2,6 km de la ZIP), et 8 ZNIEFF de type 2 dans un rayon de 20 km.

La MRAE a relevé des forts enjeux en espèces protégées :

- Sur l'avifaune : Outarde canepetière, Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-martin, Engoulevent d'Europe, Oedicnème criard, Vanneau huppé. L'étude a identifié la présence de 83 espèces d'oiseaux au sein de l'aire d'étude immédiate, dont 64 protégées au niveau national.
- Mais le vrai enjeu porte sur les chiroptères : 20 espèces ont été identifiées au niveau de l'aire d'étude immédiate, dont le Minioptère de Schreibers (en danger critique d'extinction au niveau national et assez rare au niveau régional) ou la Noctule de Leisler (vulnérable au niveau national et assez rare au niveau régional).

C'est d'autant plus préoccupant que le projet ne respecte pas les préconisations d'Eurobats (décembre 2020) notamment vis-à-vis :

- des distances d'éloignement des lisières (comprises entre 103 et 182 mètres) alors que les recommandations Eurobats prescrivent un éloignement minimum de 200 mètres,
 - des caractéristiques des éoliennes (rotor de 150 m de diamètre et 30 m de garde au sol) alors que les recommandations demandent de proscrire les rotors supérieurs à 90 m et les gardes au sol inférieures à 50 m.
- Il en résulte une menace réelle sur la biodiversité, notamment sur l'avifaune et surtout sur les chiroptères qui sont des espèces menacées.

DES NUISANCES SONORES PREOCCUPANTES :

L'étude acoustique date de 2019 ; à cette date les éoliennes de 5,6 MW n'existaient pas et depuis aucune éolienne de cette puissance n'ont été installées en France et on ne dispose donc d'aucun retour d'expérience. Il s'agit donc d'une étude théorique.

Malgré les dérogations vis-à-vis du code de la santé publique dont bénéficie le secteur éolien avec les nuisances sonores, cette étude théorique montre de nombreux dépassements. On n'ose imaginer ce qu'il en serait dans la réalité.

MICHEL FAURE,
PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT CONFOLENTAIS CHARLOIS

Contribution n°88 (Web)

Proposée par Edith de Pontfarcy

Déposée le mercredi 5 octobre 2022 à 09h35

Monsieur le Commissaire,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle observation.

Je vous remercie de l'attention que vous lui porterez.

Avec mes salutations distinguées

Edith de Pontfarcy

1 document associé
contribution_88_Web_1.pdf

Contribution n°89 (Web)

Proposée par AUGER Julien
(julien.auger2312@orange.fr)

Déposée le mercredi 5 octobre 2022 à 12h19

Adresse postale : 12 La Toison 79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Je n'approuve pas ce projet en raison du nombre déjà conséquent d'éoliennes sur la commune ainsi que les communes environnantes. Le sud-est des DEUX SEVRES est déjà bien assez surchargé comme cela par ce type d'installation.

C'est un non-sens que d'installer des éoliennes à cet emplacement, si proches des bois et des habitations.

Contribution n°90 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le mercredi 5 octobre 2022 à 17h04
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Dans notre droit de l'Environnement, il existe un grand principe, celui de non régression environnementale inscrit à l'article L110-1 du code de l'environnement. Il précise que " la protection de l'environnement assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment".
Sur le territoire de Saint Vincent -la Châtre ,ce principe devrait s'appliquer sans restriction.
Si l'on retient la méthode d'analyse de la saturation visuelle élaborée par la Préfecture des Hauts de France (doc. dernière édition de février 2022), on remarque aussitôt que les règles qui y figurent et visent à sauvegarder un minimum d'espace visuel n'ont absolument pas été respectées ici.
Ce document définit en premier lieu l'espace de respiration comme étant le plus grand angle connu sans éolienne. Il précise qu'il faut retenir l'angle le plus large compte tenu de la mobilité du regard soit au minimum 160° à 180°.
Par ailleurs ce précis préfectoral ajoute que plus les éoliennes sont proches plus l'effet de saturation et d'encercllement est prégnant et d'ajouter en partant de ce constat que l'indice d'occupation des horizons à 10 kilomètres doit être supérieur à 120° tandis que l'indice de l'espace de respiration à 5 kilomètres ne doit pas être inférieur à 160° à 180°.
Cette analyse objective est depuis plusieurs années le mode d'emploi destiné aux promoteurs éoliens qui s'en affranchissent le plus souvent.
Les tribunaux viennent alors sanctionner le manque de respect de ces règles :CAA.Bordeaux 15-6-2021 et CAA.Nantes 22-3-2022.
Ce principe pourrait-il être transgressé s'il y avait un bon motif écologique? certainement pas d'autant plus que le bon motif n'existe pas puisque l'implantation d'éoliennes supplémentaires s'accompagne inévitablement du rejet de plus de CO2 dans l'atmosphère du fait du couplage des éoliennes avec une centrale au gaz ou au charbon .
Enfin la régression subie du fait de la saturation de l'espace visuel s'accompagne d'une autre régression due à l'artificialisation des sols. En effet au terme des 20 ans de fonctionnement des éoliennes le promoteur, s'il existe encore, doit démonter, enlever et excaver tout le béton mis dans le sol (1500 tonnes). En réalité, à la suite d'un arrêté ministériel du 22 juin 2022 le démantèlement n'implique pas forcément l'excavation totale des fondations et il est laissé à l'appréciation du préfet. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs retenu une position dans un arrêt du 16-5-2022.
Ou sont partis les grands principes énoncés dans la convention européenne de Florence en 2006?
Au nom de ce principe de non régression trop souvent étouffé, je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet éolien.

Contribution n°91 (Web)

Proposée par anonyme
(dardillacfrederic@gmail.com)
Déposée le mercredi 5 octobre 2022 à 18h50
Adresse postale : 3 impasse des Tisserands 79110 FONTIVILLIE

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet éolien La FOYE. En effet ce sont aussi plus de 20 espèces vulnérables de chiroptères qui ont été identifiées sur le site : parmi les noctules , les murins , le grand et le petit Rinolophe, les Pipistrelles communes et de Kühl, la Sérotine commune, sur la liste rouge des espèces menacées figure le Minoptère de Schreibers qui est en danger d'extinction.

Le taux de mortalité par collision / barotraumatisme constaté sur le parc voisin de Lusseray -Paizay le Tort est de 5,6 chauves-souris par ans.

L'implantation d'un nouveau parc de trois éoliennes va générer une pression supplémentaire sur les populations locales et voisines car le rayon de chasse de ces mammifères peut s'étendre jusqu'à des dizaines de kilomètres. C'est donc une hécatombe supplémentaire qui menace les chauves-souris de Saint-Vincent-la-Châtre et par extension les colonies de FONTIVILLIE : rapportée aux 167 éoliennes du Mellois, cela fait 935 chauves-souris par an et 18700 individus sur 20 ans !

Cela n'est plus recevable en 2022.

En outre, le cumul des parcs éoliens, et énergie renouvelable, sur Mellois-en-Poitou fait que le territoire produit plus qu'il ne consomme. Le territoire est saturé et plus rien, mis à part les intérêts financiers, n'y justifie l'installation de parcs éoliens supplémentaires.

L'effort doit maintenant être porté vers d'autres territoires dépourvus d'énergie renouvelables, le Mellois ayant déjà effectué sa part du travail.

Je vous remercie de prendre en compte cet avis.

Contribution n°92 (Web)

Proposée par MICHENEAU Françoise
(fr.micheneau@orange.fr)

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 09h15

Adresse postale : 27 LA BERNARDIERE 79500 St VINCENT LA CHATRE

Bonjour,

Je suis défavorable au projet éolien de La Foye pour les raisons ci-dessous et en pièce jointe.

Je trouve que les photos sont trompeuses et ne montrent pas la proximité avec les hameaux et laissent l'impression que les éoliennes sont en plaine sans habitat ce qui est faux (voir photos en pièce jointe)

Je trouve surprenant que nous n'ayons pas eu la lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres le 6 septembre .

Aides aux particuliers : « Le parc éolien va accompagner financièrement des projets de rénovation énergétique et thermique de particuliers vivant à proximité du parc éolien. Ce soutien permet d'intégrer le parc éolien dans une dynamique plus large de la transition énergétique en aidant les riverains à réduire leur consommation énergétique. »

Rien n'est précisé concrètement sur les aides, pas d'enveloppe financière.

Si les aides de l'état venaient à disparaître les aides seraient annulées puisqu'elles sont liées. De plus cette communication est très floue.

1 document associé

contribution_92_Web_1.pdf

Contribution n°93 (Web)

Proposée par MEUNIER Claude
(cide.meunier@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h16

Adresse postale : 118 ,Route de l'Egray 79220 Germond-Rouvre

Il est aberrant d'utiliser le vieux chemin (accès à YA 9) car cela oblige à renforcer les chemins existants sur environ 300 mètres supplémentaires +l'aménagement du virage pour passer du chemin de remembrement au chemin rural de la Bernardière à la Lambertière . Je ne vois donc pas d'intérêt "économique" à emprunter ce chemin rural et à massacrer ces éléments de patrimoine que sont les châtaigniers anciens et encore en production. De plus 300 mètres empruntés des centaines de milliers de fois (travaux et surveillance / entretiens qui suivront) constituera une dépense "mobilité" incompatible avec les politiques énergétiques à venir. Par ailleurs quelle cohérence avec le parti pris pour la YA4 de prévoir une liaison directe à partir de la D14 qui sera, telle que configurée actuellement, 2 fois plus longue que les 2 autres ? Des éléments me font défaut pour comprendre le raisonnement tenu ! Est- ce une question d'indemnisation / ou de favoritisme des propriétaires ou des exploitants ? Dans le même ordre d'idées je vois des chemins hachurés comme "à être renforcés" qui me paraissent bien éloignés des lieux des travaux: n'y aurait-il pas eu des tractations entre la commune de Saint Vincent et les promoteurs de l'opération ?

Enfin Il me semble aussi que ne sont pas mentionnés les travaux concernant les raccordements aux réseaux de puissance et/ou de distribution : pourquoi et dans quel but cet oubli ?

Contribution n°94 (Web)

Proposée par suire olivier
(suire95@hotmail.fr)

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 12h14

Monsieur le commissaire enquêteur

Je souhaite vous faire part d'une expérience personnelle

Vendredi 30 septembre se tenait le conseil municipal de la commune de Fontenille-saint-martin-d'entraigues à quelques kilomètres de Saint Vincent

Je m'y suis rendu car une délibération portait sur un projet éolien

14 élus sur 15 étaient présents

4 d'entre eux ont du sortir au moment du vote car directement concernés par le projet

Nous savons bien que dans ces petites communes les équipes sont essentiellement composées d'amis, de voisins très proches, de membres d'une même famille quelques fois

Force à eux car le recrutement n'est pas toujours facile

La présentation du projet a été folklorique
L'élue chargée de cela a commencé par annoncer une production d'environ 54 000 Mw personne dans l'assemblée n'a contesté ni fait remarquer que cela représentait l'équivalent d'une cinquantaine de réacteurs nucléaire

Ensuite qu'il y aurait entre 3 ou 5 éoliennes d'une hauteur de 150 à 180m placées ici ou là suivant le nombre. Il ne connaissait pas non plus la différence entre poste source et poste de livraison; J'en passe et des meilleures.

Quoiqu'il en soit pas une seule fois le mot écologie n'a été prononcé; par contre l'aspect financier a été très longuement abordé

Argument ultime "De toute façon la décision appartient à la préfecture" dicit LE MAIRE QUI NE POUVAIT PARTICIPER AU VOTE (pour cause de conflits d'intérêts dans le dossier)

Seulement 2 jeunes femmes ont voté contre le projet en faisant valoir les nombreuses nuisances, bien connues, à venir que cela allait engendrer pour certains habitants de la commune

Dans ces conditions je me demande comment il est possible d'organiser un vote

Une réunion publique devrait avoir lieu avec présence obligatoire des élus afin qu'ils décident en pleine conscience et non pas juste sous le dictat des promoteurs

Conclusion je suis défavorable au projet de la Foye

Contribution n°95 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 12h33

Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Un dossier de projet éolien soumis à enquête publique doit présenter l'analyse la plus objective possible de façon à permettre à la population et aux décideurs publics de se faire l'opinion la plus complète sur ce projet. Malheureusement on observe le plus souvent des dossiers présentant des données "arrangées" pour le rendre plus acceptable mais ce travestissement de la réalité n'a qu'un objet, celui d'obtenir l'acceptation du public et par la suite celle de l'autorité administrative qui doit décider ou non d'autoriser le projet. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs sanctionné à de nombreuses reprises ce comportement qui vise à fausser le jugement du public et à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative. (C.E. 11-2-1991 et CAA. Marseille 20-10-2005).

Dans ce projet, on relève de trop nombreuses informations "arrangées" à commencer par le choix d'une norme acoustique non reconnue la norme NFS 31114 au lieu de la norme AFFNOR unanimement reconnue NFS 31010 le résultat est une minimisation des émergences de bruit que subiront les riverains.

Parmi les données techniques on ne parle pas non plus de celles concernant la saturation visuelle totalement inexistantes dans ce dossier.

On peut remarquer aussi l'absence de respect de la démarche Eviter-Réduire-Compenser en proposant soit disant 3 hypothèses d'implantation et en retenant finalement la plus nuisante parce que c'était la seule pour laquelle le porteur du projet avait la maîtrise foncière.

Vous aurez également noté que le promoteur ne se soucie guère de la réglementation visant les espèces protégées (loi du 8 août 2016 sur la protection de la nature) et s'affranchit de toute recommandation de la DREAL qui avait déconseillé cette implantation en raison de son impact majeur sur les espèces.

De même, le porteur du projet s'exonère de toute observation des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire à commencer par le SRADDET de la région qui détermine 17 ZNIEFF1 et mentionne 5 sites Natura2000 à proximité de ce projet.

Je ne reviendrai pas sur le facteur de charges surévalué (28,6% au lieu de 22,6% en réalité) qui vise à faire croire qu'un très grand nombre d'habitants bénéficieront de ce projet vert. Point n'est besoin d'ajouter qu'il n'a de vert que le nom car chacun sait que l'éolien est forcément couplé à une centrale au gaz et donc le résultat ce sont 339grs par kWh rejetés dans l'atmosphère ce qui est très éloigné de l'objectif européen de diminution des gaz à effet de serre.

Enfin, ce dossier occulte les travaux de raccordement au poste source situé à plus de 15 kilomètres, travaux qui ne manqueront pas d'entraîner l'abattage de haies, l'empiètement sur des propriétés privées (sans avoir la maîtrise foncière) pour gommer des virages à angle droit et la réalisation de tranchées sur des terres agricoles (sans donner là encore d'informations sur la maîtrise foncière).

En dernier lieu, ce dossier occulte l'opposition des élus locaux et départementaux clairement exprimée.

Ne croyez vous pas, avec tous ces oublis et bien d'autres, qu'on a voulu nuire à l'information du public et sans doute exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative?

Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable à ce projet éolien.

Contribution n°96 (Courrier)

Proposée par Melle HETTLER Iris

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 09h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_96_Courrier_1.pdf

contribution_96_Courrier_2.pdf

Contribution n°97 (Courrier)

Proposée par DELAVAL Frédéric

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 09h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_97_Courrier_1.pdf

contribution_97_Courrier_2.pdf

Contribution n°98 (Courrier)

Proposée par M. et Mme GARGOULLAUD

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 09h36

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_98_Courrier_1.pdf

contribution_98_Courrier_2.pdf

Contribution n°99 (Courrier)

Proposée par SALLÉ Roselyne

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 09h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_99_Courrier_1.pdf

contribution_99_Courrier_2.pdf

Contribution n°100 (Courrier)

Proposée par GRAVIER Jacqueline

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 09h50

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_100_Courrier_1.pdf

contribution_100_Courrier_2.pdf

Contribution n°101 (Courrier)

Proposée par BRUNET Éric

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_101_Courrier_1.pdf
contribution_101_Courrier_2.pdf

Contribution n°102 (Courrier)

Proposée par DELAVAL Caroline

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_102_Courrier_1.pdf
contribution_102_Courrier_2.pdf

Contribution n°103 (Courrier)

Proposée par HETTLER Boris

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h12

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_103_Courrier_1.pdf
contribution_103_Courrier_2.pdf

Contribution n°104 (Courrier)

Proposée par BOURREAU Françoise

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h20

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_104_Courrier_1.pdf
contribution_104_Courrier_2.pdf

Contribution n°105 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par MARLET Roland

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h41

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_105_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°106 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par GERVAIS Jean-Louis

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_106_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

contribution_106_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°107 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par MANZÉ Gaëtan

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h56

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_107_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°108 (Courrier)

Proposée par DUBRAY Madeleine

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h58

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_108_Courrier_1.pdf

contribution_108_Courrier_2.pdf

Contribution n°109 (Courrier)

Proposée par DUBRAY Jean-Jacques

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 10h59

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_109_Courrier_1.pdf

contribution_109_Courrier_2.pdf

Contribution n°110 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par COSSIER Yves

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h03

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_110_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°111 (Courrier)

Proposée par PAILLER Philippe

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h10

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_111_Courrier_1.pdf

contribution_111_Courrier_2.pdf

Contribution n°112 (Courrier)

Proposée par MASSIAS Gaëlle

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h12

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_112_Courrier_1.pdf

contribution_112_Courrier_2.pdf

Contribution n°113 (Courrier)

Proposée par PIERRE Michel

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h25

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_113_Courrier_1.pdf

contribution_113_Courrier_2.pdf

Contribution n°114 (Courrier)

Proposée par VALLET Pierrette

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_114_Courrier_1.pdf

Contribution n°115 (Courrier)

Proposée par BOUCHAUD Marcel

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h40

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_115_Courrier_1.pdf
contribution_115_Courrier_2.pdf

Contribution n°116 (Courrier)

Proposée par M. SENOVILLE et Mme DESPAS

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 11h57

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_116_Courrier_1.pdf
contribution_116_Courrier_2.pdf

Contribution n°117 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 16h07

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir prendre connaissance d'une nouvelle observation.

Avec mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY

2 documents associés

contribution_117_Web_1.pdf
contribution_117_Web_2.pdf

Contribution n°118 (Web)

Proposée par LOUIS F

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 16h23

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le rotor des éoliennes prévues est de 150 m avec une garde au sol de 30m ce qui est contraire aux recommandations d'Eurobats et de la SFPEM qui préconisent de bannir les rotors supérieurs à 90m et les gardes au sol inférieures à 50m.

Par ailleurs, le secteur est dans le couloir migratoire des oies cendrées et comprend de nombreuses espèces de chauve-souris, espèces protégées.

Le promoteur dispose-t-il d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, comme demandé par la jurisprudence du 4 février 22 (Conseil d'Etat) ?

En absence de ce document, je vous remercie de bien vouloir rendre un avis défavorable à ce projet.

Meilleures salutations.

Contribution n°119 (Web)

Proposée par anonyme

(stephane.vallet0382@orange.fr)

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 16h28

Adresse postale : 14 la braudiere 79500 Saint Vincent la chatre

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de la FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire.

Ma maison va perdre de sa valeur.

Ma belle mère habite également tout prêt, son patrimoine va aussi être amputé .

Je crains pour la protection de la biodiversité ,des oiseaux,des chauves souris et les migrateurs.

Les taxes sur l'électricité est toujours plus chères malgré ou à cause de l'éolien.

Quel environnement va t'on laissé à nos enfants, petits enfants ,arrières petits enfants....

Respectueuses salutations

Béatrice

Contribution n°120 (Web)

Proposée par LOUIS F

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 16h40

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je fais suite à ma précédente observation.

Je note que les 3 éoliennes prévues seraient d'une puissance comprise entre 3,5 à 5,6 MW et d'une hauteur comprise entre 178,5 à 180 m en bout de pale. Ces "détails" me paraissent insuffisants pour que ne soit délivrée une autorisation à ce parc. Le promoteur doit connaître les puissances et hauteur de ses engins.

En tant qu'administrée, je n'imagine même pas que l'administration m'accorde un permis de construire pour une maison d'une surface comprise entre 200 et 250 m² !!!

De plus, étant à une trentaine de km de Saint Vincent la Châtre, je connais bien le secteur. Nous sommes entourés d'éoliennes où que l'on regarde :

- 110 en service et 110 autorisées dans le Ruffécois,
- une cinquantaine en service et une soixantaine autorisées dans le Civraisien
- 75 en service et une centaine en instruction dans le Mellois

Vivre au milieu de 500 éoliennes ne me convient pas. Par ailleurs, j'espère que les imprécisions relevées en début de mon observation vous permettront de faire appliquer la loi qui est la même pour tout le monde et de rendre un avis défavorable.

Meilleures salutations.

Contribution n°121 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 16h46

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de la FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire. Je crains que mon patrimoine ainsi que celui de mes parents perdent de leur valeur.

La santé et le bien-être sont un droit du citoyen.

Cordialement

Stéphane

Contribution n°122 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 16h49

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de la FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire.

Ma maison va perdre de sa valeur.

Ma belle mère habite également tout prêt, son patrimoine va aussi être amputé .

Je crains pour la protection de la biodiversité ,des oiseaux,des chauves souris et les migrateurs.

Les taxes sur l'électricité est toujours plus chères malgré ou à cause de l'éolien.

Quel environnement va t'on laissé à nos enfants, petits enfants ,arrières petits enfants....

Respectueuses salutations

Arnaud

Contribution n°123 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 16h55

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de la FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire.

Respectueuses salutations

Claudette

Contribution n°124 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise

(francoise.bourreau@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 6 octobre 2022 à 17h21

Adresse postale : 18, la Bernardière 79 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le commissaire-enquêteur

Je souhaite aborder dans ma déposition la question de la COMPENSATION .

Tout d'abord , un rappel des textes législatifs qui protègent la biodiversité :

-Au niveau national : article L 411-1 du code de l'environnement : l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 et l'arrêté modificatif du 15 septembre 2012 protègent les espèces , leur habitat de reproduction et d'hibernation.

-Au niveau européen : la directive CEE n°92/43 "Habitats-Faune-Flore" indique que toutes les espèces doivent profiter d'une protection stricte (AnnexeIV) et dresse une liste des espèces dont la conservation nécessite la désignation de zones zones spéciales de conservation (AnnexeII)

- Au niveau international , la convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices a permis de signer l'Accord relatif à la conservation des chauves-souris d'Europe (EUROBATS 4/12/1991) .

Eurobats a un statut reconnu .

Il ne vous aura pas échappé que de nombreuses espèces protégées et menacées de disparition sont présentes sur la zone d'implantation .

La COMPENSATION

ERG va détruire 59 mètres de haie arborée (5 arbres et arbustes) pour l'accès à E3 et un arbre pour l'accès à E1. 55Mètres de haie seront taillés à 1m 50.

L'exploitation du parc immobilisera 1,3 ha de terres agricoles et les plateformes permanentes 1,7ha par éolienne , soit au total 6,4 ha

-Si la compensation est une contre-partie avec un objectif d'équivalence écologique entre la perte et le gain de manière à ce qu'il n'y ait pas de perte nette,

-Si les mesures de compensation doivent être mises en oeuvre en priorité sur le site endommagé ou, en tout état de cause, à proximité de celui-ci afin de garantir ses fonctionnalités de manière pérenne (Article L 163-1 du 8 août 2016)

alors la friche d'1,99ha et la création d'un linéaire de 537 m de haie sur la parcelle 2C12 sur la commune de Fontivillié (à 1.200km) contrevient à la législation en vigueur :

- la surface de compensation est inférieure à la surface impactée.
- la compensation ne s'effectue pas sur le site endommagé ni à proximité.
- Les dommages causés à la nature et les pertes en biodiversité ne seront jamais réparés .

J' ajoute que des trois scénarios ERG a choisi le pire .

Merci de prendre en considération cet aspect illégal du dossier qui m'invite une fois de plus à donner un avis très défavorable à ce projet La Foye.

Françoise Bourreau

1 document associé
contribution_124_Web_1.jpg

Contribution n°125 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY

Déposée le vendredi 7 octobre 2022 à 14h09

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-jointe une nouvelle observation accompagnée de plusieurs pièces.

Avec mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY

5 documents associés
contribution_125_Web_1.pdf
contribution_125_Web_2.pdf
contribution_125_Web_3.pdf
contribution_125_Web_4.pdf
contribution_125_Web_5.pdf

Contribution n°126 (Web)

Proposée par massé isabelle
(isabelle.masse1@orange.fr)
Déposée le samedi 8 octobre 2022 à 15h39
Adresse postale : 1 rue champ poignard 79800 salles

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis très défavorable au projet éolien La Foye .
Trop grande proximité des hameaux.
Nuisances sonores et visuelles.(de jour comme de nuit).
Dévalorisation de l 'immobilier.
Emplacement néfaste à la faune.
Haies arrachées (combien de temps pour avoir la même végétation).

ET ENFIN ET SURTOUT
Saturation de nos paysages Deux Sèvres, Vienne,
Charente....
L'ancien Poitou Charentes paie un lourd tribu à la transition énergétique.

Veillez recevoir mes salutations respectueuses

Contribution n°127 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY

Déposée le samedi 8 octobre 2022 à 16h31

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-jointe une nouvelle observation;

Avec mes salutations distinguées

Edith de Pontfarcy

1 document associé

contribution_127_Web_1.pdf

Contribution n°128 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 9 octobre 2022 à 14h15

Bonjour Monsieur Le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet LA FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire. De plus, nous savons que les éoliennes peuvent être un danger pour la santé. Le bruit incessant peut nuire à notre droit au bien-être, nous qui avons choisi de vivre à la campagne. Notre horizon est saturé de parcs éoliens et vous continuez à dénaturer notre environnement.

REspectueuses salutations.

Contribution n°129 (Web)

Proposée par Manson David

(davidmanson50@icloud.com)

Déposée le dimanche 9 octobre 2022 à 18h22

Adresse postale : 5 la Guillottière 86120 Vézières

Je suis définitivement contre ce projet.

Il est inconcevable de permettre une saturation visuelle des paysages et ce projet ajouterait de la gêne pour l'environnement Melons. En effet, le projet à Saint Vincent la Châtre s'ajouterait aux parcs éoliens déjà existants autour. Ce paysage est déjà balaféré de ces engins. Si vous regarder la zone de l'étude d'impact, vous en verrez beaucoup et d'autres à venir. Si mon compte est exact, déjà il y a une petite vingtaine de parc en service, et une demi douzaine vont venir car déjà autorisés.

Madame le premier ministre, Elisabeth Borne nous parlait il y a deux ans d'empêcher l'encerclement des villages ruraux. Or, autoriser ce projet achèverait ce type d'encerclement honni par la ministre de l'époque.

Une telle saturation provoque la baisse de la valeur des maisons. De plus, l'activité touristique (y compris les maisons d'hôtes et gîtes) sera fortement endommagée. L'effet néfaste des éoliennes sur l'activité touristique est mesuré dans l'étude que je joins à ma contribution.

Même la justice de la République a reconnu la baisse de la valeur des maisons par le Tribunal Administratif de NANTES (décision du 18 décembre 2020).

Pour ces raisons, je suis formellement CONTRE ce projet.

Bien sincèrement,

David Manson

2 documents associés

contribution_129_Web_1.pdf

contribution_129_Web_2.pdf

Contribution n°130 (Web)

Proposée par Desavres Christian
(ouvertlanuit007@gmail.com)
Déposée le dimanche 9 octobre 2022 à 22h54
Adresse postale : 10 Villermat 79370 Beaussais

Je suis opposé à l'implantation d'un nouveau parc éolien dans le mellois. L'environnement est déjà saturé par toutes les éoliennes et le sera encore plus avec les projets déjà autorisés. L'essentiel du parc de Nouvelle Aquitaine est situé dans la même zone et cela est anormal. Il n'est plus possible de trouver une vue sans voir des ailes tourner ou de nuit, voir des flashes lumineux. La nuit est perturbée elle aussi et il devient impossible de pouvoir profiter d'un ciel noir. Toutes ces éoliennes ont un impact de plus en plus important sur les habitants, sur le prix de l'immobilier, mais aussi sur la faune sauvage. Sur ce dernier point, aucune étude sérieuse à long terme n'est capable de donner un regard d'ensemble. Non, ce n'est plus possible. Que chacun sur le territoire prenne sa part.

Contribution n°131 (Web)

Proposée par bouchaud corinne
(cbouchaud22@gmail.com)
Déposée le dimanche 9 octobre 2022 à 23h01
Adresse postale : 10 Villermat 79370 Beaussais

Bonsoir,
Je suis contre une nouvelle et enième installation d'éoliennes dans le pays mellois déjà saturé de projets éoliens. Nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles tous ces projets sont regroupés dans cette zone alors que le sud de la nouvelle aquitaine, il n'y en a pas.
Merci de tenir compte de l'avis des habitants qui subissent actuellement ces nombreux projets.
cordialement

Contribution n°132 (Email)

Proposée par LENEPVEU Patrick
(lenepveu.patrick@orange.fr)
Déposée le samedi 8 octobre 2022 à 14h32

Enquête publique La Foye

Objet : Enquête publique La Foye

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Je vous prie de trouver en pièce jointe mon avis relatif au projet de centrale éolienne de La Foye, à Saint Vincent la Châtre, avis défavorable comme vous pouvez le constater.
Je reste à votre disposition si vous voulez des informations complémentaires aux arguments que je vous ai évoqués.
Je transmets ce courrier à Madame Françoise Bourreau, présidente de l'association Stop Eolien en Pays Mellois, avec qui je combat le développement de ces machines inutiles et néfastes.
Cordialement.

1 document associé
contribution_132_Email_1.docx

Contribution n°133 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 10 octobre 2022 à 11h00
Adresse postale : 18 La Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le commissaire-enquêteur

L' étude acoustique (avril 2020) présentée par ERG soulève des questions :

Sur la figure 21 page 63/640 légendée "implantation des points de mesures acoustiques", aucun point de mesure à la Braudière n'est représenté .Or ce hameau se trouve dans le triangle des hameaux les plus proches des éoliennes .Pourquoi?

Sur cette même figure , les éoliennes ne sont pas représentées , alors qu'en 2020 ERG savait déjà où les éoliennes seraient implantées. Cela fausse la représentation .

Sur la figure page 105/ 640 intitulée "scénario avec 3 éoliennes" apparaît soudainement un point d'écoute à la Braudière P2 et un un point d'écoute supplémentaire à la Bernardière P1b.Les riverains situés près de P1b n'ont jamais été contactés !

Page 59 est représenté un tableau synthétique qui hiérarchise selon les points de mesures les hameaux les plus exposés sur la période hivernale (mars) : on peut raisonnablement s'étonner que parmi les hameaux les plus exposés figurent la Gaillardière et la Bertramelière , géographiquement éloignés respectivement de 1280m et 2350m du projet et que parmi les hameaux les moins exposés figurent la Bernardière ,la Lambertièrre géographiquement proches de 590m et 775m du projet.

Est-ce à dire que plus on est loin et plus on est exposé ? Cela défie le bon sens!

page 105 est représenté le même tableau que page 59 mais pour la période estivale (juin)
De nouveau le hameau le plus proche P1 La Bernardière (590m) est mis sur le même plan que par exemple la Tallée en bordure du bois de Fréteveau, comme hameau le moins exposé .C'est absolument incohérent !

C'est d'autant plus incohérent que les pages 123 à 125 mentionnent qu'en période nocturne en période hivernale comme estivale des dépassements sont constatés aux points P1.a et P1.b (La Bernardière) , P2 la Braudière . P11(La Limousinière) plus éloigné du parc est aussi concerné par ces dépassements alors que P10 la Lambertièrre beaucoup plus proche ne l'est pas .

Enfin , 5 marques de pales sont présentées : Vestas, Siemens, General electric, Nordex, Enercon . Le choix du porteur de projet n'est pas clairement énoncé .C'est le citoyen qui doit déduire que chaque éolienne ayant une puissance nominale de 5,6MW , c'est Vestas qui a été choisie.

Cette étude est vraiment confuse , incohérente dans certaines résultats .

Elle démontre aussi qu' à coup sûr, les hameaux de la Bernardière, la Lambertièrre et la Braudière vont subir des dépassements insupportables et que le promoteur aurait été bien avisé de choisir un autre lieu d'implantation plutôt que de choisir cette dent creuse exigüe .

Pour cette raison aussi , je suis totalement défavorable à ce projet

Contribution n°134 (Web)

Proposée par Piart Véronique
(veroniquepiart1@gmail.com)
Déposée le lundi 10 octobre 2022 à 17h28
Adresse postale : 10 La Bernardière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Le projet de construction de 3 éoliennes entre Les villages de La Bernardière et de La Lambertièrre sur la commune de St-Vincent-La-Châtre est inacceptable.

Il y a déjà dans le pays mellois un nombre conséquent d'éoliennes. Il en résulte un effet de saturation visuelle. Sans parler du sentiment d'injustice du fait d'une répartition très hétérogène des installations d'éoliennes. Pour ce qui concerne le projet lui-même, il se situe dans un espace rural ponctué de nombreux villages et hameaux, proches les uns des autres (par exemple environ 1 km à vol d'oiseau entre La Bernardière et La Lambertièrre), une caractéristique de cette zone très largement occultée par l'étude d'impact. Il en résulte que pour installer des éoliennes, il y a très peu d'espace disponible, alors que la limite des 500 mètres , prévue par la loi, est un minimum, et que la distance doit être appréciée en fonction de l'étude d'impact.

art. L515-44 du Code de l'environnement : "Les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent dont la hauteur des mâts dépasse 50 mètres sont soumises à autorisation au titre de l'article L. 511-2, au plus tard le 12 juillet 2011. La délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur au 13 juillet 2010 et ayant encore cette destination dans les documents d'urbanisme en vigueur, cette distance étant, appréciée au regard de l'étude d'impact prévue à l'article L. 122-1. Elle est au minimum fixée à 500 mètres. L'autorisation d'exploiter tient compte des parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie

éolienne définies par le schéma régional éolien mentionné au 3° du I de l'article L. 222-1, si ce schéma existe."

Par ailleurs, les éoliennes projetées seraient situées tout près d'un chemin rural reliant le village de la Bernardière à celui de La Lambetière. Il se trouve que ce chemin est utilisé pour les besoins agricoles, mais aussi pour les loisirs : promenade, sport, équitation... Il n'y a pas ici, à la différence des villes, d'espace vert aménagé, ce sont bien souvent les chemins qui en tiennent lieu. Et dans ce cadre, les arbres et les haies sont très importants, par exemple pour se protéger du soleil ou d'une chaleur excessive.

Il faut aussi évoquer le problème de la valeur de l'immobilier. Le risque de voir diminuer la valeur des maisons à cause des éoliennes est important. Et en amont de ce risque, c'est à une baisse d'attractivité de ces lieux d'habitation qu'on peut assister, ce qui ne serait pas sans poser de problèmes à l'économie locale, et par voie de conséquence, à l'offre de services publics.

Par ailleurs on peut craindre des problèmes anormaux de bruits, ou d'ombres, compte-tenu de la faible distance entre les zones d'habitat les lieux projetés d'implantation.

Pour au moins toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable pour ce projet de parc éolien de la foye.

Contribution n°135 (Web)

Proposée par Véronique Piart
(veroniquepiart1@gmail.com)
Déposée le lundi 10 octobre 2022 à 18h01
Adresse postale : 10 La Bernardière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant que gérante de l'EARL PIART-TESSIER, j'émetts une réserve concernant les travaux prévus pour l'aménagement des accès aux sites projetés d'implantation.

L'étude d'impact n'est pas très claire sur certains points.

Pour les parcelles 79301 ZY0019, 79301 ZY0020 et 79301 ZY0022, ainsi que pour la parcelle 79301 YA0010, il ne doit y avoir aucune atteinte sans l'autorisation de l'exploitant et du propriétaire (haie coupée etc.), et leur accès doit rester libre en particulier pour le passage d'engins agricoles.

En ce qui concerne le projet lui-même, j'émetts un avis défavorable, en raison des risques potentiels pour les personnes qui travaillent sur les parcelles agricoles, à proximité des éoliennes, et en raison des risques d'incendies.

Contribution n°136 (Web)

Proposée par FEDERICO Annie-Laurie
(lesoliviers79@orange.fr)
Déposée le lundi 10 octobre 2022 à 18h22
Adresse postale : Les Oliviers 79400 NANTEUIL

Je donne un avis défavorable au projet de PARC EOLIEN DE LA FOYE sur la commune de Saint Vincent la Châtre. Le département des Deux-Sèvres contribue plus que largement à ces projets éoliens avec une saturation visuelle et territoriale conséquente ainsi que les impacts sur la faune (non respect des zones Natura 2000). Le pays Mellois compte déjà un nombre conséquents de parcs éoliens qui accentue un mitage du territoire bien inutile.

Les éoliennes implantées comme partout ailleurs ne fonctionnent que de manière irrégulière et l'intermittence de ce mode de production d'énergie est donc une réalité qui ne répond pas aux besoins nationaux et aux enjeux climatiques.

Les démarches des promoteurs dépassent les intentions gouvernementales en cherchant à implanter toujours plus sur des terrains déjà investis ce qui est une contradiction absolue.

Contribution n°137 (Web)

Proposée par Boussiquet Christophe
(boussiquet.christophe@outlook.fr)
Déposée le lundi 10 octobre 2022 à 20h42
Adresse postale : 12 moissac 79500 saint Vincent la Chatre

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis défavorable au projet LA FOYE car les éoliennes sont implantées trop près des maisons et le bruit sera insupportable de jour comme de nuit.

Cordialement,

Boussiquet Christophe.

Contribution n°138 (Web)

Proposée par BOURREAU Jean-Pierre

(jean-pierre.bourreau@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 10 octobre 2022 à 20h42

Adresse postale : 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le commissaire enquêteur

J'ai remarqué un certain nombre d'approximations ou d'oublis dans les différents recueils d'ERG.

1 Les données climatiques :

Les études sur le climat local s'appuient sur un constat fait entre 1981 et 2010, or tout le monde sait qu'en 12ans les données climatiques ont radicalement changé. Pourquoi les relevés ne sont-ils pas plus récents ?

2 Le réseau hydrologique P 165

On peut constater que le dossier sur les nappes phréatiques s'est amplement appuyé sur les études du BRGM (bureau de recherche géologique et minière). Il est fait mention de deux grandes nappes dont l'une donne sur le bassin versant de la Boutonne et l'autre sur le bassin versant de la Sèvre niortaise. Le parc éolien de la Foye est implanté sur la zone de la nappe du Bassin versant de la Sèvre Cependant on peut s'étonner que le puits de la Braudière (BSS001QMVP) soit pris en compte alors qu'il ne fait pas partie de l'aire d'étude immédiate ni du bassin versant de la Sèvre. Dans ces conditions, pourquoi ne pas prendre en compte les 5 puits de la Bernardière située à 599m de E1 ?

Voir tableau P.157.

Comment ont été établis les contours de l'aire d'étude immédiate ?

3 la piézométrie

Le BRGM a recensé plus de 135 puits sur le plateau de Saint Vincent la Châtre et une partie sur le Lezéen. L'eau en sous-sol est omniprésente. Le plateau est essentiellement composé d'altérite (terre rouge à châtaigners) jusqu'au niveau supra-toarcien soit au moins 18 à 20 m d'épaisseur.

J'ai fait des relevés piézométriques depuis 2 ans et demi et j'ai remarqué de grandes amplitudes de hauteur d'eau. Je prendrai comme exemple un des puits de la Bernardière (BSS001QMVK) qui atteint une cote jusqu'à 8m et en période d'étiage de 45cm.

Il faut noter également des témoignages concernant les remontées d'eau souterraine en différents lieux tels que la Lambertière (caves inondées).

La composition de cette couche géologique est très impactée par les variations de dilatation liées aux conditions météorologiques et pourrait fragiliser le sous-sol qui va supporter le poids en milliers de tonnes des éoliennes.

4 La pollution des milieux

Le chantier du parc devrait durer environ 15 mois. Si l'on tient compte des eaux usées liées à l'accueil des ouvriers sur un camp de base on peut raisonnablement se poser la question de la pollution du site sans compter le lavage des bétonneuses même si des bâches sont prévues pour éviter les problèmes d'infiltration dans le sous-sol.

5 risques

Il n'est pas fait mention dans les documents d'ERG que notre région est sur un risque sismique de niveau 3.

Je suis très défavorable à ce projet la FOYE.

M Bourreau Jean-Pierre

Contribution n°139 (Web)

Proposée par Boussiquet Lucie
(lucie.et.christophe@hotmail.fr)
Déposée le lundi 10 octobre 2022 à 21h00
Adresse postale : 12 moissac 79500 Saint Vincent la Chatre

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis défavorable au projet LA FOYE parce que l'horizon mellois est déjà saturé de parcs éoliens et ces lumières rouges clignotantes sont insupportables.

Respectueusement.

Boussiquet Lucie.

Contribution n°140 (Web)

Proposée par Chantelauze-Monfort Maria
Déposée le mardi 11 octobre 2022 à 12h58

Je suis tout à fait favorable à la réalisation du projet d'exploitation d'un parc éolien.
Maria Chantelauze-Monfort

Contribution n°141 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 11 octobre 2022 à 13h24

Je souhaite apporter mon soutien à ce projet indispensable parmi d'autres en vue d'assurer l'indépendance énergétique de notre pays.

Contribution n°142 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le mardi 11 octobre 2022 à 15h06
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Certains médias ne cessent de répéter que la France est en retard par rapport aux autres pays européens dans le domaine du déploiement des énergies renouvelables mais ce n'est pas le sujet qui intéresse l'Union Européenne; ce qui compte pour l'Union c'est la capacité de chaque Etat à remplir ses objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre et dans ce domaine la France est parmi les très bons élèves grâce à l'énergie nucléaire (4grs de CO2 par kWh). Quant à l'énergie intermittente éolienne elle ne peut à elle seule produire l'électricité et doit être obligatoirement couplée à une centrale au gaz ou au charbon avec des rejets importants : plus de 350grs de CO2 par kWh.
Alors, à quoi bon laisser faire une destruction des paysages ruraux et de la biodiversité pour ce résultat qui est l'opposé des objectifs fixés par l'Europe?
Alors, concentrons nous sur la stricte application des règles de droit qui visent à préserver les paysages et protéger la biodiversité et l'on s'aperçoit que ni celles qui visent à sauvegarder les paysages de la saturation visuelle ni les règles (Art.L.411-2) qui concernent la préservation des espèces protégées ne sont respectées. Et n'oublions pas que le SRADDET Nouvelle Aquitaine, document d'urbanisme opposable, prescrit un rééquilibrage des implantations futures d'éoliennes entre le Nord et le Sud de la région, rééquilibrage fondé sur une évidence: les Deux Sèvres regroupent à eux seuls plus de 30% de toutes les éoliennes des douze départements de Nouvelle Aquitaine.
Ne nous appuyons pas sur les affirmations des promoteurs éoliens qui jugent un paysage quelconque du fait de la présence des éoliennes car ce serait donner un brevet de bonne conduite à un pyromane mais au contraire, forts des textes visant à limiter l'encerclement et la saturation visuelle et la jurisprudence sur ce sujet, je vous demande d'émettre un avis défavorable sur ce dossier.

Contribution n°143 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 11 octobre 2022 à 20h35

Venez faire un tour sur le mellois, de nuit. Ca clignote absolument partout. Il serait sympa d'arrêter de tout empiler au même endroit et que chacun prenne sa part... Surtout vu comment on gère les parc éolien et le recyclage de ceux-ci....
Et c'est un écolo qui dit ça.

Contribution n°144 (Web)

Proposée par Nagel, Johannes
(lagrossetalle@gmail.com)
Déposée le mercredi 12 octobre 2022 à 09h18
Adresse postale : 54 toute du Champ de FOire 79120 Sepvret

A l'attention de Monsieur Pierre Guillon
Commissaire enquêteur projet éolien La Foye
Marie de St Vincent la Châtre
5 route de Melle
79500 St Vincent la Châtre Concerne Projet Eolien La Foye

Sepvret, 12 octobre 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis DÉFAVORABLE au projet éolien La Foye et cela pour les raisons suivantes :

- Nous menons une activité touristique à Sepvret, cette activité est complètement irréconciliable avec une vue jour et nuit sur les éoliennes gigantesques que le projet envisage d'implanter. Nos hôtes sur camping et gîtes cherchent notamment la ruralité, une ambiance que le paysage des Deux-Sèvres leur permet encore aujourd'hui de vivre et qui sera brutalement cassée par le projet. Je ne peux pas comprendre ce qui pousse les collectivités à mettre en danger l'activité touristique qui est pourtant économiquement important.
- Par son impact sur l'activité touristique que nous menons depuis déjà plus de 25 ans, le projet met directement en danger notre propre situation économique. Je ne vois pas comment nous pouvons survivre ici sans les revenus du tourisme. Je tiens votre projet responsable pour les pertes occasionnées.
- Outre l'impact négatif sur notre activité touristique, notre propre cadre de vie sera impacté de façon négative par la vue de ces éoliennes de très grande taille, et notamment par l'illumination nocturne. Même s'il y a déjà trop de parcs éoliens dans les Deux Sèvres, aujourd'hui, à l'endroit même où nous vivons, nous pouvons encore profiter du noir de la nuit, une facette importante de la qualité de vie.
- Plus en général je suis en total désaccord avec la politique nationale et régionale par rapport à l'implantation des parcs éoliennes. Si l'état est convaincu de leurs valeur économique et énergétique (une opinion que je ne partage pas d'ailleurs) la seule façon d'implantation sur terre acceptable serait de construire de grandes zones industrielles où il y a que des éoliennes, concentrées sur une surface déterminée et délimitée, où il n'y a plus d'habitation ni nature. La politique actuelle est loin de là, elle a décidé de répartir de « petits » parcs partout sur le territoire et ainsi choisi de détruire nos paysages. Et cela dans une situation où d'autres solutions, moins ou pas irréconciliable avec le peu de nature qui nous reste, sont largement disponibles.

Pour toutes ces raisons je suis DÉFAVORABLE au projet La Foye et compte sur le bon sens de vous et des collectivités de ne pas s'engager dans ce projet.

Respectueusement,

Jan NAGEL
LD La Grosse Taille
52-54 route du Champ de Foire, 79120 Sepvret

Contribution n°145 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY

Déposée le mercredi 12 octobre 2022 à 10h42

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-jointe une nouvelle observation accompagnée de 5 fichiers.

Avec mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY

6 documents associés

contribution_145_Web_1.pdf
contribution_145_Web_2.png
contribution_145_Web_3.png
contribution_145_Web_4.png
contribution_145_Web_5.png
contribution_145_Web_6.png

Contribution n°146 (Web)

Proposée par HERNANDEZ Christophe
(christophe_hernandez_13@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 12 octobre 2022 à 15h36

L'approche méthodique et d'analyse scientifique du parc d'éoliennes portées par ERG, grâce au mât de mesures et aux procédures préparatoires enclenchées en amont, me semble indispensable à une adaptation adéquate de ce projet aux respects des contraintes environnementales. Cette société intégrant l'ensemble des paramètres, ayant redimensionné le projet pour s'adapter aux enjeux du territoire en réduisant le nombre d'éoliennes à 3 et en portant la distance de l'éolienne la plus proche aux habitations à 600 mètres, permettra je le souhaite vivement une pleine réussite du projet éolien de SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE et FONTIVILLIÉ, (dans les Deux-Sèvres) dans l'intérêt du territoire et de tous les acteurs concernés.

Contribution n°147 (Web)

Proposée par Marlet Roland
(marlet.roland@gmail.com)
Déposée le mercredi 12 octobre 2022 à 17h59
Adresse postale : 20 impasse de la vigne 79500 Melle

Monsieur le commissaire bonjour
je suis très défavorable maintenant a tous projet éolien,car voyant de partout les comportements des professionnels de l'éolien on ne peut que rejeter tout en bloc
Les éoliennes en Mellois, c'est la terre qu'on assassine, cette terre qui est la notre va être bientôt un cimetière de carcasses démembrées, jonchant le sol car croyez bien que les charognards d'aujourd'hui se seront évanouis dans la nature avec l'argent du contribuable arraché a nos grands élus d'aujourd'hui tous d'accord pour laisser faire ce scandale écologique, alors il se diront non responsables et non coupables propos déjà entendus maintes et maintes fois dans les anciens scandales déjà oubliés.

Contribution n°148 (Web)

Proposée par Cleret de langavant benedictte
(blangavant@gmail.com)
Déposée le jeudi 13 octobre 2022 à 16h00
Adresse postale : 18 rue montausier 79890 Salles

Stop au massacre environnemental et paysager de nos deux sèvres
Stop aux éoliennes dans les deux sèvres
Non à la pollution visuelle qui dénature nos campagnes
Non aux bruits parasites et permanents
Respect des paysages et des monuments historiques de notre département
Protection de nos chemins et de nos haies

Contribution n°149 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)
Déposée le jeudi 13 octobre 2022 à 19h03
Adresse postale : 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Le préjudice moral

"Les lieux , les espaces nous inscrivent dans une histoire, une lignée .Le rapport à l'espace est une question philosophique de l'identité .Le lieu où l'on se trouve n'est pas neutre, il laisse une trace, forme des sillons discrets en nous" Claire Marin Etre à sa place

Cette citation s'adresse au promoteur de ce projet :dans son discours pourri par le profit n'entre pas une once de sensibilité : où sont les hameaux , les habitants dans leurs photos montages?
Que leur importe que des gens vivent depuis des générations là où ils veulent installer leurs machines, à 600mètres , comme s'ils leur faisaient une concession.
Que leur importe le spectacle magnifique dans la plaine des Bichetières des biches au crépuscule , plaisir partagé avec nos petits enfants .
Que leur importe les oiseaux sentinelles du changement de saison!
Il préfère les printemps silencieux .
Avant même la fin de cette enquête, un préjudice moral touche les habitants des hameaux les plus proches.
Avant même la fin de cette enquête publique ,l'idée même d'un chantier sur 15 mois avec sa noria de 635 camions et ses conséquences sur l'environnement humain , faunistique, les sols est une atteinte à notre intégrité .

La crise environnementale est une crise de la sensibilité.
Les premières images du film Soleil vert d'Arthur Flesicher sont des photographies sépia d'un monde rural disparu et remplacé par un monde technologique où survit une humanité désorientée et en survie .

ce projet exigerait un un trop grand renoncement à notre identité noué au paysage.

Au nom de la sensibilité je suis défavorable au projet La Foye

Contribution n°150 (Web)

Proposée par CHRISTINE
(christineleroysel@orange.fr)
Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h09
Adresse postale : 16 rue du stade 79800 SALLES 79800 LA MOTHE ST HERAY

Je suis CONTRE ce projet éolien - CA SUFFIT CES PROJETS EOLIENS
non seulement les paysages des deux sèvres sont pollués par ces énormes objets non écologiques - plus de 50% de la région Nouvelle Aquitaine (prises dans la terre, des centaines de litres d'huile pour les faire fonctionner, etc...)

De plus, l'électricité ne profite pas aux habitants proches de ces installations mais est vendue dans d'autres pays et revient 3 fois plus cher

ARRETEZ CES ABERRATIONS ET CETTE POLLUTION VISUELLE ET EFFECTIVE CONTRAIREMENT A CE QUE LES GRANDS LOBBIES PRESENTENT

Contribution n°151 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 14h49

Bonjour,
On voit bien actuellement la nécessité de développer une énergie propre, locale, et je suis donc très favorable à ce projet !

Contribution n°152 (Web)

Proposée par Seb Banc

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 14h54

Je ne comprends pas aujourd'hui les personnes qui veulent vivre dans un monde agréable, où chacun puisse bénéficier d'un minimum d'énergie (en faisant attention à sa consommation) et qui refusent des éoliennes parce que "c'est près de chez eux".
On voudrait tous une énergie propre, invisible, permanente, mais ça n'existe pas !

Les éoliennes font parties du mix énergétique durable et renouvelable, et je suis donc très favorable à l'installation de ce projet

Contribution n°153 (Web)

Proposée par VAILLANT Didier
(dvaillant@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 14h55

Adresse postale : 6, la guillonnière 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE

Je suis défavorable au projet éolien "LA FOYE" parce que résident à St Vincent, je ne souhaite pas que mon environnement proche soit polluer par la présence de ces mats gigantesques (+ de 200 m de haut), je suis comme vous Mr Clément MIONE, chef du projet, qui avez soigneusement choisi votre lieu de résidence en évitant la présence d'éoliennes dans le périmètre de celle-ci , parce que pour vous aussi c'est "moche"
Mais pour autant cela ne vous gênerait pas de me l'imposer . . .

Contribution n°154 (Web)

Proposée par VAILLANT Didier
(dvaillant@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 15h08

Adresse postale : 6, la guillonnière 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE

Je suis défavorable au projet éolien "LA FOYE", dénonçant les intérêts unilatéraux du dit projet et partageant les dires de Michel GAY, qui, dans un journal libéral de référence "Contrepoints" à écrit, je cite:
"L'implantation d'éoliennes en France n'obéit qu'à une volonté idéologique qui profite à quelques affairistes astucieux sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour la collectivité"

Contribution n°155 (Email)

Proposée par Quintard-JP
(jean-paul.quintard@orange.fr)

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h43

Eoliennes du Bois de La Foye

Objet : Eoliennes du Bois de La Foye

Messieurs,

Vous trouverez en document attaché mes commentaires sur le projet éolien de La Foye.

J'émet un avis défavorable à ce projet (en l'état) pour les raisons indiquées dans ce document et rappelle que les "frontières" communales ne constituent pas des frontières pour les nuisances surtout lorsque l'on opte pour le gigantisme.

Pour le cas où je ne me serai pas exprimé avec suffisamment de clarté, je me tiens à votre disposition pour préciser mon argumentation et la confronter à la vôtre.

Bien à vous,

J.-P. Quintard, /Professeur Emérite à Université de Nantes/

/Domicile : La Rimbaudière, N°4/, 79120 - LEZAY

mail : j-paul.quintard@

*P**S :*/Le village de La Rimbaudière est inclus dans la zone très proche du projet, puisque contenu dans la zone entourée de vert sur vos cartes./

1 document associé

Contribution n°156 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Association Stop éolien en pays mellois

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_156_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

contribution_156_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°157 (Web)

Proposée par BOURREAU MARC

(embe_9@hotmail.com)

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 15h25

Je m'oppose à l'installation du parc éolien de la Foye.

J'ai grandi dans ce secteur, j'ai joué dans ses forêts, je me suis promené sur ses chemins.

La maison de mes parents, à la Bernardière, c'est ma racine, un havre de paix.

Il est hors de question de retrouver ce paysage défiguré et cette nature bousculée par des intérêts bien plus financiers qu'écologiques.

Je ne suis pas opposé à la lutte contre le réchauffement climatique, bien au contraire.

Mais pour moi les éoliennes ne sont pas la solution.

Plus généralement, je m'oppose à cet entêtement des promoteurs à disséminer des pales dans mon département, dans ma région, en considérant sans doute que nous sommes bien dociles et bien braves.

Trois éoliennes ne méritent pas cette humiliation.

Contribution n°158 (Courrier)

Proposée par Thomas PRIEUR

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h03

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_158_Courrier_1.pdf

contribution_158_Courrier_2.pdf

Contribution n°159 (Courrier)

Proposée par Cindy DANELLIER

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_159_Courrier_1.pdf

contribution_159_Courrier_2.pdf

Contribution n°160 (Courrier)

Proposée par Emilien SILLON

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h10

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_160_Courrier_1.pdf

contribution_160_Courrier_2.pdf

Contribution n°161 (Courrier)

Proposée par Elodie CHAPAT

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h20

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_161_Courrier_1.pdf

contribution_161_Courrier_2.pdf

Contribution n°162 (Courrier)

Proposée par Corinne DUBREUIL

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_162_Courrier_1.pdf

contribution_162_Courrier_2.pdf

Contribution n°163 (Courrier)

Proposée par Thierry SAURIN

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h35

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_163_Courrier_1.pdf

contribution_163_Courrier_2.pdf

Contribution n°164 (Courrier)

Proposée par Nicolas LUQUAID

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h40

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_164_Courrier_1.pdf

contribution_164_Courrier_2.pdf

Contribution n°165 (Courrier)

Proposée par Paule GREMIAULT

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h43

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_165_Courrier_1.pdf

contribution_165_Courrier_2.pdf

Contribution n°166 (Courrier)

Proposée par Caroline SILLON

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_166_Courrier_1.pdf

contribution_166_Courrier_2.pdf

Contribution n°167 (Courrier)

Proposée par RABILLER Lucas

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 09h50

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_167_Courrier_1.pdf

contribution_167_Courrier_2.pdf

Contribution n°168 (Courrier)

Proposée par Thierry SILLON

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_168_Courrier_1.pdf

contribution_168_Courrier_2.pdf

Contribution n°169 (Courrier)

Proposée par Sabine SILLON

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés
contribution_169_Courrier_1.pdf
contribution_169_Courrier_2.pdf

Contribution n°170 (Courrier)

Proposée par Madame VALCARCEL

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h20

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés
contribution_170_Courrier_1.pdf
contribution_170_Courrier_2.pdf

Contribution n°171 (Courrier)

Proposée par Loïc DEMELIER

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h25

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés
contribution_171_Courrier_1.pdf
contribution_171_Courrier_2.pdf

Contribution n°172 (Courrier)

Proposée par Monsieur PRIEUR

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés
contribution_172_Courrier_1.pdf
contribution_172_Courrier_2.pdf

Contribution n°173 (Courrier)

Proposée par BOUTIN Béatrice

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h35

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés
contribution_173_Courrier_1.pdf
contribution_173_Courrier_2.pdf

Contribution n°174 (Courrier)

Proposée par Monsieur MAGNERON

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h40

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_174_Courrier_1.pdf
contribution_174_Courrier_2.pdf

Contribution n°175 (Courrier)

Proposée par Catherine DROMARD

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_175_Courrier_1.pdf
contribution_175_Courrier_2.pdf

Contribution n°176 (Courrier)

Proposée par Sylvain DROMARD

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h50

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_176_Courrier_1.pdf
contribution_176_Courrier_2.pdf

Contribution n°177 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Ambre Weireuch

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 10h55

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_177_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°178 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par TRICOT André

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_178_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°179 (Courrier)

Proposée par Michel MOUSSET

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_179_Courrier_1.pdf

contribution_179_Courrier_2.pdf

Contribution n°180 (Courrier)

Proposée par Jianqing Chen

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h10

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_180_Courrier_1.pdf

contribution_180_Courrier_2.pdf

Contribution n°181 (Courrier)

Proposée par MARCHEWKA Jacques

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_181_Courrier_1.pdf

contribution_181_Courrier_2.pdf

Contribution n°182 (Courrier)

Proposée par Jean-Jacques MEYER

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h20

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_182_Courrier_1.pdf

contribution_182_Courrier_2.pdf

Contribution n°183 (Courrier)

Proposée par Cathy MEYER

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h25

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_183_Courrier_1.pdf

contribution_183_Courrier_2.pdf

Contribution n°184 (Courrier)

Proposée par Bernard ECALLE

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_184_Courrier_1.pdf

contribution_184_Courrier_2.pdf

Contribution n°185 (Courrier)

Proposée par Colette ECALLE

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h35

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_185_Courrier_1.pdf

contribution_185_Courrier_2.pdf

Contribution n°186 (Courrier)

Proposée par SIMON François

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h40

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_186_Courrier_1.pdf

contribution_186_Courrier_2.pdf

Contribution n°187 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par SUIRE Olivier

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 11h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_187_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°188 (Web)

Proposée par Jean-Claude
(jc.arnouil@gmail.com)

Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 16h48

Adresse postale : Le Bourg 24440 Monsac

Bonjour,

Je suis FAVORABLE à ce projet éolien, car il nous faut sortir le plus vite possible de la dépendance aux énergies fossiles et la création de nouvelles centrales nucléaires ne suffira pas.
Bien que n'étant pas de cet endroit, je pense que les habitants devraient profiter des retombées économiques liées à ce projet, par un financement participatif.
Bien cordialement
- Jean-Claude Arnouil

Contribution n°189 (Web)

Proposée par catherine HORELLOU
(c.horellou1@outlook.fr)
Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 17h55
Adresse postale : la Brenardiere 79500 St Vincent la Chatre

Monsieur le commissaire Enquêteur,
Très impactée par ce projet qui nous mine depuis de nombreux mois, j'émet un avis très défavorable.
En effet, avec des éoliennes de 180 mètres de haut à environ 500 mètres de ma maison, des pales de plus de 65 m de long qui seraient à environ 100 m de la forêt, je pense courir un danger grave et imminent si ce projet voyait le jour.
Je ne comprend pas d'ailleurs avec tout ce que nous voyons comme accidents sur ces machines (chutes de pales, feux dans les rotors, projection de pales, de glace ...) que l'on puisse laisser s'implanter ces monstres aussi près des habitations ! Le principe de précaution doit primer !
Qui est prêt à m'écrire que ma famille et moi-même ne risquons absolument rien ???!!

Je ne vous parle pas du syndrome de l'éolien (reconnu par les tribunaux pour des éoliennes à 700m de distance) car là nous pourrions être retenus comme cobayes pour des tests médicaux s'ils sont encore nécessaires pour confirmer les conséquences sur la santé humaine et animale.
Quant aux oiseaux et Chauves-souris qui peuplent et migrent dans notre si joli bocage, nous irons les ramasser morts sous ces éoliennes.
Enfin, si cela n'était pas suffisant, il reste encore le problème de la dévalorisation de nos biens ...
Ce ne sont évidemment pas les promoteurs de ces usines éoliennes qui se soucient de tout cela .
Seul le montant faramineux des subventions les intéresse et leur permettra de se vendre des fortunes à des fonds de pensions !!

Recevez, Monsieur, mes salutations.

Contribution n°190 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 18h00

Monsieur,
Avis DEFAVORABLE sur le projet de la Foye.
Non seulement les éoliennes ne participent pas à faire baisser le CO2 mais elles engraisent les promoteurs, bétonnent nos terres agricoles et défigurent nos campagnes.
Salutations.

Contribution n°191 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 15 octobre 2022 à 10h54

A titre personnel, en tant que citoyen et investisseur potentiel dans le projet, je suis favorable au déploiement d'éolienne, de manière raisonnée et liée avec les parties prenantes à proximité.

Contribution n°192 (Web)

Proposée par PETIT Karine
Déposée le samedi 15 octobre 2022 à 12h10
DEFAVORABLE

Il y a déjà trop d'éoliennes dans le Mellois et trop près des habitations.
Ce projet à proximité de boisements ne manquera pas de tuer des oiseaux et des chauves souris et de nuire à la population ainsi qu'à la faune terrestre et son habitat.

Contribution n°193 (Web)

Proposée par Heinz Weirauch

Déposée le samedi 15 octobre 2022 à 14h11

Je suis défavorable au projet d'énergie éolienne de la Foye à Saint-Vincent-de-Châtre. Un parmi tant d'autres dans notre région. Si les décideurs de l'État sont clairement indifférents au bien-être et à la santé des habitants de cette région - qui se sentent gravement touchés par les éoliennes - ils devraient au moins reconnaître la réalité de la politique énergétique. La France est le pays d'Europe qui produit déjà moins de CO² que tous les autres grâce aux centrales nucléaires. L'expansion massive dans une technologie de transition comme l'énergie éolienne est une absurdité économique et écologique. Dans quelques années, la France rurale sera se couvrir de ruines industrielles qui détruiront le sol et la nappe phréatique avec leurs fondations en béton et en acier pesant des tonnes. Et vous n'économiserez pas un seul gramme de CO² si vous incluez tous les coûts de production et de démantèlement dans le calcul.

Parmi les nombreuses atteintes à la faune et à la flore, le projet de la Foye se distingue par une caractéristique particulièrement négative : la distance entre les éoliennes et les habitations est d'environ 500 m - et cela avec une hauteur totale des éoliennes de 180 m ! De mon point de vue, cela constitue des lésions corporelles. Dans de nombreux autres pays européens, les distances minimales sont significativement plus élevées.

C'est pourquoi je vous demande instamment de mettre fin à la poursuite du développement des éoliennes et au projet de la Foye.

Contribution n°194 (Web)

Proposée par PLAT Marie-Helene

(marie-helene.plat@orange.fr)

Déposée le samedi 15 octobre 2022 à 14h36

Adresse postale : 98, route de Chef-Boutonne 79500 SAINT-VINCENT -LA-CHATRE

Monsieur, Le Commissaire Enquêteur,

Puisqu'il m'en est donné l'occasion, malgré la finalité des enquêtes publiques dématérialisées visant à faire passer les projets plus discrètement,

je porte à votre connaissance ma farouche opposition au projet de parc éolien sur la commune de Saint-Vincent-La-Châtre et ses environs, en particulier sur le site de la Foye.

Point n'est besoin d'augmenter la production d'électricité, si tant est que trois éoliennes contribueront à la production nationale, mieux vaut réduire notre consommation d'électricité. Le choix du "tout électrique" en France n'en prend pas le chemin.

Implanter un parc éolien dans les territoires ruraux, n'en déplaie au lobby agricole, nuit à l'avenir même de de ces territoires. Il est écrit dans l'étude d'impact que l'éolien a un impact faible à modéré. Peut-être à court terme. Mais qu'en est-il à moyen et long termes ? L'impact du parc éolien est important en terme de dégradation de la biodiversité, du paysages, du cadre de vie. Les habitants des zones rurales apprécient la qualité de vie. Cette qualité de l'environnement sera dans les années qui viennent de plus en plus recherchée. Ne la remettez pas en question avec des parcs éoliens. Le Sud des Deux-Sèvres est déjà bien trop fortement impacté par les parcs éoliens.

En conséquence, je suis défavorable au projet de parc éolien sur le site de La Foye, commune de Saint -Vincent-La-Châtre.

Mari-Hélène PLAT

Saint-Vincent-la-Châtre

Contribution n°195 (Web)

Proposée par anonyme

(pauline.johnson@wanadoo.fr)

Déposée le samedi 15 octobre 2022 à 22h19

Adresse postale : 5 rue du Bois d'Hiver, Huric , St Coutant 79120 Lezay

Je suis défavorable au projet éolien de la Foye et contre les centres éoliens pour des raisons nombreuses, suivantes.

1. En France nous avons déjà un système nucléaire de production d'électricité, fiable, propre et numéro un au monde concernant nos émissions de Co2. Mais pour passer un message politiquement correct, nous sommes

prêts, malgré la situation internationale, à abandonner ce système pour accepter les éoliennes, avec les conséquences graves sur notre future alimentation de l'électricité, notre économie, notre paysage et sur le patrimoine et la biodiversité de notre pays.

2. Les éoliennes ne sont pas fiables, peu productives et intermittentes en termes de production et se passent pour un système 'vert' qui est très loin d'être la vérité.

3. Notre paysage en Nouvelle Aquitaine - (et spécialement en Deux Sèvres), est déjà saturé par des centres éoliens et l'impact sur notre biodiversité et cette région, qui avait précédemment attiré tellement des touristes et les étrangers, sera catastrophique, sans parler de la désertification de notre paysage et l'impact grave sur l'économie et l'investissement immobilier de notre secteur.

4. L'effet sur l'économie locale avec la perte de tourisme et la dégradation de maisons et les villages est lamentable, sans en parler de l'effet dévastateur sur le paysage pour l'avenir - et pour les futures générations, à qui nous laisserons l'héritage de cimetières d'éoliennes à perte de vue et un paysage couvert avec les tons de bétons - quand les développeurs seront loin partis (ayant déjà vendu le projet) et personne aura le moyen de les enlever !

5. Les éoliennes, en raison de leur proximité et leurs impacts sur les maisons sont une attaque sur le bien-être des gens du voisinage et c'est maintenant scientifiquement prouvé que les infrasons et les champs magnétiques peuvent avoir des effets nocifs sur la santé - spécialement en lien avec la santé cardiaque. (Une étude récente sur les infrasons confirme qu'à 500m notre santé cardiaque est sérieusement menacée par la présence d'éoliennes. Une distance de 2km est la distance de sécurité recommandée.) (Info& auf Mainz&: L'étude de Mayence "Effet négatif des infrasons de haut niveau sur la contractilité du myocarde humain" a été publiée en mode "Ahead of Print" dans le célèbre Noise & Health Journal et sera disponible en version imprimée dans le numéro de juin. Les études publiées dans "Ahead of Print" ont déjà fait l'objet d'un processus complet de vérification scientifique.) <https://mainzund.de/mainzer-studie-infraschall-von-windraedern-kann-die-herzleistung-des-menschen-deutlich-schaedigen/>

6. L'effet stroboscopique et les bruits de ces monstres ajouteront des éléments qui vont abîmer la quotidienne d'énormément de gens sans parler de l'effet sur les animaux et la perturbation de la vie des agriculteurs, en conséquence.

7. Avec tellement d'évidence contre les éoliennes, c'est une honte pour notre démocratie que nos maires et les élus doivent combattre ces pressions, sans cesse, avec moins et moins des outils, contre un gouvernement aveugle et sourd !

8. On pourrait peut-être tout pardonner - Si le système était hyper efficace mais les retours pour tous ces dégâts sont tellement faibles et minables - on pourrait pratiquement rire - si les effets n'étaient pas si graves !

Contribution n°196 (Web)

Proposée par Nivau Richard

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 01h37
Adresse postale : 14 rue croix guerchamp 79800 Salles

Bonjour

AVIS DÉFAVORABLE

Le pays Mellois est déjà saturé d'éolienne, l'ex région "Poitou Charente" et en particulier les deux sèvres ont à mon sens largement contribué au développement de l'éolien...

Stop!!! ça suffit, nous voulons garder sur nos territoires un cadre de vie agréable, les éoliennes produisent si peu d'énergie au regard des nuisances engendrées, quelques exemples: nuisances sonore avec la proximité, 500 mètres des habitations n'était déjà pas suffisant avec les machines de moins de 100 mètres de hauteur, alors avec la nouvelle génération de machines qui passent les 220 m la distance n'est plus adaptée..

les témoignages des gens habitant auprès des machines sont unanimes: "c'est invivable"!!! sans compter sur la perte financière sur leurs propriétés jouxtant les machines quand elles ne sont pas invendables...

Nuisances sur la faune sauvage, oiseaux, chauves-souris avec les infra-sons et les ondes électromagnétiques qui nuisent aux migrations et peuvent aussi générer des migraines, des insomnies sur certaines personnes

Nuisances visuelles feux rouges et stroboscopiques, effet stroboscopique de l'ombre des pales, saturation du paysage...

Que dire du démantèlement qui à de grande chance de finir à la charge sinon du propriétaire, à la commune... sans que la fondation en béton ne soit retirée et que les pales ne soient recyclées..

Le subventionnement de l'énergie "verte_" à fait considérablement augmenter le prix de l'électricité...

Cette énergie intermittente (environ 1/4 du temps) devait faire diminuer l'emprunte carbone !!! c'est tout à fait l'inverse qui se produit, puisque l'intermittence oblige à avoir des centrales pilotables .
Hors mis la production hydro-électrique, seule les centrales nucléaire produisent une énergie décarbonée il faut arrêter cette gabegie financière et écologique...

C'est pour toute ces raisons dont la liste est non éxostive que je donne un avis défavorable à la construction de ce parc éolien de la Foye

Bien cordialement

Contribution n°197 (Web)

Proposée par Anne-Marie Doray
(anne-marie.doray@wanadoo.fr)
Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 06h08
Adresse postale : 3 La Bourdonnerie 79800 Exoudun

Je suis DÉFAVORABLE au projet de la centrale électrique éolienne de Saint Vincent's la Châtre présenté par SAS PARC ÉOLIEN DE LA FOYE.

Ce n'est pas un « parc » mais une centrale électrique. Le titre n'a rien d'écologique, c'est un projet industriel, privé, qui rapporte à des privés avec l'argent de l'Etat. Je suis DÉFAVORABLE car il participe très largement à l'augmentation du coût de l'électricité, parce qu'il oblige d'avoir recours 75% du temps à des centrales au gaz (très productrices de CO2) à cause de son aspect alternatif.

Je suis DÉFAVORABLE à ce projet trop près des habitations, nocif pour le bien-être des élevages, des habitants et des animaux en général, par les infrasons qu'il produira, le clignotement des lumières rouges la nuit, le bruit. Le projet détruira des haies qui sont nécessaires à la biodiversité prônée par l'Etat et les habitants du Mellois. Ce Mellois déjà surchargé de centrales éoliennes de manière anarchique qui abîment nos paysages, et dévalorisent nos propriétés.

ASSEZ !

DÉFAVORABLE

Contribution n°198 (Web)

Proposée par DAIX, Karine
(ka.daix@orange.fr)
Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 15h31

Plus aucun parc éolien sur les Deux-Sèvres, nous ne voulons plus de nouvelles installations ni d'agrandissement des parcs existants. Nous sommes arrivés à saturation. Nous ne sommes pas là pour faire gagner encore plus d'argent à des promoteurs envahissants, nous sommes là pour vivre paisiblement dans une campagne qui ne sera pas plus défigurée qu'elle ne l'est aujourd'hui, espérons-le !

Monsieur le commissaire enquêteur, j'espère que vous émettrez comme moi un avis défavorable.
Cordialement. Karine Daix

Contribution n°199 (Web)

Proposée par Benitah Fleur
(Fleur-bh@live.fr)
Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h15
Adresse postale : 41 rue Angel albert 16000 Angoulême

Madame Monsieur,

J'émet un avis catégoriquement défavorable au projet éolien en question !!! Habitant à Saint Vincent la chatre, ces éoliennes gâcheraient non seulement le paysage actuel et insu que la vaste faune y habitant, mais elles dévaloriseraient fortement le prix de ma maison (à savoir: le travail d'une vie) pour une production moindre et une region déjà saturée en éolien...

Je ne reviens pas sur les risques liés à la santé ni sur les nuisances sonores et visuelles qu'elles engendrent. Quelle angoisse de savoir que ces monstres pourraient être chez nous!

Contribution n°200 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h19

DÉFAVORABLE à ces éoliennes!!! Nous n'en pouvons plus! La région est saturée c'est invivable! Visuellement c'est une pollution! Et ces lumières, ces petits chemins ravagés pour passer les câbles... et penchez vous sur les résultats! Une CATASTROPHE!
Arrêtez le massacre, STOP à l'éolien!

Contribution n°201 (Web)

Proposée par Lecompte Emmanuel
(Emmanuel.lecompte@hotmail.fr)

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h23

Adresse postale : 41 rue Angel albert 16000 Angoulême

Avis totalement défavorable pour ces éoliennes! Ras le bol !
La faune en pâtît, nos santés aussi!
Le résultat est plus que douteux, ne pensez vous qu'a l'argent mesdames les sociétés qui promeuvent l'éolien...?
Question réthorique, c'est un grand oui bien sûr!
Ces horreurs anéantissent nos patrimoines en dévalorisant nos maisons, nous gâchent le paysage, nous abrutissent de lumières la nuit et le principal point: dérèglent toute la faune qui est merveilleuse dans notre coin.
Une honte que ce projet soit encore d'actualité malgré toutes ces oppositions, c'est l'inverse de la démocratie cela messieurs dames!
Je suis révolté !!!

Contribution n°202 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h28

Monsieur le commissaire enquêteur,
J'espère de tout cœur que comme moi, vous émettrez un avis défavorable à ce projet éolien.
En effet, nous en avons déjà plus qu'acceptable chez nous! Elles envahissent les paysages et abîment nos animaux sauvages!
Par ailleurs, pensons à nos générations futures: nous leur lèguerons des biens valant a minima 1/3 de moins que leur valeur actuelle, voire moitié moins si les effets néfastes et dangereux (déjà prouvés) de l'éolien prennent de l'ampleur dans les années à venir, ce dont je ne doute absolument pas!
Aidez nous à arrêter le massacre!
Avis défavorable!

Contribution n°203 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h30

Avis défavorables pour tous les points que nous martelons sans cesse depuis des mois! Vue la lutte que nous engageons CONTRE ce projet, pourquoi en parlons nous encore? A qui appartiennent ces terres?
Au magnats de l'éolien ou aux habitants des maisons alentours?
C'est un scandale alimenté par la cupidité !!! Sans l'argent des subventions, il n'y aurait PAS d'éolien! Personne ne veut de ça chez lui enfin!

Contribution n°204 (Web)

Proposée par Bourreau Fanny

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h41

Je suis contre le projet éolien de la Foye. C'est une tragédie écologique au nom de l'écologie...Nous marchons sur

la tête...J'ai grandi dans cette magnifique campagne et souhaitais transmettre à mes enfants toutes les histoires qui l'accompagnent. C'est leur histoire qui est aujourd'hui mise en demeure au nom de profits financiers.

Contribution n°205 (Web)

Proposée par Adan et Raphael

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h44

Nous sommes contre les éoliennes prêt de la maison de notre papy et mamie. On adore venir profiter du jardin, de la nature, des étoiles et observer les animaux présents dans la forêt de La Foye...que nous restera t'il?

Contribution n°206 (Web)

Proposée par Bernard Delphine

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 18h50

Je suis contre ce projet éolien. Ce n'est que nuisance...
A tous ces hauts placés, quelle tête feraient -ils si ces éoliennes se dressaient dans leurs jardins! Quel désastre pour nos campagnes!

Contribution n°207 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 21h29

Défavorable
Les infrasons sont un danger pour la santé

Contribution n°208 (Email)

Proposée par Jean-Claude Arnouil
(jc.arnouil@gmail.com)
Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 16h52

Contribution à l'enquête publique

Objet : Contribution à l'enquête publique

Bonjour,
Je suis FAVORABLE à ce projet éolien, car il nous faut sortir le plus vite possible de la dépendance aux énergies fossiles et la création de nouvelles centrales nucléaires ne suffira pas.
Bien que n'étant pas de cet endroit, je pense que les habitants devraient profiter des retombées économiques liées à ce projet, par un financement participatif.
Bien cordialement
- Jean-Claude Arnouil

Contribution n°209 (Email)

Proposée par Christophe Boucard
(c.boucard24@orange.fr)
Déposée le vendredi 14 octobre 2022 à 19h26

soutien

Objet : soutien

Bonjour,
Je suis FAVORABLE à ce projet éolien, car il nous faut sortir le plus vite possible de la dépendance aux énergies

fossiles et éviter la création de nouvelles centrales nucléaires !
Bien que n'étant pas de cet endroit, je pense que les habitants devraient profiter des retombées économiques liées à ce projet, s'ils acceptent de rentrer dans un financement participatif.
Bien cordialement
Christophe Boucard à Monsac 24440

Contribution n°210 (Web)

Proposée par forget
(forgetasko@aol.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 09h10
Adresse postale : 8 rue de la bransle 79120 saint Coutant

Je suis défavorable à la construction d'un nouveau parc éolien à le FOYE sur la commune de Saint Vincent la Châtre pour les raisons suivantes :
Il existe déjà trop de parcs éolien dans notre secteur: saturation visuelle de jour comme de nuit, biodiversité en danger car de nombreuses espèces animales, souvent protégées, habitent ou passent dans ce secteur.
Les habitations sont trop proches.
Le département des Deux Sèvres est déjà trop victime de ces parcs : environ 180 éoliennes en fonction !!!!! C'est le secteur où il y a le plus de ces machines dans la Nouvelle Aquitaine !

Contribution n°211 (Email)

Proposée par Madame et Monsieur Laurent Joan
(stephanie.poirier26@gmail.com)
Déposée le samedi 15 octobre 2022 à 14h47

projet eolien la foye

Objet : projet eolien la foye

Madame et Monsieur Laurent Joan
8 La Braudière
79500 Saint Vincent la Châtre

Contribution n°212 (Email)

Proposée par Laurent Stéphanie et Laurent Joan
(stephanie.poirier26@gmail.com)
Déposée le samedi 15 octobre 2022 à 14h55

projet éolien la foye

Objet : projet éolien la foye

Madame et Monsieur Laurent
8 La Braudière
79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le commissaire enquêteur,
Je suis défavorable au projet La Foye parce que les éoliennes seront implantées trop près des hameaux et que nous en avons déjà trop sur notre territoire.
Veuillez agréer, Monsieur, en nos sincères salutations.

Madame Laurent Stéphanie et Monsieur Laurent Joan

Contribution n°213 (Email)

Proposée par Marcel BOUCHAUD
(gerard.bouchaud55@gmail.com)
Déposée le dimanche 16 octobre 2022 à 20h32

Enquête publique Projet eolien La Foye

Objet : Enquête publique Projet éolien La Foye

Monsieur,

Je suis défavorable au projet éolien de La Foye compte tenu de la pollution visuelle que va entraîner ce projet sur mon horizon quotidien.

En effet, l'implantation est située à proximité de mon habitation et il est pour moi inimaginable, qu'après avoir vécu paisiblement 91 ans dans mon village, ce projet viennent dégrader mon cadre de vie.

De plus le fonctionnement de ces éoliennes s'accompagne de nuisances sonores et visuelles qui vont entraîner immanquablement une perte de valeur de mon patrimoine.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations

Marcel BOUCHAUD
3 La Bernardière
79500 Saint Vincent La Châtre

Contribution n°214 (Web)

Proposée par ALAIN PEROCHON
(perochona@aol.com)

Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 11h06

Adresse postale : 6 LIEU DIT LA CASTOUARDE 86410 ST LAURENT DE JOURDES

Monsieur le commissaire enquêteur

On (promoteurs et services de l'Etat) nous a longtemps vendu les éoliennes comme étant pour réduire les émissions de CO2 et sauver la planète (pas nécessairement les humains).

Alors il est surprenant qu'aujourd'hui afin de pallier l'absence de vent en période anticyclonique hivernale on encourage de brûler du bois dans les cheminées françaises

(non équipées de filtres à particules !), et la France fournira du gaz à nos voisins pendant ce temps...

Il est bien loin le temps de l'argument majeur d'une énergie propre lorsque l'on lit les documents suivants:

https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_eolien.pdf

https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol_2021_web_HD.pdf

<https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/7352/infographie-comment-reduire-dependance-energetique.pdf>

On comprend bien qu'il s'agit plutôt de produire toujours plus pour consommer plus, ce avec les nouvelles technologies...

Et l'argument suprême n'est il pas l'argent, j'ai ouïe dire que l'on a évoqué en hauts lieux de proposer de l'argent aux riverains d'éoliennes, Est-ce cela la concertation ???

Nos paysages ne méritent pas d'être massacrés par ces machines industrielles à faible rendement.

Les ruraux ne méritent pas les souffrances morales et pour certains des souffrances physiques que ces machines leur imposent.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur mes respectueuses salutations.

Alain Pérochon

Contribution n°215 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 11h38

Le parc devait comprendre au départ une seule éolienne maintenant il s'agit de trois et de deux postes. Quelle crédibilité peut-on accorder à une société qui présente un projet puis le modifie ?

l'implantation impacte le village de la Bernardière qui va se retrouver avec les nuisances habituelles, bruit, mortalité des oiseaux et des pipistrelles (protégées et très présentes dans le secteur, voir impact des lignes électriques sur la faune sauvage et domestique).

Ce projet est une pure spéculation financière puisqu'il n'est même pas implanté dans l=des couloirs de vents et ne fonctionnera donc pas en permanence. Aucune indemnité de prévue pour les communes touchées qui verront les prix de l'immobilier baisser en flèche.

Il est évident que ce projet ne peut être validé

Contribution n°216 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 12h14
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Parmi les nombreuses irrégularités que comporte ce dossier au regard des textes de loi, j'ai relevé l'utilisation d'un "projet de norme" pour valider l'étude acoustique et non de la seule norme retenue par l'AFNOR. Dans ce dossier il est dit que "le projet de norme" utilisé est NFS 31-114 alors que la seule norme officielle de toutes les mesures acoustiques est NFS 31-010.
La différence qui résulte de cette substitution de la norme est simple : les émergences sont calculées à partir de la médiane des mesures de bruit ce qui conduit à amoindrir considérablement ces émergences dans le dossier. Les riverains subiront en réalité un bruit beaucoup plus important.
Pourtant les tribunaux ne reconnaissent pas cette pratique et ne prennent en considération que la norme reconnue, la norme NFS 31-010 (cf CAA.Nantes 23-4-2021 N° 20NT 02596).
Cette manoeuvre du promoteur éolien vise à fausser l'avis du public et à induire en erreur l'autorité administrative chargée de prendre la décision d'autoriser ou non ce projet.
C'est pourquoi je vous demande d'émettre à l'issue de cette enquête publique un avis défavorable .

Contribution n°217 (Web)

Proposée par ARRAMONDE Thierry
(tarramonde@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 13h27
Adresse postale : 8B avenue Phénix Haut Brion 33600 PESSAC

Bonjour,
J'investis régulièrement dans les projets d'énergie renouvelable car il est indispensable d'avancer rapidement sur la production d'électricité non carboné.
J'apporte ici tout mon soutien au projet.
Cordialement,
Thierry Arramonde

Contribution n°218 (Web)

Proposée par ELISABETH
(esoulassol@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 14h22
Adresse postale : LE HAUT VERNAY 86120 BOURNAND

Non au projet d'éoliennes pour de nombreuses raisons de bon sens mais aussi parce que:

- l'étude acoustique repose sur le projet de norme NF S31-114 qui n'est jamais entré en vigueur et qui sert à calculer les émergences pour déterminer les brigades - illégalité de l'étude acoustique.

- la séquence ERC est escamotée.

L'avis de la MRAe relève des "enjeux forts de l'aire d'étude, notamment vis-à-vis de l'avifaune et des chiroptères,"
La distance aux haies et lisières est comprise entre 103 et 182 mètres (contraire aux recommandations EUROBATS)

La garde au sol est faible: 30 mètres et grand rotor 150 m (cf. Alerte de la SFPEM sur les risques de mortalité élevée avec des éoliennes à garde au sol inférieure à 50m et grand rotor)

- il n'y a pas de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées et de leurs habitats.

Contribution n°219 (Web)

Proposée par SOULASSOL ELISABETH
(esoulassol@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 14h35
Adresse postale : LE HAUT VERNAY 86120 BOURNAND

NON AU PROJET D'EOLIENNES POUR DE NOMBREUSES RAISONS DE BON SENS MAIS AUSSI
POUR:

PRESERVER LA BIODIVERSITE : Enjeux majeur (voir notamment page 9 du rapport MRAe)

Avifaune : Présence du courlis cendré (nicheur et très rare en Limousin), le Pipit Farlouse (en régression) et le Martin Pêcheur (en déclin) présence de nombreux rapaces diurnes et nocturnes (notamment le milan),

Survол de la cigogne noire (« en danger » - liste rouge !! 50 couples dans toute la France ! Principale menace selon ONF sont les lignes à haute tension et éoliennes !!!).

Couloir central pour la migration des grues cendrées

Chiroptères : Forte présence de chiroptères : 15 espèces identifiées (l'étude d'impacte pour Beaulieu à <2Km à vol d'oiseau évoquait 23 espèces identifiées et pourtant forte proximité et le biotope identique !)

Particulièrement menacé : Barbastrelle d'Europe, le Murin de Bechstein et du Petit Rhinolphe.

L'étude minimise l'effet dévastateur des éoliennes sur des espèces plus communes comme la Pipistrelle Commune particulièrement vulnérable aux collisions et barotraumatisme

(voir arrêté préfectoral « Le Champ Eolien Des Rochers » Indre)

Distances aux haies et zones boisées : aucune des 3 éoliennes ne respecte la distance d'évitement de 200m ! (Recommandation Eurobats)

Mesures de bridages sont conditionnées à la vitesse du vent à hauteur de nacelle (120m) donc invérifiable et ne seront jamais appliquées.

Biotope : Plus d'une cinquantaine de chênes (certains centenaires - 62 chênes et 4 charmes) seront abattus pour la mise en place du chantier et l'accès pour les pales sur le site !

Zone humide : Jouac et aussi la commune limitrophe Cromac se situent dans le périmètre de la vallée de la Benaize - d'où la présence de nombreuses ZNIEFF (27 !) et sites Natura2000 (5)

dont une à moins 0.8km (« Vallée de l'Anglin et affluents »). Les trois éoliennes sont implantées en zone humide !

Faune terrestre : Les amphibiens, très présent en zone humide, sont également menacé (perturbation des sols pendant le chantier et perturbation des nappes phréatiques par les blocs de bétons).

POUR EMPECHER LA SATURATION:

Saturation visuelle : Situé à +/- 225m altitude et une topographie peu vallonnée ou accidentée, la hauteur en bout de pale sera à plus de 400m ainsi l'impact visuel sera très important sur un périmètre très étendu.

Le projet éolien de Beaulieu à moins de 2km (enquête publique février 2021 et en cours d'instruction) a été « oublié » ou « écarté » ainsi les effets de saturation sur Tilly / Bonneuil / Beaulieu / Cromac / Lussac-les-Eglises et Jouac

sont faussés et minimisés !

(MRAe)

Saturation / biodiversité : Effet barrière pour les oiseaux migrateurs (grues cendrées, cigogne noire, milans etc.) par la multitude d'installations éoliennes sur Jouac et dans un périmètre de 5km, 10km et 30km !

Au sud de Jouac : 24 éoliennes - « Parc éolien Basse Marche » (plusieurs communes au sud de Jouac à moins de 20km !! - Magnac-Laval, Dinsac etc.)

Saturation (poste de livraison) : Les postes de livraison les plus proches du projet de Jouac sont à Bellac et St Leger-Magnazeix -

Les deux postes de livraisons sont saturés et aucun projet / permis de construire prévu pour un poste de livraison supplémentaire ! Un projet techniquement incomplet !

POUR PRESERVER LE TOURISME: Forte présence touristique : le lac de Mondon (commune de Cromac) - nombreux gîtes ou Air B&B aux alentours (périmètre de 5km et périmètre de 10km).

POUR CONTINUER A VIVRE CHEZ SOI NORMALEMENT

Nuisances sonores : 2 hameaux à forte proximité (<700m) de la E3 pour Lieux dits : le Points du Jour et les Bastides (chez moi !). E1 est à proximité du Château du Riadoux (Robert Lefavre)

MRAe p. 11

Autres enjeux :

co-visibilité avec les ruines du château de Brosse (Chaillac) < 5km à vol d'oiseau

co-visibilité avec le pigeonnier du logis seigneurial de St Martin-le-Mault

co-visibilité avec le dolmen du Bois de Bouéry

Atteintes aux paysages du dernier grand bocage de France

Le modèle d'éolienne n'a pas été précisé ainsi les détails techniques sont inconnus (p.ex. diamètre anticipé du rotor : 140m dépassant largement les recommandations d'Eurobats et/ou la garde au sol >50m ??).

Contribution n°220 (Web)

Proposée par Michelle
(michelle.dujancourt@free.fr)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 15h46
Adresse postale : 91 ter rue Blanche Neige 33210 LANGON

L'étude préalable montre que ce projet a du sens.
Par ailleurs, en ces temps troublés, la production d'électricité renouvelable permettra d'éviter les émissions de CO2.
Je soutiens ce projet.

Contribution n°221 (Web)

Proposée par SOULASSOL ELISABETH
(esoulassol@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 15h48
Adresse postale : LE HAUT VERNAY 86120 BOURNAND

La contribution n°279 s'est trompée d'adresse! Un vent contraire l'a faussement dirigée vers cette enquête publique.
Ne pas en tenir compte.

Mille excuses.

Contribution n°222 (Web)

Proposée par Hubert Moreau
(bienvivreenloudunais@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 16h00
Adresse postale : LA RONDE 86200 MOUTERRE SILLY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je note, dans la contribution qui précède celle que je suis en train d'écrire qu'une personne dit que ce projet à (sic) "du sens".

Encore faut-il le démontrer et l'argumentation de dire que, grâce à de nouvelles éoliennes, il y aura moins de Co2 est inopérant.

Cette personne sait-elle que la France est déjà l'un des pays les plus décarbonnés au monde (0,9% pour la France et 2,2% pour l'Allemagne).

Sur le fond du dossier il me semble que ce projet ne peut prospérer car l'étude acoustique repose sur le projet de norme NF S31-114 qui est illégal car pas entré en vigueur.

D'autre part, je ne trouve pas dans le dossier du porteur de projet de demande de dérogation d'espèces protégées.

Vous ne pourrez que rendre un avis défavorable à ce nouveau projet.

Respectueusement

Contribution n°223 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 16h16
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le résumé non technique fait une présentation très arrangée et très arrangeante de certains aspects réglementaires du Projet.

Par exemple il situe ce projet dans le cadre du SRADDET de Nouvelle Aquitaine adopté en décembre 2019 mais il omet de préciser que le SRADDET a indiqué clairement qu'il fallait rééquilibrer les implantations futures d'éoliennes dans la région, puisque 2 départements du Nord de la région, la Vienne et les Deux Sèvres, concentraient à eux seuls plus de 50% des éoliennes installées ou en instruction.

Autre exemple saisissant, cette étude évalue l'environnement humain de ce futur projet comme "un enjeu faible en raison du nombre d'habitants en diminution et de la population vieillissante".

Un troisième exemple montre s'il en était besoin la légèreté de ce dossier, celui des règles d'urbanisme applicables au projet; Le Règlement National d'Urbanisme s'applique sur les deux communes d'implantation et des PLU existent pour les deux communes de l'aire d'étude immédiate, celui de Lezay comportant un Espace Boisé Classé bénéficiant d'une protection renforcée (Art.L.113-1 code de l'Urbanisme). Le promoteur éprouve le besoin d'ajouter que "des constructions d'intérêt collectif seraient autorisées et réglementées" par le RNU. On en prend note mais il manque un détail d'importance dans le dossier pour juger du respect de ces règles d'urbanisme, celui du tracé des raccordements au poste source c'est à dire au réseau d'électricité.

En effet le promoteur évoque de façon très évasive plusieurs hypothèses qui ne permettent nullement d'apprécier l'impact sur les règles d'urbanisme énoncées et aussi sur l'environnement. Les éoliennes seront peut-être raccordées au poste source de Melle à 6,8 kilomètres ou à celui de Brioux sur Boutonne à 15,3 kilomètres ou bien encore vers "d'autres solutions envisageables en fonction de la dynamique de raccordement des projets". Un dicton dit "quand c'est flou, il y a un loup" et là, franchement, on atteint un sommet en matière d'imprécision incompatible avec une analyse normale d'un dossier de cette nature. On peut imaginer une tranchée (de 0,80 mètre de profondeur et 0,5 mètre de large) qui traverse l'Espace Boisé Classé, ou une zone Natura 2000 ou une zone humide ou bien un site archéologique protégé. J'ajoute que les art.L.122-1 et R.122-5 du code de l'environnement précisent que l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du programme, l'importance et la nature des travaux et leurs incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine. La MRAE Nouvelle Aquitaine a eu maintes fois l'occasion de rappeler que "le raccordement faisait partie intégrante du projet et que ses impacts devaient être compris dans la démarche obligatoire Eviter-Réduire-Compenser" pour déterminer le choix du site retenu pour une éventuelle implantation (conformément à la loi du 8 août 2016).

Il est clair que ces manquements graves nuisent clairement à l'information du public et peuvent être de nature à influencer la décision de l'autorité administrative.

Je vous demande donc de bien vouloir émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Ainsi, SAS PARC EOLIEN DE LA FOYE, pour justifier de la non-nuisance du bruit engendré par ses aéro-générateurs, se réfère à une norme qui n'existe pas.

En somme, l'étude acoustique de SAS PARC EOLIEN DE LA FOYE est sans valeur.

Il convient de le signaler au Préfet et surtout d'émettre un avis défavorable à ce projet qui présente plusieurs anomalies, déjà citées dans les contributions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.

David Manson

Contribution n°228 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 18h16
Adresse postale : 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Ma contribution concernera le volume 4 intitulé étude de dangers

Je souhaite attirer votre attention sur plusieurs éléments contestables:

-ERG annonce 336 personnes dans un rayon de 2km en s'appuyant sur les données INSEE de 2013. Le Scot Mellois en Poitou a fait un constat démographique en 2019 bien supérieur .D'autre part le confinement dû au Covid a attiré les citadins à la campagne .

-ERG mentionne le PLUI comme un projet .Or, il a passé l'étape de projet et est actuellement en phase d'élaboration .Le public est invité à une réunion le 27 octobre 2022

-Le contexte climatique présenté dans le volume date de 1981-2010 . Ce contexte est dépassé .Le réchauffement climatique est une réalité depuis plusieurs années .A tel point que dans la cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre de septembre 2022 , en dernière page , le rapporteur écrit:
" Les installations éoliennes sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement .Dans ce cadre, l'hypothèse de la propagation d'un incendie à partir d'une éolienne vers la végétation voisine doit être étudiée en amont par le développeur...
Les projections d'éléments à partir d'une éolienne ne dépassent pas 350mètres; aussi une distance de sécurité de 500m est prise en compte dans l'étude de danger "

Dans son étude , ERG a exclu les risques liés à des événements climatiques .Ces données remontent à 2010 Or, les 3 éoliennes sont très proches du Bois de la Foye , moins de 200m.
E3 est particulièrement proche du chemin du Plan de la Talle , moins de 200m
Enfin , un exploitant agricole de la Bernardière possède un champ juste en face E3 de l'autre côté du chemin de randonnée :ce serait faire courir un grand risque à cet habitant et ses cultures en cas d'incendie et projection de fragments de pale . (cf carte pièce jointe)

- Le risque d'infiltration dans le sol des nombreux produits utilisés , parmi eux des produits combustibles,des huiles, des liquides de refroidissement, lubrifiants , est latent. L'eau potable est un bien commun . Ce risque provoquerait des dégâts irréversibles en cas d'incendie quand l'eau répandue pour éteindre le feu infiltrera le sous-sol.

Même si au moment de l'étude d'impact ERG ne disposait pas des données du dossier de concertation de la Préfecture de la région de Nouvelle-Aquitaine , ERG a cependant étrangement minimisé les effets du réchauffement climatique et la sécheresse en choisissant d'implanter la centrale si près du Bois de la Foye et des cultures d'exploitants riverains du parc .

Pour toutes ces raisons , je réitère mon avis très défavorable à ce projet

Respectueusement
F.Bourreau

1 document associé
contribution_228_Web_1.pdf

Contribution n°229 (Web)

Proposée par Manson, David
(davidmanson50@icloud.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 18h18
Adresse postale : 5 la Guillottière 86120 Vézères

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pour ce projet, l'avis de la MRAe est vraiment significative car cette autorité relève d'importants manquements dans l'étude d'impact sur les oiseaux et les chauves-souris.

Je tiens à en citer quelques unes des faiblesses du projet éolien, soulignées par la MRAe :

- "Le porteur de projet a privilégié l'évitement de secteurs sensibles sans toutefois éviter la lisière du Bois de la Foye et d'une haie à fort enjeu."

De plus, d'autres autorités se sont exprimées sur ce type de projet ayant une garde au sol faible. La SFPEM, par exemple, a déjà alerté les promoteurs éoliens des dangers d'une garde au sol de moins de 50m, indiquant que le risque de mortalité est élevé pour toute éolienne ayant une garde au sol en deçà de 50m. Or, pour ce projet la garde au sol est à 30m. Donc DANGER.

- Séquence ERC escamotée

Les aéro-générateurs sont trop des haies et des lisières : seulement entre 103 et 182 mètres. ce qui est contraire aux recommandations EUROBATS, autre autorité en matière d'avifaune,

Pour conclure, je souhaite citer directement la Mission Régionale de Autorité environnementale : "La MRAe relève que le dossier ne présente pas d'analyse d'alternatives permettant de prendre en compte les recommandations techniques connues concernant les chiroptères, alors qu'il s'agit d'un enjeu fort pour le projet."

Pour ces raisons, il convient de suivre l'avis de la MRAe et donner un avis défavorable à ce projet. Clairement, le porteur du projet fait fi aux autorités environnementales de notre pays !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

David Manson

Contribution n°230 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 19h15
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le document officiel édité par la DREAL des Hauts de France en 2020 mis à jour en 2022 (et qui sert de référence pour les DREAL des autres régions) définit une éolienne de 150 mètres de hauteur comme "prégnante sur 5 kilomètres, la prégnance s'appréciant par le rapport d'échelle avec le paysage et les tailles apparentes relatives et leurs proportion dans le champ visuel des éléments du paysage". Le promoteur éolien ici pour des engins de 180 mètres reconnaît que "la dimension des rotors reste imposante vis à vis des structures paysagères proches telles que le bois de la Foye" mais il n'en tire aucune conclusion puisqu'il affirme que l'impact est "modéré".

Par ailleurs, il avoue qu'il y a bien quelques parcs autour de son projet mais que son tout petit projet ne représente que 2% de tout le développement éolien à proximité. Il convient donc de lui rappeler les règles définissant la saturation visuelle. Les textes retiennent deux critères : en premier lieu, l'espace de respiration défini comme l'angle de vue le plus large sans éolienne qui est de 160 à 180° à une distance de 5 kilomètres pour tenir compte de la mobilité du regard.

Le second critère est l'indice d'occupation des horizons à 10 kilomètres qui retient un angle de 120° sans éolienne. Maintenant, reportons nous à la carte figurant à la page 52 du résumé non technique et vous observerez que ces deux critères sont bafoués.

De très nombreuses décisions de justice sont venues sanctionner ces excès (CAA.Bordeaux 15-6-2021 et CAA.Nantes 22-3-2022 par exemple) en effectuant l'analyse suivante:

---le juge examine le nombre d'éoliennes existantes et autorisées dans un rayon de 10 kilomètres,

---l'existence de covisibilité entre les parcs éoliens,

---et les conséquences prévisibles comme l'encercllement d'un village, l'atteinte à un paysage ou le surplomb d'un Monument.

La situation de Saint Vincent La Châtre, village encerclé par 149 éoliennes (chiffre émanant du promoteur qui oublie certains dossiers à l'instruction), relève à l'évidence de cette analyse.

C'est pourquoi je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Contribution n°231 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 21h00

Le développement des énergies renouvelables doit être une priorité. L'éolien est un des atouts de la région. Je soutiens le projet de parc éolien de la Foye.

Contribution n°232 (Web)

Proposée par PEROCHON Alain
(perochona@aol.com)

Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 21h39

Adresse postale : 6 LIEU DIT LA CASTOUARDE 86410 ST LAURENT DE JOURDES

Monsieur le commissaire enquêteur

Les chiroptères, des pollinisateurs indispensables à notre humanité, sont en voie de disparition du fait de nos activités, agricoles et industrielles.

La MRAE relève : "Concernant plus particulièrement les chiroptères, les investigations ont mis en évidence la présence d'une grande diversité d'espèces avec 20 espèces identifiées au niveau de l'aire d'étude immédiate, dont le Minoptère de Schreibers (en danger critique d'extinction au niveau national et assez rare au niveau régional) ou la Noctule de Leisler (vulnérable au niveau national et assez rare au niveau régional). L'analyse des milieux montre que les enjeux se situent principalement au niveau des lisières, des boisements et des haies (utilisés pour la chasse et le déplacement), et dans une moindre mesure au niveau des parcelles cultivées. L'aire d'étude comprend un nombre important de gîtes arboricoles présentant un potentiel d'accueil variant de faible à fort.. »

Pour cette raison, entre autres, le dossier présenté par le promoteur ne semble pas garantir la protection des chiroptères et doit de fait générer un avis négatif .

Avec mes respectueuses salutations.

Alain Pérochon

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01714548v3>

Mesurer et compenser l'impact de l'éolien sur la biodiversité en milieu agricole

Kévin Barré 1

1 CESCO - Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation

"Face aux contraintes d'implantation, les éoliennes sont principalement installées en milieu agricole. Ce dernier, en plus de constituer un espace de production alimentaire, de support d'énergie renouvelable et de biodiversité, doit également assurer le rôle de compensation des impacts générés par la production d'énergie éolienne. Il apparaît d'autant plus urgent d'étudier cette problématique que ces impacts semblent pouvoir affecter les populations d'espèces en fort déclin. Dans un premier temps, nous avons quantifié un deuxième type d'impact des éoliennes, la répulsion exercée sur les chiroptères, jusqu'ici largement méconnue et de ce fait non pris en compte dans les projets d'implantation. Nous mettons en évidence un fort impact négatif de la présence d'éoliennes sur la fréquentation des haies par les chiroptères jusqu'à une distance minimale de 1000 m autour de l'éolienne, engendrant ainsi d'importantes pertes d'habitats. Or, à l'échelle du nord-ouest de la France, 89% des éoliennes sont implantées à moins de 200 m d'une lisière arborée (haie ou forêt), cette distance constituant une recommandation européenne."

Contribution n°233 (Web)

Proposée par lavigne jacky
(josephghislaine@gmail.com)

Déposée le lundi 17 octobre 2022 à 21h49

Adresse postale : 4 Impasse du Petit Ruisseau 33610 canejan

J'ai participé au financement de l'installation de ce mat de mesures dans ma Région, et suis très favorable à la continuité et à la bonne finalisation de ce projet, en soutien aux énergies en ces moments difficiles pour tous.

Contribution n°234 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 08h14

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ces projets d'installation d' aérogénérateurs ne sont que "des pompes à fric", s'il en faut, voici un tel qui participe au financement (avec retour sur investissement), un tel qui investit dans les ENR, les promoteurs qui se font "un pognon de dingue" !

On ne parle plus d'écologie... bien sûr puisque ces installations ne sont ni écologiques, ni ne réduisent les émissions de CO2 !

Non à ces projets d'aérogénérateurs, c'est une escroquerie.

Contribution n°235 (Web)

Proposée par Terriere Yannick

(yannick.terriere0584@orange.fr)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 08h46

Adresse postale : 100 rte de chef boutonne 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Aujourd'hui encore on peut profiter de ce que l'on appelle notre campagne et pour continuer à en profiter il nous faut la protéger de plus en plus c'est aussi bien pour la faune et la flore mais aussi pour le calme, la sérénité des campagnes pour une vie saine et non polluée, alors aux imposantes éoliennes qui vont nous entourées ce n'est pas compatible avec notre commune.

Contribution n°236 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique

(d2pontfarcy@gmail.com)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 11h12

Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le code de l'Environnement a édicté dans son article L.110-1 un principe de non régression selon lequel "la protection de l'environnement assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment".

Peut-on considérer qu'on oeuvre pour une amélioration constante quand on envahit un territoire de parcs éoliens au mépris des paysages, des zones naturelles et des espaces boisés classés comme le bois de Lezay?

Peut-on affirmer qu'on agit vraiment pour la planète quand on sait que l'éolien est obligatoirement couplé avec une centrale au gaz ou au charbon et qu'à ce titre les rejets abondants de CO2 sont néfastes pour la planète?

Peut-on soutenir qu'on préserve la biodiversité quand on connaît les dégâts irréparables causés par les éoliennes à l'avifaune et aux chiroptères?

Peut-on prétendre qu'on lutte contre l'artificialisation des sols quand on y déverse 1500 tonnes de béton par éolienne dont le promoteur affirme lui-même dans son étude qu'il sera procédé à leur excavation totale sauf "si on remplace ces éoliennes par d'autres éoliennes plus performantes" (c'est à dire encore plus hautes), ou bien "si une étude démontre que le bilan environnemental de l'excavation est défavorable"?

En application du principe de non régression, je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Contribution n°237 (Web)

Proposée par Krasner, Daniel

(krasnerdaniel@gmail.com)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 11h39

Monsieur le commissaire enquêteur,

La production d'électricité dans notre région est complètement décarbonée et excédentaire par rapport aux besoins de la population. Les installations des centres de productions d'énergies 'renouvelables', tant éoliennes

que photovoltaïques, n'auront aucun effet sur la réduction de production de gaz à effet de serre et en réalité seront écologiquement contre-productives. Ces énergies intermédiaires, dans une région peu venteuse et souvent en manque de soleil pendant les périodes de besoin accru, notamment la nuit et l'hiver, devront être soutenues et même remplacées par les centres nucléaires excitants ou d'autres sources de production comme le gaz naturel.

La moindre connaissance du fonctionnement de la production et du réseau électrique montre l'absurdité de ces projets. Et nous pouvons prendre l'Allemagne pour exemple. Depuis une dizaine d'années, ce pays a investi fortement dans les éoliennes mais aujourd'hui, afin d'obtenir une production stable pour sa population et ses industries, elle se voit contrainte de se rabattre massivement sur le charbon et devient de plus en plus dépendante des exportations de gaz naturel de la Russie. Il y a quelques mois, l'ancienne chancelière Angela Merkel a admis qu'elle avait été "complètement impuissante" face aux lobbys industriels, et que cette dépendance de la Russie était la plus grosse erreur de sa carrière. La guerre ukrainienne nous montre clairement que cette erreur n'est rien de moins qu'une catastrophe en devenir.

Au niveau local, voici les impacts négatifs et preuve de l'inutilité de l'implantation massive d'éoliennes :

- la faiblesse de vents (échelle 2 sur 7 selon Météo France)
- les éoliennes sont intermittentes et non pilotables, et nécessitent donc la mise en place de centrales de backup qui elles sont pilotables, pour les périodes où le vent est insuffisant. La mesure de cette intermittence est ce que l'on appelle le facteur de charge, c'est-à-dire le rapport entre (a) l'énergie effectivement produite annuellement par une éolienne et (b) l'énergie qu'elle aurait produite en tournant à plein régime pendant un an. En France, le facteur de charge de l'éolien terrestre est de 23% (source RTE 2021). En Indre et Loire le facteur de charge sera encore moins élevé dû au manque du vent
- le principal backup mis en avant en Europe est la centrale électrique au gaz. Comme la France importe 99% de son gaz car elle n'en exploite pas sur son territoire, cela nous mène vers un véritable suicide de dépendance énergétique aux acteurs étrangers
- une dépréciation immobilière entre 30% et 80% (témoignages de notaires, et le jugement de la cour d'appel de Nantes daté du 18/12/2020),
- impact sur la santé des humains et des animaux (jugement de la cour d'appel de Toulouse daté de 01/11/2021),
- impact sur le tourisme (1.250 personnes accueillies dans les hébergements de l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre ont précisé qu'ils iraient ailleurs pour leurs vacances),
- impact visuel sur toute la région. La visibilité sur le paysage, non pas au point le plus haut du rotor à 200 mètres, mais à la hauteur du moyeu (à seulement 120m du sol) où se trouve le feu clignotant, une nuisance vue jour et nuit par tous les habitants dans un rayon de 20-30km.
- et enfin, destruction de la biodiversité : étude après étude montre que les éoliennes ont un impact très fort sur les oiseaux, les chauve-souris, les insectes et le paysage. La biodiversité est actuellement en danger en France - protégeons la.

Nous disons <> à ce projet et tous les dégâts qu'il amène.

Nous ne sommes pas obligés de soutenir les intérêts industriels et de commettre les mêmes erreurs déjà commises ailleurs. De plus, nous avons une obligation de protéger notre région, le patrimoine et la biodiversité. Au lieu de ces projets inutiles, anti-démocratiques, écologiquement dévastateurs et qui ne bénéficient qu'aux entreprises internationales, il serait bien mieux pour la qualité de vie dans la région, d'investir dans les projets de transport en commun, d'agriculture locale, de matériel de construction naturel et de préservation des espaces naturels. L'écologie éthique, donc, au lieu d'une "écologie" politique : c'est à cela que devra ressembler l'avenir.

Cordialement,
Daniel Krasner

Contribution n°238 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 11h40
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Pour expliquer la détermination des promoteurs éoliens de vouloir mettre des aérogénérateurs partout, ces derniers invoquent le risque de pénurie d'énergie électrique ce qui est cocasse quand on sait que l'énergie nucléaire correspond à 70% de la production électrique et qu'elle n'a nul besoin d'importations de gaz ou de charbon pour compléter une production qui serait intermittente (à l'inverse de l'éolien). Leur second argument est celui de l'énergie verte qui lui aussi ne résiste pas à l'obligation de couplage de l'éolien avec une énergie fossile qui rejette plus de 400 grs de CO2 par kWh (le nucléaire se situe entre 4 et 6 grs par kWh).
On peut sans doute trouver un début d'explication dans l'activité lucrative de promoteur éolien comme en atteste l'argument avancé par l'avocat d'un promoteur dont le parc était menacé par décision de justice d'être mis à l'arrêt, argument repris par plusieurs articles de presse ; il suppliait le Conseil d'Etat de revenir sur la décision de la cour d'appel qui avait prononcé l'annulation de l'autorisation d'exploitation de son parc éolien, qu'il avait néanmoins construit, et il indiquait que l'arrêt des machines lui causerait une perte de 300 00 euros par mois sans compter le coût du démantèlement s'il y était contraint (cf article du Berry républicain du 15 janvier 2021 relatant l'audience devant le Conseil d'Etat sur le parc éolien de Ids-Saint Roch-36).
Nos paysages et notre biodiversité doivent-ils être sacrifiés pour ça?

Un avis défavorable s'impose donc à l'issue de cette enquête publique.

Contribution n°239 (Web)

Proposée par Edith de Pontfarcy

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 12h49

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle observation.

Avec mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY

1 document associé
contribution_239_Web_1.pdf

Contribution n°240 (Web)

Proposée par Monique
(robillardmonique@yahoo.fr)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 15h30

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint la carte des projets éoliens de la nouvelle Aquitaine, peut-être l'avez-vous déjà consultée ?
Ne vous a-t-elle pas interpellée ?

Serions-nous devenus des sous citoyens qu'il faille nous enfermer dans cette zone industrielle géante que sont les deux Sèvres, la Vienne, le Nord de la Haute Vienne et saturer nos horizons de ces machines géantes ?

Nuisances visuelles, auditives, destruction de notre patrimoine, de la faune... de nos vies !

STOP, non à ces machines.

1 document associé
contribution_240_Web_1.pdf

Contribution n°241 (Web)

Proposée par T. de SAINT VICTOR
(saintvicfamily@gmail.com)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 16h26

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Voici quelques remarques sur les documents d'enquête publique du projet de parc éolien de la Foye (79). Voir document joint.

- taux de charge : bien sûr afin de faire croire à l'utilité de ce genre de projet le taux de charge est exagéré, 28,48% avec une puissance maximale de 16,8 MW. Ce taux est très supérieur à la valeur atteinte en France en 2021 qui n'est que de 23%, encore faut-il remarquer qu'au premier semestre 2022, une baisse de 11% a été observée par rapport à celui de 2021.

- aucune mesure du bruit résiduel (bruit ambiant avec le parc hors fonctionnement) n'a été prise à l'intérieur des habitations, pourtant Zone à Emergence Réglementée (ZER).

Comment pourra-t-on vérifier que les valeurs maximales réglementaires seront respectées lors des mesures post-installation : il n'existera aucune référence pour ce faire ?!

- utilisation d'une pseudo-norme NFS 31-114. Ceci est illégal car cette norme n'existe pas, le projet a été abandonné et le groupe de travail dissous.

L'usage de cette prétendue norme, basée sur la méthode des médianes, permet au promoteur ERG DEVELOPPEMENT FRANCE, au détriment des riverains, d'éliminer les bruits les plus forts qui sont justement ceux qui créent le maximum de gêne.

- GANTHA a considéré que le bruit résiduel est indépendant de la direction du vent.

Selon Mr Patrick DUGAST (expert acousticien agréé auprès de la Cour d'appel de Paris), il s'agit d'une "utopie d'ingénieur". Aucun site terrestre (hormis peut-être en plein désert ?) ne présente des caractéristiques acoustiques indentiques dans toutes les directions.

Cette hypothèse fausse augmente indument le nombre d'échantillons dans les classes homogènes de vent (normalement vitesse et direction) donnant artificiellement, contre toute réalité physique, une apparence de meilleure analyse statistique.

Cette pratique est d'ailleurs contraire aux prescriptions du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016, pages 141 et 142.

Pour ces raisons résultant d'une analyse trop rapide, un avis défavorable à ce projet de parc éolien de la Foye (79) s'impose.

Dans cette attente et en vous demandant de noter mon opposition formelle à ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR
Ingénieur Civil du Génie Maritime et Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA),
Maîtrise de Physique

1 document associé
contribution_241_Web_1.pdf

Contribution n°242 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 17h58

Avis favorable, l'éolien c'est avenir, beaucoup moins dangereux que le nucléaire, j'espère que le projet sera accepté par la Préfète des Deux Sèvres.

Contribution n°243 (Web)

Proposée par TIZON Joël

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 20h19

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Totalelement favorable à cette réalisation sur la commune de Saint Vincent la Chatre
L'éolien doit faire partie d'un tout
Tout kw produit est bon à prendre, les détracteurs qui mettent en avant le bruit mettent surtout en avant leur mauvaise foi quand on voit la distance des habitations par rapport à la zone d'implantation du projet.
Je les range sur la même étagère que ceux qui n'ont de cesse de faire taire les coqs et cloches.
Pour ma part c'est un grand oui à ce projet.
Cordialement
J.Tizon

Contribution n°244 (Web)

Proposée par suire olivier
(suire95@hotmail.fr)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 20h28

M le commissaire enquêteur

Dans son discours de Belfort sur la politique énergétique de la France, en février dernier, Emmanuel Macron avait appelé au développement «raisonnable» de l'éolien terrestre.

Il serait bon que le Mellois bénéficie aussi de ce développement raisonnable et non déraisonnable comme c'est le cas

Je suis défavorable à ce projet

Bien cordialement

Contribution n°245 (Web)

Proposée par Virginie
(ecalle.vir@gmail.com)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 21h16

Adresse postale : 45 rue des Chevalleries 37230 FONDETTES

Avis très défavorable

Le soir, sur la terrasse de chez mes parents, je vois se multiplier les stroboscopes rouges des éoliennes. Pourquoi d'autres encore? encore plus? encore plus près?

Ce projet porte atteinte à la santé des habitants qui voient proliférer ces monstres de béton et d'acier autour de chez eux. Il est à la fois insensé, infondé, injuste et irrespectueux du travail de toute une vie pour bâtir, embellir son habitat, son extérieur et se sentir bien chez soi.

Rendez-vous compte!

Contribution n°246 (Web)

Proposée par BERGERON MARYSE

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 21h44

Mr le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet éolien LA FOYE car les éoliennes sont trop près de nos maisons Elles vont nous apporter trop de nuisances (bruit, feux rouges intermittents, infra-sons...) sur notre quotidien, sur notre santé, notre bien-être.

Le plateau Mellois, (il y a quelques années notre petit coin de paradis) est déjà saturé par tous ces parcs éoliens. Nos maisons vont également perdre leur valeur.

Respectueuses Salutations

M, Bergeron

Contribution n°247 (Web)

Proposée par ERNST Maggy
(maggy.batilly@gmail.com)

Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 21h58

Adresse postale : N°5 Batilly 37310 REIGNAC SUR INDRE

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je tiens à manifester ma très vive opposition à ce projet éolien.

Tout d'abord comment peut-on annoncer des prévisions de production avec écart aussi important ? La production maximum correspondant à un taux de charge de 28,48% ?

Rappelons que la moyenne nationale en 2021 s'est située en dessous de 23% et que comme l'a indiqué l'institut Copernicus les vents ont chuté sur une grande partie de l'Europe dont la France qui malgré 7% de puissance installée en plus a perdu 7% de production d'électricité éolienne en 2021 (Source RTE).

Premier semestre 2022 cela continue avec 11% d'électricité éolienne en moins. (ministère de la TE tableau du 26/8/22).

Le GIEC manifeste son inquiétude précisant que la baisse des vents continuera si le changement climatique se poursuit.

Peut-on parier sur une énergie aléatoire, intermittente et avec un grand risque de devenir de moins en moins productive, pour assurer notre sécurité d'approvisionnement ?

Vous trouverez en annexe un article paru dans les Echos, et des tableaux tout à fait clairs sur la situation de

baisse des vents.

On retiendra qu'une baisse de 10% de la vitesse des vents, c'est 27% de production en moins.

Un business plan calculé sur un facteur de charge de 28, 8% est illusoire et les résultats et revenus attendus ne seront pas au RV.

Tout ceux qui pensent que l'éolien sera d'un grand secours les soirs d'hiver sans vent se trompent gravement : selon une étude IRDEME la production d'origine ENR fournissait en janvier 2022 moins de 2 % de la demande d'électricité aux heures de pointe. Le complément indispensable de l'éolien, c'est le gaz ou le charbon. L'échec de l'Energiewende allemand doit nous éclairer.

Pour toutes ces raisons je vous prie de donner un avis défavorable à ce projet.
Veuillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de ma considération distinguée.

Maggy Ernst

1 document associé
contribution_247_Web_1.pdf

Contribution n°248 (Web)

Proposée par ERNST Maggy
(maggy.batilly@gmail.com)
Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 22h02
Adresse postale : N°5 Batilly 37310 REIGNAC SUR INDRE

Je fais suite à ma contribution précédente il semble que l'un des fichiers joints n'ait pas été pris en compte. Le voici

Maggy Ernst

1 document associé
contribution_248_Web_1.pdf

Contribution n°249 (Web)

Proposée par ERNST Maggy
(maggy.batilly@gmail.com)
Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 22h05
Adresse postale : N°5 Batilly 37310 REIGNAC SUR INDRE

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Je renouvelle mon opposition très forte à ce projet qui serait destructeur pour l'avifaune et les chiroptères.
La MRAe relève des enjeux forts les concernant.
Eurobats demandent un éloignement minimum de 200m des haies, boisements, lisières et zones humides... or l'éloignement des lisières n'est que de 103 à 182m;

La garde au sol inférieure à 50 m présente un réel danger pour les chiroptères, mis en évidence dans la note de la SFPEM « Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol et sur les grands rotors ». Les éoliennes de ce projet cumulent les risques de détruire ces petits mammifères.

Aucune alternative n'a été proposée pour éviter ce massacre.

Il importe de rappeler l'obligation de zéro perte nette de la biodiversité et même du gain : article L.163-1 du Code de l'environnement pour la reconquête de la biodiversité et des paysages.

Pour cette raison, je vous remercie Monsieur le Commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet et vous prie d'agréer l'expression des mes salutations distinguées

Maggy Ernst

Contribution n°250 (Web)

Proposée par Pays Francois
(vfpays@free.fr)
Déposée le mardi 18 octobre 2022 à 23h23
Adresse postale : 3, place du Champ de foire des Hérolles 86290 COULONGES

Je suis contre ce projet de construire des éoliennes sur la commune de St Vincent pour le risque de destruction du cadre de la Châtre déjà très fragile économiquement. Le bilan des apports d'un tel projet à la communes et les communes environnantes est trop en faveur du promoteur sans égard pour le patrimoine historique de la région. Ce projet est en opposition avec la destinée de la région à vocation surtout touristique. D'autres projets seraient plus utiles à la région afin d'éviter la desertification: production d'isolants bio, méthaniseurs, carburants bio, cultures tropicales, etc...

Contribution n°251 (Web)

Proposée par Edith de Pontfarcy

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 08h12

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle observation.

Avec mes salutations distinguées

Edith de Pontfarcy

1 document associé

contribution_251_Web_1.pdf

Contribution n°252 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 08h30

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez, s'il vous plait, prendre connaissance du reportage ci-dessous :

<https://www.facebook.com/Stop-%C3%89olien-87-810993422566010/videos/cern%C3%A9s-par-6-%C3%A9oliennes/305167847333564/>

Avez-vous l'impression que ces personnes confondent bruit de ces machines avec un coq ou des cloches ?

Vous constaterez la fracture immense qui s'est formée dans les villages par ces machines.

STOP non à ce projet.

Contribution n°253 (Web)

Proposée par T. de SAINT VICTOR

(saintvicfamily@gmail.com)

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 12h24

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Comme vous l'avez sûrement remarqué à la lecture du dossier d'enquête publique, les Cerfa de demande d'autorisation, au volet 5 - Dérogation espèces protégées ne sont pas renseignés.

Le promoteur n'a donc fait aucune demande de dérogation de détruire des habitats et espèces protégés. Cela est fort étonnant.

En effet, la MRAE dans son avis sur le projet, relève des enjeux forts de l'aire d'étude, notamment vis-à-vis de l'avifaune et des chiroptères.

A ce propos, la SFPEM alerte sur les risques de mortalité élevée liés aux éoliennes de grande taille avec rotor de plus de 150 m et de garde au sol (sous celui-ci) inférieure à 50 m. Selon le type d'éoliennes qui sera choisi le rotor aura un diamètre compris entre 137 et 150 m, avec une garde au sol entre 30 à 42 m. Cette garde au sol particulièrement faible peut avoir des effets ravageurs.

Ces effets sont d'autant plus dangereux pour les chiroptères que les zones sensibles d'activité sont très proches : éoliennes les plus rapprochées, 103 et 182 m de la lisière du bois de la Foye, qui ne respectent donc pas les recommandations d'EUROBATS (200m).

La jurisprudence des Cours d'appel administratives et du Conseil d'état vous impose d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Dans cette attente, fortement opposé à ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR
Ingénieur Civil du Génie Maritime et Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA, Paris) - Maîtrise de Physique

Contribution n°254 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 13h37
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

On a l'impression que le dossier soumis à l'examen du public répond à une seule stratégie la volonté de noyer les personnes curieuses de comprendre le sujet sous un flot de pages creuses ou très techniques . C'est tellement vrai que les contradictions des rédacteurs pourraient presque passer inaperçues.

Par exemple, il est écrit que le Conseil Départemental des Deux Sèvres exige une distance minimale entre les routes et les éoliennes égale à la taille de l'éolienne ,pale comprise. Quelques pages plus loin on nous présente les trois hypothèses d'implantation d'éoliennes ,le promoteur démontrant par là l'application réglementaire de la démarche Eviter-Réduire-Compenser .Et le choix de la variante 3 a toute l'apparence du respect de cette règle mais en réalité si l'on se reporte quelques pages en arrière on observe que dans la variante 1 l'éolienne est à 158 mètres de la Route Départementale 14 donc la distance n'est pas conforme au règlement départemental;la variante 2 place l'éolienne à 165 mètres de la route départementale et n'est donc pas non plus acceptable par le Conseil Départemental;il ne reste que la variante 3 qui place l'éolienne la plus proche de la route départementale à 180 mètres.

Cette distance est une mesure de précaution minimale contre les accidents liés à des projections de glace ou de bout de pale,qui peuvent atterrir à plus de 350 mètres du mât. Chacun peut en déduire qu'il n'y a bien en réalité aucune véritable alternative conforme à la démarche ERC puisque seule la variante 3 peut être admise par le règlement départemental.

L'étude nous pose aussi des affirmations comme si elles correspondaient à un fond de vérité et j'en ai retenu une largement démentie par les faits et les tribunaux: l'implantation aura un "effet positif" sur les structures d'hébergement touristiques en créant même "une opportunité de développement d'une offre de tourisme énergétique"!

L'étude nous indique fort justement que "le risque d'incendie ne doit pas être perdu de vue du fait de la présence de nombreux boisements à proximité mais elle en déduit que le risque est nul et n'appelle aucune précaution. Le sénateur MAUREY a demandé aux pouvoirs publics après les incendies de cet été que l'on retienne la distance de 350 mètres des boisements comme le préconisent les services de Sécurité Civile.Ici les 3 éoliennes sont situées à moins de 200 mètres de la lisière des bois.

Pour toutes ces raisons,je vous demande de conclure cette enquête publique par un avis défavorable.

Contribution n°255 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 15h26
Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans ce dossier ,il est un sujet qui a été manifestement sous-estimé par le promoteur éolien et on comprend bien pourquoi ,c'est celui de la biodiversité.

--Il est relevé 13 espèces patrimoniales hivernantes (vanneaux,pluviers, oedicnèmes...) et pourtant l'étude considère que l'enjeu est "faible".

--Il est relevé 32 espèces patrimoniales migratrices dont les cigognes blanches et l'enjeu est encore "faible".

-- Il est relevé 56 espèces patrimoniales nicheuses ,certaines sur les haies arbustives (pie grièche) et d'autres sur les boisements (busards) et là l'enjeu devient "très fort" mais aussitôt il est précisé que les éoliennes sont à plus de 100 mètres des boisements et que par leur taille "les pales sont déconnectées des enjeux au sol". les rapaces ne devront plus faire de vols dépassant 100 mètres et pas à plus de 30 mètres d'altitude.

Les préconisations Eurobats qui sont aujourd'hui la norme sont le respect d'une distance de 200 mètres des lisières et une dimension de pales qui ne descende pas en dessous de 50 mètres du sol.Certains schémas éoliens rajoutent même une zone tampon de 5 kilomètres correspondant aux zones de chasse des oiseaux et

chiroptères. Ici on en est très loin!

--Pour les chiroptères, premières victimes des éoliennes, l'enjeu est jugé "fort" sur les boisements et les haies et donc il est affirmé une zone tampon de 50 mètres et de 100 mètres pour les bois à enjeu modéré et 200 mètres pour les bois à enjeu fort. Cette distinction subtile ne correspond à aucune préconisation ornithologique sérieuse.

--Si l'on se reporte au récapitulatif des risques analysés, on observe que pour l'avifaune, le risque de perte d'habitat est considéré comme "moyen à faible" et le risque de mortalité est jugé de "moyen à fort". Par ailleurs, pour les chiroptères l'impact sur leur habitat et le risque de collision et de barotraumatisme sont estimés "moyen à fort" mais l'impact devient "négligeable

à faible " puisque les éoliennes sont implantées en dehors des secteurs les plus sensibles. L'étude ajoute même sans y voir de contradiction que durant la période d'exploitation la perte d'habitat et de dérangement est permanent car l'enjeu est évalué "moyen à fort" mais les éoliennes seront "arrêtées pendant les moissons et la fauche et un protocole d'arrêt sera mis en place la nuit".

Mais la vérité est toute autre : il y a bien un enjeu fort à très fort pour l'avifaune, les chiroptères et leurs habitats, tant il est reconnu que les aérogénérateurs détruisent un grand nombre d'oiseaux et de chauve-souris. Alors le promoteur éolien avait l'obligation de demander la dérogation autorisant la destruction d'espèces protégées (Art. L.411-2 du code de l'environnement) et il faut renvoyer le promoteur à la jurisprudence incontestable sur ce sujet:

- "Un projet d'aménagement ou de construction public ou privé susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées ne peut être autorisée à titre dérogatoire que s'il répond par sa nature et compte tenu des intérêts économiques et sociaux en jeu à une raison impérative d'intérêt public majeur" et le Conseil d'Etat de poursuivre " que pour déterminer s'il s'agit bien d'une raison d'intérêt public majeur, il faut que le pourcentage de production par rapport à la consommation de la région et du département soit significatif (ce qui n'est pas le cas pour ce projet), qu'il n'existe pas de solution alternative satisfaisante et que le projet ne nuise pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle". (CE.29-7-2022) Une autre décision du Conseil d'Etat rendue quelque temps auparavant précisait que "dès lors que la raison impérative d'intérêt public majeur n'est pas remplie, l'autorisation de construction portant ou risquant de porter atteinte à des espèces protégées ne peut être délivrée et ce quelque soit le niveau de l'atteinte envisagée" (CE.10-3-2022).

Pour cette raison de préservation des espèces menacées de destruction par les éoliennes, je vous demande d'émettre un avis défavorable au terme de cette enquête publique.

Contribution n°256 (Courrier)

Proposée par Nathalie Espinoza Sandoval

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 09h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

[contribution_256_Courrier_1.pdf](#)

[contribution_256_Courrier_2.pdf](#)

Contribution n°257 (Courrier)

Proposée par Yves AUBIN

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 09h25

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

[contribution_257_Courrier_1.pdf](#)

[contribution_257_Courrier_2.pdf](#)

Contribution n°258 (Courrier)

Proposée par Jacques EPRON

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 09h35

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_258_Courrier_1.pdf
contribution_258_Courrier_2.pdf

Contribution n°259 (Courrier)

Proposée par Annette EPRON

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 09h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_259_Courrier_1.pdf
contribution_259_Courrier_2.pdf

Contribution n°260 (Courrier)

Proposée par Yannick DUPEUX

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 09h55

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_260_Courrier_1.pdf
contribution_260_Courrier_2.pdf

Contribution n°261 (Courrier)

Proposée par BILLEROT Patrick

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 10h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_261_Courrier_1.pdf
contribution_261_Courrier_2.pdf

Contribution n°262 (Courrier)

Proposée par J-Michel PRIEUR

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 10h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_262_Courrier_1.pdf
contribution_262_Courrier_2.pdf

Contribution n°263 (Courrier)

Proposée par Jean-Pierre PAIRAULT

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 10h25

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_263_Courrier_1.pdf
contribution_263_Courrier_2.pdf

Contribution n°264 (Courrier)

Proposée par Adrien AUGER

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 10h35

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_264_Courrier_1.pdf
contribution_264_Courrier_2.pdf

Contribution n°265 (Courrier)

Proposée par Audrey NOCQUET

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 10h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_265_Courrier_1.pdf
contribution_265_Courrier_2.pdf

Contribution n°266 (Courrier)

Proposée par Martha AUGER

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 10h55

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_266_Courrier_1.pdf
contribution_266_Courrier_2.pdf

Contribution n°267 (Courrier)

Proposée par Joël AUGER

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 11h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_267_Courrier_1.pdf
contribution_267_Courrier_2.pdf

Contribution n°268 (Web)

Proposée par Daniel
(d.moinard@orange.fr)
Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 17h56
Adresse postale : 25 route de Poitiers 86340 Nouaillé-Maupertuis

Dans le contexte actuel où il faut accélérer considérablement l'énergie décarbonée, on ne peut que soutenir ce projet pour qu'il se réalise au plus vite.

Contribution n°269 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 18h43

Mr le commissaire,
Je vous joins mon courrier concernant le projet de la FOYE.
Vous en souhaitons bonne lecture
Cordialement

1 document associé
contribution_269_Web_1.pdf

Contribution n°270 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 20h29

Je souhaite manifester mon opposition à ce projet. Trop près des maisons et impactant la vie des habitants.

Contribution n°271 (Web)

Proposée par MASSE Michel
(michelmasse079@gmail.com)
Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 20h33
Adresse postale : 1 Rue Champ Poignard 79800 SALLES

J'émet un avis défavorable contre ce projet car, comme tous les autres projets et autres implantations déjà existantes, son impact envers les populations rurales et à proximité des sites n'est pas suffisamment pris en compte. Tout comme pour les avis des Conseils Municipaux et instances administratives locales (communautés de communes, etc.....).

La distance des 500 mètres minimum des maisons est une honte lorsque des machines de 200 mètres de hauteur s'implantent si près d'elles. La distance des 500 mètres remonte à l'époque où les aérogénérateurs ne dépassaient pas 90 mètres. Les campagnes ne doivent pas ressembler à des banlieues de villes ou à des zones industrielles. D'ailleurs, il n'existe pas en banlieues des usines de 200 mètres de haut.

En ce qui concerne les dommages causés aux populations à proximité, de nombreux cas de troubles, malaises et perturbations sur la santé sont recensés. Ils sont la conséquence, non seulement de la proximité mais surtout des phénomènes d'encercllement. Le moindre espace vierge est réquisitionné sous la pression et le miroitement de rentrées financières (tant pour les propriétaires et exploitants agricoles que pour les collectivités). D'ailleurs, le cercle vicieux est complet : il est préférable pour le promoteur de payer un loyer pendant la durée d'exploitation des machines que d'acheter le terrain car, au final, il ne sera pas tenu (ou sa filiale au capital de 1 000 Euros qui aura disparu entre temps) d'éliminer le déchet que constituera une éolienne obsolète.

On dénombre dans les Deux-Sèvres plus de la moitié des éoliennes construites en Nouvelle Aquitaine. La saturation visuelle est à son comble. L'extrême est atteint. Outre la dénaturaison du paysage proche des riverains et de leur bassin de vie, c'est aussi la destruction du paysage dans son ensemble, dans des dimensions bien plus larges. On ne voit plus que les éoliennes. Elles dévorent le paysage et l'espace de vie.

J'émet un avis défavorable au projet de La Foye.

Contribution n°272 (Web)

Proposée par BERGERON Michel

Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 21h24
Adresse postale : La Bernardière 79500 St Vincent la Châtre

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet éolien de la Foye parce que les éoliennes sont trop près des habitations. Les feux rouges qui clignotent , le bruit sera insupportable jour et nuit. Les taxes sur l'électricité sont toujours plus chères.
PAS DE VENT, PAS D'ELECTRICITE
Respectueuses salutations

Mr Bergeron Michel

Contribution n°273 (Web)

Proposée par CORDIER Annette
(annette.cordier@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 09h22
Adresse postale : 2B chemin du Pissot 79000 NIORT

Je m'oppose au projet éolien.
Quel est l'intérêt d'élargir un chemin ancien de la Bernardière à la Lambertièrre alors qu'un accès beaucoup plus direct et plus court mène en moins de 800m à la D14.

Contribution n°274 (Web)

Proposée par Edith de PONTFARCY
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 09h23

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle observation accompagnée de 5 fichiers.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de Pontfarcy

6 documents associés
contribution_274_Web_1.pdf
contribution_274_Web_2.png
contribution_274_Web_3.png
contribution_274_Web_4.png
contribution_274_Web_5.png
contribution_274_Web_6.png

Contribution n°275 (Web)

Proposée par Moore Mark
(Markmoore@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 10h47

Avis défavorable.
Déjà saturé dans cette région

Contribution n°276 (Web)

Proposée par Anthea
(Anthea9@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 10h53
Adresse postale : Le Pavillon 79120 St coutant

Je suis absolument DÉFAVORABLE pour le projet la Foye.
Déjà il y a trop des éoliennes dans le pays Mellois. Cette région est saturée.....assez est assez !!!

Contribution n°277 (Email)

Proposée par Gérard BOUCHAUD
(gerard-bouchaud@orange.fr)
Déposée le mercredi 19 octobre 2022 à 10h02

Enquête publique projet éolien de La Foye

Objet : Enquête publique projet éolien de La Foye

Monsieur,
Je tiens à venir témoigner en tant que fils de Marcel Bouchaud habitant à la Bernardière, un des villages les plus impactés par ce projet.
Ce projet est positionné beaucoup trop près des habitations et la densité des hameaux sur le territoire concerné fait qu'il n'aurait jamais du voir le jour.
L'impact paysager est démesuré pour les habitants, au quel vont s'ajouter des nuisances sonores et visuelles insupportables.
Une autre conséquence est la perte de valeur des biens situés à proximité des éoliennes. Ces biens, fruit de toute une vie de travail, vont s'en trouver dévalorisé.
Compte tenu de ce triste constat, je suis évidemment très défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Gérard BOUCHAUD

Contribution n°278 (Email)

Proposée par SEINE Frédéric
(seine.fred@gmail.com)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 09h12

Avis défavorable Famille SEINE.

Objet : Avis défavorable Famille SEINE.

Bonjour.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint les avis de notre famille résidant à la Lambertière 79500 Saint Vincent la Châtre.
Cordialement.

--

SEINE Frédéric

3 documents associés

contribution_278_Email_1.pdf
contribution_278_Email_2.pdf
contribution_278_Email_3.pdf

Contribution n°279 (Web)

Proposée par Marie Tucker
(collectif.epsv@gmail.com)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 11h42

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération mon avis **DEFAVORABLE** à ce projet.

Il y a trop de projets éoliens et d'implantations d'éoliennes dispersés de façon hasardeuse sur nos territoires ruraux, autant de menaces pour le bien-être des populations et de leur mode de vie. Les éoliennes sont tout sauf écologiques, même pas efficaces.

Cordialement,

Contribution n°280 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 12h01

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous prions de prendre en compte notre refus de ce énième parc, situé à Saint Vincent la Châtre, alors que la région compte déjà de nombreux parcs éoliens contribue largement à l'effort de transition énergétique. En effet, 17 parcs sont en fonctionnement dans une aire proche (20 km), 6 sont autorisés, ce qui totalise pas moins de 23 parcs éoliens (et même 26 si on prend en compte les 3 à l'étude) ! Ajoutons également qu'un parc a été refusé sur la commune en 2021 (Champ Paillé), refus motivé sur la saturation visuelle et l'encerclement.

De plus, nous relevons que la garde au sol est de 30 mètres alors que, pour la protection des chiroptères, les spécialistes (cf eurobats) recommandent qu'elle soit de 50 mètres.

La norme NF S31-114 sur laquelle est basée l'étude acoustique n'existe pas. Les données fournies par le promoteur ne peuvent donc décemment pas être prises en compte.

Nous vous remercions donc de bien vouloir rendre un avis défavorable à ce projet, dans la continuité de la décision rendue en 2021.

Contribution n°281 (Web)

Proposée par Dominique Royer
(collectif.epsv@gmail.com)

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 12h07

Madame, Monsieur la/le Commissaire-enquêtrice/enquêteur,

Je vous remercie de prendre en compte mon avis défavorable à ce projet d'éoliennes, l'un des scandales du siècle.

Cordialement,

Contribution n°282 (Web)

Proposée par De Pontfarcy Dominique
(d2pontfarcy@gmail.com)

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 12h18

Adresse postale : La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les voisins de ce futur parc éolien subissent déjà la présence de plus de 150 éoliennes dans un rayon de 10 kilomètres ce qui est énorme et ne laisse plus beaucoup de place au regard pour admirer le paysage sans rencontrer l'obstacle d'une éolienne. On peut espérer que le préfet s'appuie sur la jurisprudence réaffirmée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 20-7-2021 et le 22-3-2022 et refuse d'autoriser cette implantation de trop.

Car ,en plus de cette nouvelle dégradation des paysages,en plus de l'atteinte très grave à la biodiversité,en plus du caractère dérisoire de la production attendue au regard de la production d'énergie au plan régional, il ne faut pas oublier les suites de cette autorisation si elle était favorable.

La première ,et non des moindres, c'est la possibilité pour le promoteur éolien de modifier substantiellement son projet en décidant de mettre des éoliennes d'une puissance égale à 140% de celles des éoliennes figurant dans le projet actuel et cette substitution s'effectuant sans repasser par une nouvelle étude d'impact et une enquête publique.Cette faculté résulte d'une préconisation émise le 29 aout 2022 par la Commission de Régulation de l'Energie applicable dès le 1er septembre 2022; et vous aurez compris que l'augmentation de puissance passe par une hauteur bien plus élevée pour chaque éolienne ,240 à 260 mètres au lieu de 180 mètres.

Cette perspective est également possible en cours ou en fin d'exploitation des éoliennes actuelles comme c'est

d'ailleurs mentionné dans le résumé non technique pour éviter le démantèlement.
Enfin ,si le démantèlement a bien lieu , il resterait dans le sol une bonne partie de l'assise en béton de 1500 tonnes dans l'hypothèse ,très probable ,ou, comme le précise le résumé non technique, une "étude démontre que le bilan environnemental de cette excavation totale serait défavorable". Et il faut y ajouter les cables de liaison enterrés à 0,80 mètres sur une longueur de 910 mètres que le promoteur est dispensé de retirer.Si l'on complète le tableau avec l'artificialisation des sols pour les plateformes temporaires (4500M2),les plateformes définitives(5250M2),les fondations (2121M2) ,les postes de livraison (220M2) et les voies d'accès créées (5098M2) ainsi que les virages nécessaires pour accéder au pied des éoliennes ,le tout prélevé sur des terres agricoles, on mesure l'ampleur des dégâts que ce projet va faire supporter aux habitants de ce village de Saint Vincent. Pour ces raisons je vous demande d'émettre à l'issue de cette enquête un avis défavorable.

Contribution n°283 (Web)

Proposée par BOURREAU Françoise
(francoise.bourreau@wanadoo.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 14h23
Adresse postale : 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Monsieur le commissaire enquêteur ,

Vous aurez peut-être remarqué comme de nombreux habitants qu'aucun panneau d'avis d'enquête publique n'a été planté à l'entrée du bourg de Saint-Vincent la Châtre , que ce soit venant de Melle , venant de Lezay ou en direction de Chef-Boutonne .N'est-ce pas curieux pour la commune d'implantation de ce projet?

Je glisse au passage que la Bernardière a aussi été privée de panneau d'information .

Raison de plus pour donner un avis défavorable à ce projet irrégulier et boiteux .

Meilleures salutations
Françoise Bourreau

Contribution n°284 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 16h02

Bonjour,
Dans une dynamique de réchauffement climatique mondial, il apparait important de contribuer localement à la diversification des ressources électriques et à la diminution de la production des GES. Ainsi, il apparait essentiel, dans un cadre réglementaire contraint et respecté, de favoriser le projet de Parc éolien de Saint Vincent la Chatre. En vous remerciant
Cordialement

Contribution n°285 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 16h05

Je suis favorable à ce projet

Contribution n°286 (Web)

Proposée par anonyme
(christian.jourdain@free.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 16h18
Adresse postale : 11 Avenue Paul Lapie 33400 TALENCE

Bonjour, je souhaite par la présente soutenir ce projet. C'est critique pour notre sécurité énergétique et la sauvegarde du climat que ce projet soit installé. Par ailleurs, toutes les garanties ont été apportées par le maitre d'ouvrage. Le préfet doit signer cette autorisation dans les plus brefs délais.

Contribution n°287 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 18h15

Défavorable au projet éolien

Contribution n°288 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 18h31

Je suis DEFAVORABLE au projet

Contribution n°289 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 18h53

Avis défavorable

Contribution n°290 (Web)

Proposée par Pascal Papot

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 19h01

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis défavorable à l'implantation de ce parc éolien.

Ce serait un impact négatif sur le paysage de notre commune. Une nuisance également pour la biodiversité, les nuisances sonore...

Plus largement, je m'interroge encore entre le rapport production et l'énergie requise pour la fabrication et la pose de ces éoliennes (sans parler de l'après et de l'héritage qui en restera).

Contribution n°291 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 19h08

Avis défavorable pour notre commune

Contribution n°292 (Web)

Proposée par Mme papot
(paty.1319@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 19h32

Adresse postale : 8 route de Melle 79500 saint vincent la chatre

Mr le commissaire enquêteur je suis complètement défavorable a ce projet.

Contribution n°293 (Web)

Proposée par DENIS Francis et Anne

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 19h33
Adresse postale : Rue du Bassiou 79500 St Romans les Melle

Nous sommes DEFAVORABLES à ce projet.
Trop d'éoliennes dans notre secteur du Mellois.

Contribution n°294 (Web)

Proposée par Céline MESSIER
(sam.cel@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 19h41
Adresse postale : 4 la braudière 79500 ST VINCENT LA CHATRE 79500 Saint-Vincent-La-Chatre

Bonjour,

Vous trouverez les détails de mon opposition au projet dans la lettre ci-jointe.

Cordialement,

Contribution n°295 (Web)

Proposée par DUBE Isabelle
(zabouetloic@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 20h06
Adresse postale : 9 La Guillonnière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet de La FOYE parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et l'horizon mellois est déjà saturé de parcs éoliens.

Respectueuses salutations

Contribution n°296 (Web)

Proposée par Loic

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 20h33

Je suis défavorable au projet éolien de La Foye parce que l'horizon mellois est déjà saturée par les éoliennes.
Respectueuses salutations.

Contribution n°297 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 20h36

Je soutiens ce projet

Contribution n°298 (Web)

Proposée par Briand Amelie
(amelieg.briand@gmail.com)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 20h37
Adresse postale : 1 la braudière 79500 SAINT VINCENT LA CHARTRE

Ne ne souhaitons pas voir d'éolienne auprès de nos habitations le bruit sera insupportable au quotidien de jour et de nuit, les paysages sont enlaidis par tous les parcs.
Les Éoliennes sont trop près des maisons et notre maison va perdre de sa valeur.

Contribution n°299 (Web)

Proposée par Peltier olivier
(olivier_peltier@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 20h41
Adresse postale : 1 la Braudiere 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Les éoliennes sont trop près des maisons, l'horizon Mellois est déjà saturés de parcs.
Le bruit sera insupportable au quotidien de jour et de nuit, les infrasons sont un danger pour la sante sans parler des maux de tête

Contribution n°300 (Web)

Proposée par Briand Amelie
(amelieg.briand@gmail.com)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 20h50
Adresse postale : 1 la braudiere 79500 SAINT VINCENT LA CHARTRE

Avis défavorable,
Les éoliennes sont trop près des maisons, l'horizon Mellois est déjà saturés de parcs.
Le bruit sera insupportable au quotidien de jour et de nuit, les infrasons sont un danger pour la sante sans parler des maux de tête

Contribution n°301 (Web)

Proposée par Olivier
(olivier_peltier@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 20h51
Adresse postale : 1 la Braudiere 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Avis défavorable
Ne ne souhaitons pas voir d'éolienne auprès de nos habitations le bruit sera insupportable au quotidien de jour et de nuit, les paysages sont enlaidis par tous les parcs.
Les Éoliennes sont trop près des maisons et notre maison va perdre de sa valeur.

Contribution n°302 (Web)

Proposée par DUBRAY SERGE
(serge.dub.dub@orange.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 21h36
Adresse postale : Bd des Arandelles 79180 CHAURAY

Je suis défavorable au projet

Contribution n°303 (Web)

Proposée par FOUCHÉ-ECALLE Tatiana
(fouche.laurent@free.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 21h42

Monsieur,
Je suis très défavorable à ce projet.
Pourquoi ce projet ? Sûrement pas pour le bien des habitants, ni de la nature, ni de la biodiversité!
Stop au nuisances visuelles, sonores et aux désagréments. Il y a déjà tellement d'éoliennes, ça clignote de partout la nuit !

Contribution n°304 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 23h21

Je suis défavorable au projet

Contribution n°305 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 23h53

Projet intéressant, encore plus dans le contexte climatique et économique actuel.

Contribution n°306 (Web)

Proposée par DENIS Bernard

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 00h32

Je suis défavorable au projet "La foye commune de St Vincent la chatre " d'implantation de 3 nouvelles éoliennes. Ce secteur paye déjà une lourde contribution au développement éolien, on ne reconnaît plus nos paysages lorsque l'on traverse le pays Mellois de jour comme de nuit. Sans compter les multiples nuisances visuelles et sonores à proximité des villages situés beaucoup trop près de tels équipements industriels.

Contribution n°307 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 04h05

Bonjour.
Je suis contre ce projet.
Il est très dommageable pour l'environnement et les habitants voisins de ce projet.
Nous avons assez de parc éolien dans le Sud Deux Sèvres.
Que les promoteurs changent de département.

Contribution n°308 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 04h08

Bonjour.
Je suis contre ce projet.
Beaucoup trop de nuisances visuelles et sonores.
Le sud Deux Sèvres et le pays mellois sont déjà trop bien dotés de parcs éoliens. Que les promoteurs aillent voir ailleurs et changent de département .

Contribution n°309 (Web)

Proposée par G.Pineau

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 04h39

A l'attention de Madame la Préfète, de Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Que l'on habite à Saint Vincent la Chatre, sur une commune voisine (impactée ou pas) par le projet éolien, sur le

canton, le département ou ailleurs, ce que Je ne veux pas chez Moi, je ne le souhaite pas ailleurs, ni sur la Terre, ni en Mer !

L'éolien n'est pas la "bonne" solution, comme le démontrent de nombreuses contributions !

De plus, les études de ces projets sont "calamiteuses" en erreurs, approximations et duperies !

La meilleure économie d'énergie est celle que l'on ne consomme pas !

Ensuite, appliquer le principe ERC, chacun pouvant faire sa part, à tous les niveaux (le petit colibri) !

La France n'est nullement en retard sur les énergies décarbonées, le modèle du voisin allemand n'est pas le meilleur exemple, loin s'en faut !

Au contraire, la France est un exemple, en avance

Gardons la tête froide, insensibles aux chants de sirènes de ces promoteurs éoliens !

Car, voici ce qui nous attend !

<https://www.facebook.com/Stop-%C3%89olien-87-810993422566010/videos/la-bande-annonce-du-sextuor-d%C3%A9oliennes-de-villefavard-%C3%A0-mettre-dans-les-oreilles/335561857137434>

Salutations

Contribution n°310 (Web)

Proposée par Vigier Kathleen

(contact@atlanticaccueil.com)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 04h52

Adresse postale : 5a rue William Bertrand 17320 Luzac

Je suis défavorable au projet

Contribution n°311 (Web)

Proposée par Vigier Kathleen

(contact@atlanticaccueil.com)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 04h55

Adresse postale : 5a rue William Bertrand 17320 Luzac

Je suis défavorable au projet

Contribution n°312 (Web)

Proposée par Denis Jean Luc

(Jeanlucdenis007@gmail.com)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 07h39

Adresse postale : Châtenet,3 chemin de la Gasse 79500 St vincent la chatre

Je suis DÉFAVORABLE à ce projet d'éoliennes

Contribution n°313 (Web)

Proposée par Edith de Pontfarcy

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 08h30

Monsieur elle Commissaire enquêteur,

Vous trouverez une nouvelle observation accompagné d'un fichier.

Avec mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY

2 documents associés

[contribution_313_Web_1.pdf](#)

[contribution_313_Web_2.pdf](#)

Contribution n°314 (Email)

Proposée par Delphine Batho
(permanence@delphine-batho.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 12h22

A l'attention de Monsieur Pierre GUILLON

Objet : A l'attention de Monsieur Pierre GUILLON

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE LA FOYE relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE (79120).

Je vous remercie par avance de bien vouloir accuser réception de la bonne réception de la pièce jointe.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Delphine Batho
Députée des Deux-Sèvres

1 document associé
contribution_314_Email_1.pdf

Contribution n°315 (Email)

Proposée par Nocquet Sylvie
(dav.sylvie@hotmail.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 16h27

Projet éolien La Foye

Objet : Projet éolien La Foye

Monsieur le commissaire enquêteur
Je suis défavorable au projet La Foye parce que nous avons aujourd'hui beaucoup d'éoliennes voir trop sur notre territoire.
Respectueuses salutations Mme Nocquet Sylvie

Contribution n°316 (Email)

Proposée par Nocquet David
(dav.sylvie@hotmail.fr)
Déposée le jeudi 20 octobre 2022 à 18h54

Projet éolien La Foye

Objet : Projet éolien La Foye

Monsieur le commissaire enquêteur
Je suis défavorable au projet La Foye parce que les éoliennes sont implantées trop près des hameaux et que l'horizon mellois est déjà saturé de parcs.
Cordialement Mr Nocquet David

Contribution n°317 (Web)

Proposée par GUINARD Philippe
(ph.guinard.29@gmail.com)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 10h36
Adresse postale : 2 place du Champ de Foire - Les Herolles 86290 COULONGES

Je n'ai pas réussi à trouver de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées dans le dossier.

Si une telle demande n'a pas été effectuée, le dossier est incomplet.
Je suis donc défavorable au projet éolien en objet.
Cordialement
Philippe GUINARD

Contribution n°318 (Web)

Proposée par Roux Benoît

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 10h45

Ce projet éolien semble bien mené par le développeur comme en témoigne la lecture de l'étude d'impact, réalisée avec sérieux, transparence et objectivité.
Par ailleurs, le recours au financement participatif de ce projet montre son inclusion dans le territoire. Ce projet permettra la production d'électricité verte, locale, non délocalisable, à un prix très abordable pour les consommateurs, dont le territoire a cruellement besoin.

Contribution n°319 (Web)

Proposée par Ducasse Christian
(c.c.ducasse@gmail.com)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 11h07

Adresse postale : 21 rue des écoles 17200 Royan

Je suis favorable au projet qui va favoriser notre indépendance énergétique.
Il se trouve à 600m de la première habitation, le projet a été redimensionné après une concertation poussée.
On peut toujours démonter une éolienne, c'est autre chose que de démanteler une centrale nucléaire.

Contribution n°320 (Web)

Proposée par CLICQUE Véronique
(v.clicque@orange.fr)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 11h53

Adresse postale : 17 La Bernardière 79500 SAINT VINCENT LE CHÂTRE

Je suis défavorable au projet Éolien sur l'ensemble du pays et Mellois et plus particulièrement sur Saint Vincent La Châtre.

Les éoliennes sont destructrices pour la faune qui nous entoure de plus elles sont trop près de nos habitations et je trouve qu'il y en a déjà trop dans la région

Contribution n°321 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 12h07

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'éolien est une source d'énergie intermittente... elle a besoin d'une source d'énergie pilotable en soutien... gaz, charbon... -qui, comme chacun sait, ne sont pas produits en France-
La France ne fabrique pas ces machines, leurs constructions nécessitent le pillage de matières premières des pays émergeant (cuivre, terres rares, acier,...)

En quoi l'indépendance énergétique de la France serait-elle assurée ?

STOP à cette anarque, non à ce projet destructeur.

Contribution n°322 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 12h12

je suis tres defavorable aux eoliennes

Contribution n°323 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 12h46

Monsieur le commissaire enquêteur,
Je suis défavorable au projet de LA FOYE car les éoliennes seraient implantées trop près des habitations et nous en avons déjà bien assez sur ce territoire.
Sans parler de l'impact des infrasons sur la santé ; Le bien être et la santé sont un droit citoyen.
Le bruit sourd mais constant serait fortement désagréable au quotidien.
Merci de prendre en considération ma contribution.
Cordialement.

Contribution n°324 (Web)

Proposée par Le Conseil Municipal de ST VINCENT LA CHATRE

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 12h48

Adresse postale : 19 route de Melle 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Monsieur Le Commissaire enquêteur,
Veuillez trouver ci-joint le courrier relatif à l'enquête publique de la FOYE .
Cordialement
Le Maire

1 document associé
contribution_324_Web_1.pdf

Contribution n°325 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 12h55

M. le Commisseeur enquêteur,

je suis défavorable au projet éolien de Saint Vincent, pour plusieurs raisons :

1. Le territoire Mellois en Poitou est envahi d'éoliennes.
2. La population locale ne profite pas individuellement de la présence de ces éoliennes (baisse facture électricité ou participation du SIEDS ou de la Comm Comm sur des projets photovoltaïques)
3. baisse de la valeur financière des maisons d'habitation proche du site éolien
4. possible gêne auditive des palmes des éoliennes : quelles solutions seraient lors apportées aux 336 habitants concernés par ces désagréments?
5. Quel retour financier pour la commune de saint vincent : reversement de l'IFER? financement de projets par la société qui souhaite installer les éoliennes?
6. Engagement insuffisants sur la gestion des déchets lors du démantèlement : trop d'exceptions envisagées par la société pour éviter de retenir tous les matériaux enterrés et le cout de 86 000 € par éolienne pour le démantèlement est t-il réellement suffisant?

Contribution n°326 (Web)

Proposée par Denis Catherine
(cabosse79@orange.fr)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 13h03

Adresse postale : 3 chemin de la gasse, 79500 St vincent la chatre

Je suis défavorable au projet

Contribution n°327 (Web)

Proposée par DENIS Michel
(alcid@orange.fr)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 14h43

Adresse postale : 9 rue des chênes sessiles 79500 Mazieres sur Beronne

Je suis défavorable au projet éolien de la commune de Saint Vincent la Châtre.

Contribution n°328 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme VEZIEN Gisèle

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_328_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

contribution_328_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°329 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par M. et Mme MOULIN Guylaine

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h01

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_329_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

contribution_329_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°330 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par M. BERNARD Michel

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h03

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_330_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

contribution_330_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°331 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme BERNARD Paulette

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_331_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_331_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°332 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme VARENNE Annie

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h10

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_332_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_332_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°333 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par M. VARENNE Michel

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h12

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_333_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_333_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°334 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme RENOUX Lucie

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_334_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_334_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°335 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme RENOUX Agnès

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h18

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_335_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_335_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°336 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par M. RENOUX Thomas

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h33

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_336_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_336_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°337 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par M. RENOUX Bruno

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h35

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_337_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_337_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°338 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme BRUNET Eva

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h37

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_338_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_338_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°339 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme RENOUX Marie

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h40

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_339_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°340 (Web)

Proposée par Bellivier Patrick

(patrick.latoison@orange.fr)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 15h52

Adresse postale : 13 lieu dit la toison 79500 St Vincent la Châtre

Mr Bellivier Patrick

13 La Toison

79500 St Vincent la Chatre

Le 21/10/2022

Enquête publique Projet éolien La Foye.

Monsieur le commissaire enquêteur.

C'est inhumain que l'on puisse vouloir installer des éoliennes de 180 mètres de hauteur aussi près des maisons.

On veut saturer d'éoliennes le nord de notre Nouvelle Aquitaine.
Le déploiement pourra être plus uniforme.

Je suis donc défavorable à ce projet.

Respectueuses salutations.

Patrick Bellivier

Contribution n°341 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme BOURREAU - collectif

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

41 documents associés

contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_3.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_4.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_5.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_6.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_7.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_8.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_9.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_10.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_11.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_12.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_13.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_14.pdf

contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_15.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_16.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_17.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_18.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_19.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_20.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_21.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_22.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_23.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_24.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_25.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_26.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_27.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_28.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_29.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_30.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_31.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_32.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_33.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_34.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_35.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_36.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_37.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_38.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_39.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_40.pdf
contribution_341_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_41.pdf

Contribution n°342 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme BOURREAU

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_342_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_342_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°343 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par DSNE - Mme MIGAUD Magali

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 09h50

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_343_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_343_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°344 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par M. TRICHET Jacques

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 16h02

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_344_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_344_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°345 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 10h03

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_345_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf

Contribution n°346 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par M. SIMON Patrick

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 16h04

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_346_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_346_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°347 (Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre)

Proposée par Mme SIMON Michèle

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 10h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents associés

contribution_347_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_1.pdf
contribution_347_Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre_2.pdf

Contribution n°348 (Email)

Proposée par GIACALONE Patrick
(patrick.giacalone69@orange.fr)

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 12h14

Parc éolien de La Foye

Objet : Parc éolien de La Foye

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis défavorable au projet La Foye car les éoliennes sont implantées trop près des hameaux, engendrant des problèmes de santé et de bien-être des citoyens, j'ai des craintes pour la biodiversité des oiseaux, chauve-souris et migrants, et enfin, ma maison va perdre de sa valeur.

Respectueuses salutations,

Mr GIACALONE Patrick
10 l'artigault
79120 LEZAY.
Envoyé depuis l'application Mail Orange

Contribution n°349 (Web)

Proposée par Mignot Anne
(anne.mignot@laposte.net)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 17h38
Adresse postale : 2 chemin de la forge 79110 Sompt Fontivillié

Je suis très défavorable à l'implantation de ce parc éolien : il y a déjà beaucoup d'éoliennes dans les Deux-Sèvres, ce sont des nuisances sonores et visuelles. A cela s'ajoutent les tonnes de béton dans les sols que personne ne voudra dépolluer en temps voulu.

Contribution n°350 (Web)

Proposée par Mignot Anne
(anne.mignot@laposte.net)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 17h40
Adresse postale : 2 chemin de la forge 79110 Sompt Fontivillié

Je suis très défavorable à l'implantation de ce parc éolien : il y a déjà beaucoup d'éoliennes dans les Deux-Sèvres, ce sont des nuisances sonores et visuelles. A cela s'ajoutent les tonnes de béton dans les sols que personne ne voudra dépolluer en temps voulu.

Contribution n°351 (Web)

Proposée par MIGNOT Alain
(al1.mignot@free.fr)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 18h10
Adresse postale : 2, chemin de la forge SOMPT 79110 Fontivillié

Il y a une trop grande concentration d'éoliennes dans le sud du département des Deux-Sèvres, en particulier dans la communauté de commune du Mélois du Poitou. La nuit, nous sommes encerclés par des clignotants rouges qui polluent le ciel, où on peut encore apercevoir et observer la voie lactée. Ces éoliennes défigurent le paysage. Je suis contre l'implantation de cette "ferme éolienne" qui irait s'ajouter à toutes celles qui existent déjà.

Contribution n°352 (Web)

Proposée par MIGNOT Alain
(al1.mignot@free.fr)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 18h22
Adresse postale : 2, chemin de la forge SOMPT 79110 Fontivillié

En ajout à ma contribution précédente, je défends l'idée d'un pôle public de l'énergie, et m'oppose à l'implantation d'éoliennes par des entreprises privées qui sont là pour générer des bénéfices et non pour le bien-être des population et la préservation du milieu naturel. Rien ne garantie la pérennité de ces entreprises sur le moyen et le long terme, notamment jusqu'au démantèlement du site, et il serait dommageable pour la population ou les collectivités territoriales d'avoir à le financer en raison de l'incertitude sur la la pérennité des opérateurs privés.

Contribution n°353 (Web)

Proposée par Richard Garnier
(richardgarnierfaucher@gmail.com)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 19h00
Adresse postale : 28 rue du Four 79000 Bessines

Opposé aux éoliennes qui ne servent à rien, juste à alimenter le gros céréaliers du coin. Même sans vent elles tournent puisque alimentées par du gaz. Et les pales qui tournent en tuant tous les animaux volants, un vrai cimetière au sol et de plus les pales sont enterrées après fin de vie car non recyclable. Cette dalle de béton qui reste dans le sol et sans compter les km de câbles aussi. Le sud Deux-Sevres est complètement ruiné entre les éoliennes, les fermes et hangars photovoltaïques et les mégas bassines. Pauvre terre. Richard Garnier.

Contribution n°354 (Web)

Proposée par suire olivier
(suire95@hotmail.fr)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 19h51

M le commissaire enquêteur

Pour rappel :

"Le facteur de charge d'une unité de production électrique (d'une éolienne par exemple) est le ratio entre l'énergie qu'elle produit sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale (ou puissance la plus élevée qu'une unité de production peut délivrer). Il fournit une indication importante pour calculer la rentabilité d'une installation électrique."

Sachant que les éoliennes terrestres ont un facteur de charge de 22 / 23% je vous demande quels employeurs, quels patrons quels dirigeants, quelles administrations accepteraient que ces salariés ne soient présents seulement 1 jour sur 5
Impensable non

C'est pourtant ce qu'il se passe avec ces aérogénérateurs et le peu qu'ils travaillent nous devons les payer à prix d'or.

Certains aussi pensent que ceux qui sont contre les nuisances sonores de ces machines sont également contre le chant du coq et du clocher, tellement leurs arguments sont forts!
C'est bien tout le contraire, si nous vivons en milieu très rural c'est pour apprécier cet environnement fait de bruits ancestraux tels que coqs, poules, brebis, chèvres, ânes, baudets, hiboux, pic verts, etc etc et non pas pour le bruit de ces machines industrielles

Je suis défavorable à ce projet
Bien cordialement
olivier Suire

Contribution n°355 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 20h14

Je suis contre le projet du parc éolien.
Ont va les avoir en face de notre maison.

Contribution n°356 (Web)

Proposée par ALBERT Liliane

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 20h17

Je suis défavorable au projet La Foye.
Les infrasons sont un véritable danger pour les habitants vivants à proximité.
Je regrette que l'on priorise de tels projets sachant les conséquences nuisibles pour notre santé, les oiseaux et la biodiversité.
Notre vie n'importe peu aux promoteurs face à leurs profits financiers !

Contribution n°357 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 20h22

Avis défavorable.
Trop d'éoliennes dans notre département !

Contribution n°358 (Web)

Proposée par Dubray
(jean-jacques.dubray@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 20h31
Adresse postale : 3 La Braudiere 79500 Saint-Vincent-la-Châtre

Avis défavorable, trop d'éoliennes sur l'ex région Poitou-Charentes

Contribution n°359 (Web)

Proposée par Dubray Madeleine
(mado.dubray@gmail.com)
Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 20h36
Adresse postale : 3 lieu dit la braudière 79500 Saint-Vincent-la-Châtre

Je suis défavorable au projet éolien de la Foye. Les parcs éoliens sont trop nombreux et trop près des maisons

Contribution n°360 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 21 octobre 2022 à 21h40

AVIS DEFAVORABLE à ce projet et à toutes nouvelles implantations d'éoliennes sur le département des Deux-Sèvres à croire que nos proches voisins n'ont pas la moindre brise sur leurs bocages ...STOP !
